55e ANNEE—No. 3
MONTREAL, CANADA
Jeudi 18 Novembre 1926
LE NUMERO : TROIS CENTS

La Patrie
EDITION HEBDOMADAIRE *(Le Cultivateur)*

L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés.

L'OUVERTURE DE LA SESSION PROVINCIALE A ETE FIXEE AU 11 JANVIER

Cette décision est prise à une séance du cabinet, ce matin. — La prorogation serait suivie de la dissolution et d'un appel au peuple en mai ou juin.

LE RETOUR DE L'HON. M. TASCHEREAU

QUEBEC, 17. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le cabinet provincial a fixé, ce matin, l'ouverture de la session provinciale au 11 janvier. La décision a été prise à une séance du ministère présidée par l'hon. M. Caron, premier ministre intérimaire, et à laquelle assistaient la plupart des membres du gouvernement.

Il est certain que le premier ministre, l'hon. Taschereau, sera de retour à Québec vers le 10 ou le 14 de décembre, et pourra ainsi voir lui-même à la direction des préparatifs de la session.

La décision du gouvernement dispose donc définitivement de la rumeur que les élections provinciales auraient lieu avant la session. On considère comme certain cependant que la prorogation sera suivie de la dissolution et que l'appel au peuple sera au mois de mai ou de juin.

On ne croit pas que la prochaine session soit bien importante au point de vue de la législation publique. Une des principales lois que le gouvernement est censé ramener devant le Parlement est la refonte de la loi des accidents du travail qui, après avoir occupé une bonne partie de la dernière session, fut finalement ajournée à cette année. Cette loi des compensions fut longuement discutée l'an dernier. On s'attend à ce qu'elle donne lieu encore à beaucoup de discussion et que de nouvelles modifications y soient apportées.

La législation privée sera encore considérable. Une trentaine de projets de loi sont actuellement rendus entre les mains du greffier du comité des bills privés et on croit que le nombre atteindra la centaine, comme l'an dernier.

Deux sièges seront vacants à l'ouverture du Parlement: celui de Québec-Ouest et celui de Témiscouata. Tous deux le sont devenus par la mort de leurs titulaires respectifs: l'hon. M. Madden et Monsieur Jules Langlais. Le gouvernement et l'opposition ont perdu ainsi chacun un de leurs membres. Le fait que les élections complémentaires ne sont pas faites avant la session tend à confirmer davantage la rumeur que le gouvernement en appellera au peuple peu après la prorogation du Parlement. Des gens apparemment bien renseignés soutiennent que les élections seront tenues à la fin de mai.

LE MARIAGE ROYAL A STOCKHOLM

Au récent mariage de la Princesse Astrid de Suède et du Prince Léopold de Belgique. De gauche à droite, la reine des Belges, la Princesse Ingeborg de Suède, mère de la mariée, le marié et la mariée.

UN CLUB DEMANDE QUE LE MAIRE MARTIN SOIT SEVEREMENT POURSUIVI

Si c'est bien vrai qu'il a autorisé la violation d'un règlement lors du passage de la reine Marie de Roumanie à Montréal.

LE CLUB OUVRIER MAISONNEUVE

Le Club Ouvrier Maisonneuve a tenu une fort intéressante assemblée hier soir, rue Letourneux, sous la présidence de M. William Tremblay.

Les dépenses occasionnées par le passage à Montréal, de la reine Marie de Roumanie, n'ont pas plu aux membres du Club Ouvrier.

MM. les échevins Lalonde et Lalancette étaient présents à cette assemblée.

Les membres présents furent unanimes à protester contre les dépenses que l'hon. Médéric Martin a faites à l'occasion du passage de la reine Marie et M. William Tremblay a déclaré "qu'il eut bien mieux valu garder cet argent, pour nous, que de le donner à cette reine dont le pays doit encore au Canada 25 millions sans penser à nous le remettre. D'ailleurs, il y a à Montréal bien des pauvres et des misereux. Au lieu de jeter cet argent par les fenêtres lors du passage d'une reine, on eût mieux fait de le donner aux pauvres qui vont grelotter cet hiver et qui vont même manquer de pain."

Quand cette reine vint à Montréal, les membres déclarèrent que le maire trouva bon de violer un règlement municipal en sa faveur. Contrairement à la loi, les automobiles montèrent alors sur la montagne.

M. le Dr H. Lamarre, dentiste, de Maisonneuve, déclara à cette occasion que le maire, chargé de donner le bon exemple, aux citoyens, leur avait donné le pire exemple possible en autorisant la violation d'un règlement.

Dans une résolution qui sera envoyée aux autorités municipales, on demande aux échevins de voir à ce que le ou les auteurs de cette violation soient sévèrement poursuivis suivant la loi. Quelques membres ont demandé qu'on poursuive le maire Martin si c'est bien lui qui a autorisé qu'on ignore le règlement de la montagne.

Dans une autre résolution qui sera de même envoyée au conseil de ville, le club demande quelle est la somme exacte que la ville de Montréal a dépensée pour recevoir la reine Marie.

La prochaine assemblée du club aura lieu le premier lundi de décembre, à 8 heures du soir.

Calles comparé à Satan et à Néron

ROME, 17. — "L'Osservatore Romano", organe du Vatican, dit que les lettres venant du Mexique mandent que la "persécution religieuse dans ce pays s'accentue de plus en plus".

Ces lettres, d'après le journal, affirment que les meurtres se multiplient, que des catholiques sont torturés et que des arrestations sont opérées en grand nombre. Mexico serait sous la griffe du bolchévisme.

L'une des lettres parle des persécutions sataniques et dignes de Néron". Elle relate un cas horrible: un jeune homme catholique qui criait "Vive le Christ" au lieu de dire "Vive Calles", fut mutilé et ensuite tué, avec l'un de ses compagnons.

ON AURAIT FAIT ACTE DE PIRATE

Pour enlever un colis de stupéfiants sur l'océan Pacifique.

"COMPAGNIE"

VANCOUVER, 17. — (Presse canadienne). — Une des têtes dirigeantes de la "compagnie" donna ordre d'attaquer en haute mer les représentants d'un syndicat rival faisant le commerce des stupéfiants, a déclaré Verne Bartlow, agent du service secret, à la reprise du procès de trois Italiens et de trois Chinois, pour contrebande de stupéfiants. Les accusés sont Frank Marino, Dominic Marino, Dominic Cristofi, Lee Coy Gim, Lee Sing et Wong Loy Toy.

Bartlow a exposé dans la boîte aux témoins les plans ingénieux de Lee Coy Gim pour recouvrer de précieux colis de stupéfiants jetés à la mer par les paquebots. Souvent ces colis étaient perdus, mais après plusieurs insuccès on arrêta un nouveau plan et l'éclaireur "M-168" et son équipage de blancs et d'Orientaux fouillèrent les eaux du golfe de Georgie pour retrouver de mystérieux colis.

Quelqu'un qui se trouvait à bord d'un paquebot à Victoria refusa de vendre son colis, qu'il destinait à une compagnie rivale et qu'il devait lancer à un navire qui devait suivre le paquebot. On surveilla le moment où les stupéfiants seraient jetés à la mer afin de les enlever. Si l'on nous avait précédés, dit le témoin, nous devions nous faire passer pour des douaniers et leur enlever le colis. Le projet ne fut pas réalisé parce que l'on ne vit pas tomber de stupéfiants du paquebot.

La "Compagnie" n'usa d'abord que du paquebot-poste mais elle devait employer d'autres paquebots. Elle en fut empêchée par l'intervention des douaniers.

Le procès est ajourné au 26 novembre.

Cette route coûtera à l'International Paper Company, $750,000

OTTAWA, 17. — (Du correspondant de la "Patrie".) — La International Paper Co., ayant inondé une grande superficie de la Gatineau, il a fallu déplacer la voie du Pacifique Canadien, ligne d'Ottawa à Maniwaki, sur une distance de trois milles aux environs de Farm Point, entre Tenaga et Kirk's Ferry. Les travaux seront terminés sous peu. Avec la nouvelle route carrossable les travaux coûteront $750,000 à l'International.

QUATRE MORTS PAR L'OURAGAN

Le vent atteignit une vitesse de 72 milles à l'heure à New-York.

NEIGE DANS L'OUEST

NEW-YORK, 17. (Presse Associée.)—Une température modérément froide dans les Etats de l'Est a suivi, aujourd'hui, la violente tempête de pluie apportée par une perturbation atmosphérique provenant du sud-est, au cours de laquelle le vent atteignit une vitesse de 72 milles à l'heure, fit quatre morts, blessa un grand nombre de personnes et commit des dégats considérables.

La tempête a ravagé la région s'étendant de la Virginie occidentale au Massachusetts. Il y avait un an que le garde-côtes américain "Morrill" avait perdu neuf membres de son équipage au large de Shelburne, Nlle-Ecosse. Le navire fut secoué par la tempête comme une coquille.

Un relevé fait ce matin, fait voir que deux quais ont été détruits, quatre navires de pêche coulés et le "Morrill" lui-même jeté sur la plage. Il faudra du secours pour le renflouer. On croit que les navires de pêche ne contenaient personne.

Un grand nombre de gens durent abandonner leur maison à cause du débordement des rivières, dans le nord de la Virginie Occidentale. Les inondations arrêtèrent le transport et les communications.

Les navires durent se mettre à couvert et furent endommagés. Le téléphone et le télégraphe furent provisoirement affectés par la tempête.

Les trains furent retardés en plusieurs régions par des éboulis.

Le bureau météorologique signala deux tempêtes. L'une venait du lac Supérieur et l'autre des Apalaches. Cette dernière tempête apporta du vent et une pluie abondante dans le Massachusetts et mit fin, à une vague de chaleur qui fit monter le thermomètre à 72 degrés à Boston. Ce fut le 16 novembre le plus chaud, depuis 29 ans.

De l'Ouest, on mande que la neige obstrue les chemins dans le Minnesota et certaines parties des deux Dakotas.

Le roi Ferdinand au repos complet

BUCAREST, 17. (Presse associée). — Ses médecins ont interdit au roi Ferdinand de recevoir ses ministres et de faire quoi que ce soit de fatigant pour le moment.

Ils prévoient des résultats satisfaisants du traitement que le roi subit pour l'inflammation du gros intestin.

LA COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ADMINISTRATION DES DOUANES TIENT UNE PREMIERE SEANCE, HIER A OTTAWA

Le président de la commission, le juge Brown, fait connaître le programme de l'enquête qui s'étendra aux provinces de l'Ouest.

LES TRAVAUX PRELIMINAIRES

OTTAWA, 17. — (Du correspondant de la 'Patrie".) — Le juge J. T. Brown, de la Saskatchewan qui a succédé à sir François Lemieux comme président de la commission d'enquête sur l'administration des Douanes au Canada, a tenu sa première séance, cet avant-midi, au ministère des Douanes, accompagné de ses deux collègues, les honorables juges Ernest Roy, de Québec et M. Wright de Toronto. Les deux avocats de la commission, l'hon. N. W. Rowell, de Toronto et M. R. L. Calder, de Montréal sont aussi présents. Le local mis à la disposition de la Commission aux Douanes n'est pas de la dimension de la salle du comité des Chemins de Fer, ce qui rend le travail d'enquête moins public. Il n'y a pas autant de spectateurs.

LES PRELIMINAIRES

M. Paul Leduc, avocat, a été nommé registraire de la Commission en remplacement de M. T. Ahearn.

Ce matin, à l'ouverture, M. Leduc a lu les arrêtés en conseil, faisant la réorganisation de la commission d'enquête de même que tous ceux passés concernant la première commission, afin de mettre officiellement les nouveaux commissaires au courant de tout ce qui s'est passé antérieurement à leur nomination. Presque tout l'avant-midi a été pris par ces préliminaires. Il faudra également que la commission interroge les principaux fonctionnaires du ministère des Douanes dans le but de se mettre bien au courant de la situation.

LE JUGE BROWN

Le juge Brown, président, regrette que sir François Lemieux ait jugé à propos de se retirer de la Commission à cause de services qu'il aurait pu rendre par sa grande expérience. Le remplaçant fera tout en son pouvoir pour bien remplir les responsabilités qui lui incombent, avec l'aide de ses collègues. Le public exige une enquête complète et impartiale et c'est pour cela qu'elle fut confiée à des juges. Ces derniers auront l'aide d'avocats habiles en MM. Rowell et Calder. Les pouvoirs de la commission sont illimités, excepté ceux de juger les accusés, qui doivent aussi avoir tous les moyens de défense que leur accorde la loi.

LE PROGRAMME

La commission d'enquête suivra le programme suivant dans son travail. 1o. Etudier toutes les causes de contrebande établies sur une base commerciale. 2o. Faire enquête sur toutes les graves infractions de la loi de l'accise. 3o. Sur tous les manquements des fonctionnaires des douanes ou de l'accise, soit dans le service intérieur, soit dans le service extérieur. 4o. Sur la mise en vigueur du traité conclu entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la prévention de la contrebande. 5o. Proposer toute législation susceptible d'aider à l'observance des règlements des douanes et de l'accise et à la suppression de la contrebande. La commission se propose de siéger dans n'importe quelle partie du Canada où il y a des raisons de croire que quelque chose de louche ou de blamable s'est passé. Tous ceux qui possèdent des renseignements à ce sujet devraient les communiquer aux avocats de la commission.

LES DOCUMENTS

L'hon. M. Rowell dit que les comptables Clarkson, de Toronto, pourront dans quelques jours présenter un rapport à la commission de tout ce qu'ils ont fait depuis le commencement de l'enquête. L'inspecteur Duncan aura aussi des renseignements à fournir de même que l'inspecteur Collins de la gendarmerie à cheval. M. Rowell dit qu'après les séances à Ottawa la commission se rendra à Vancouver où toute la situation de la Colombie-Britannique pourra être étudiée. La commission pourra peut être siéger à Victoria, de là à Calgary ensuite à Régina, puis à Winnipeg, où le travail pourra être centralisé dans chacune de ces villes. Après le jour de l'an la Commission fera son travail dans Ontario si elle n'a pas le temps de le faire avant Noël. La Commission portera une attention spéciale à la contrebande des boissons aux Etats-Unis.

LE REVENU DE L'ETAT

M. Rowell dit que le revenu total du gouvernement fédéral l'an dernier, environ 380 millions de dollars, 324 millions ont été fournis par les douanes, ce qui donne une idée de l'importance de ce ministère. Les douanes ont 773 bureaux, 148 ports intérieurs, 348 ports extérieurs et 290 postes pour le service préventif. Le personnel se compose de 5,145 fonctionnaires avec dépenses de plus de dix millions de dollars. M. Rowell donne ces renseignements pour mettre les commissaires au courant de l'organisation des Douanes.

M. R.-L. CALDER

M. R.-L. Calder passe ensuite en revue le travail fait par la commission Lemieux, et dit qu'il en préparera un précis pour la commission. Il dit pour quelles raisons le comité parlementaire a porté une attention spéciale à Montréal et Rock-Island à la suite d'accusations d'irrégularités et de contrebande. M. Calder dit que le manque de discipline dans le ministère a conduit à des abus, certains règlements ignorés aux douanes et à l'accise, ont produit une tolérance qui peu à peu est devenue un état de choses plus sérieux. C'est ce qui a été constaté en remontant à plusieurs années. A cause de l'énorme augmentation

(Suite à la page 11)

Frontière hermétiquement fermée

PARIS, 16. — Tous les étrangers qui traversent la frontière subissent un interrogatoire serré de la part de la police française. Des ordres sévères ont été donnés à la police de fermer la frontière à tous les suspects afin d'éviter la répétition d'incidents comme ceux des dernières semaines. La police a accompli un coup de filet dans la région de Toulon et de Nice en arrêtant une bande de supposés anarchistes qui auront à justifier leur conduite.

SAUVETAGE IMPOSSIBLE

On ne pourra atteindre les mineurs engloutis que dans quelques jours.

DIGUE PROVISOIRE

HAZELTON, Pennsylvanie, 17. (Presse Associée). — Le sort des six mineurs engloutis par un torrent à 1200 pieds sous la surface du sol dans la houillère Tomhicken, de la "Lehigh Valley Coal Company, près d'ici, reste encore un mystère, aujourd'hui.

Les malheureux furent surpris, hier après-midi, par le débordement d'un torrent gonflé par des pluies abondantes. Plus de cent mineurs entendirent le rugissement des eaux et eurent le temps de se sauver.

Un peu après l'aurore, environ 1,000 sauveteurs recrutés dans les houillères voisines avaient réussi à arrêter l'infiltration de l'eau dans la mine. Des tonnes de sable, de cendres et d'autres matières furent employées à cette fin.

Ce que l'on va faire ensuite sera de pomper l'eau.

On ne pourra atteindre les malheureux avant quelques jours.

Des élections à l'Association de la Salle à Québec

QUEBEC, 17. — (Du correspondant de la "Patrie"). — L'Association de la Salle Inc., formée des anciens élèves de l'Académie Commerciale, vient de faire le choix de ses nouveaux officiers. Les nouveaux élus sont:

Président, M. Edouard S. Gagné.

Premier vice-président: M. Jos. Emond.

Deuxième vice-président: M. Henri Lemieux.

Secrétaire: M. J. Edgar Turgeon.

Trésorier: M. J. E. Dion.

Directeurs: M. l'abbé Alphonse Têtu, chapelain, le Frère directeur de l'Académie, M. le chevalier Joseph Racine, MM. Bruno Lefebvre, Jules Côté, J. Omer Amyot, Joachim Morel, Jacques Hébert.

L'océan, source illimitée de force motrice

PARIS, 17.—Le professeur Georges Claude a déclaré devant l'Académie des sciences, que l'océan était une source illimitée de force motrice à bon marché.

Le professeur Claude, qui a réalisé, entre autres, la synthèse de l'ammoniaque, a démontré à la docte assemblée, le fonctionnement d'un générateur de son invention, qui capte la force motrice du milieu marin.

LA FRONTIERE DU LABRADOR

Le comité judiciaire du conseil privé prend la cause en délibéré.

AMITIE

LONDRES, 17.—Les plaidoiries des avocats devant le comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause de la frontière du Labrador, sur laquelle le Canada et Terre-Neuve cherchent à faire valoir leurs droits respectifs, et qui étaient commencées depuis cinq semaines, se sont terminées hier et la décision du Conseil Privé a été remise à plus tard.

Le T.H. H.-P. MacMillan, avocat du Canada, en terminant sa plaidoirie approuva chaleureusement une remarque de Sir John Simon, qui avait fait ressortir l'amitié qui unit le Canada et Terre-Neuve.

La décision de Leurs Seigneuries du comité judiciaire dans cette cause, dit M. MacHillan, sera un fait mémorable dans les annales de l'empire. Pendant toutes les plaidoiries, ajouta-t-il, son adversaire et lui-même ont essayé d'agir comme des adversaires le font sur le terrain légal, mais que leur amitié n'en était pas pour cela amoindrie."

Le Lord chancelier, le vicomte Cave, en faisant remarquer que le jugement était remis à plus tard, fit l'éloge de ceux qui avaient préparé la cause, pour le soin qu'ils avaient apporté à la présenter sur toutes ses faces et avec une grande abondance de détails.

L'abbé Coursol, de Saint-Jean, obligé de prendre un repos

S.-JEAN, 17—(Du correspondant de la "Patrie") —Lundi soir, M. le curé J.-E. Coursol nous quittait pour un voyage de repos en Floride où il sera l'hôte de M. F. Coursol, son cousin. Depuis longtemps M. le curé était souffrant et c'est sur les conseils de ses supérieurs et de son médecin qu'il s'est décidé à faire une cure de repos.

A l'occasion de son départ, une foule de personnes accompagnèrent M. le curé à la gare. On y voyait les représentants de toutes nos associations locales ainsi qu'un grand nombre de personnes qui avaient tenu à manifester ainsi leur attachement au prêtre dévoué.

Le nombre des autos dans Québec

QUEBEC, 17. — Un rapport préliminaire publié par le capitaine E. Joncas, chef du bureau provincial des automobiles, démontre qu'il y a actuellement 104,388 automobiles enregistrées dans la province, à comparer avec un total de 98,418, à la fin de l'année fiscale 1925-1926, qui s'est terminée le 1er mars dernier. Dans trois mois, l'on s'attend à ce que le nombre des automobiles enregistrées en février dernier, atteindra le chiffre de 110,000. Les statistiques pour la ville de Montréal indiquent qu'il y a 39,567 automobiles, 5,645 pour la ville des Trois-Rivières. Les autres statistiques pour les autres localités de la province ne seront pas connues avant la fin du mois de décembre.

M. W.-F. NICKLE EST CANDIDAT

Il briguera les suffrages comme prohibitionniste dans Kingston.

LA LOI FERGUSON

KINGSTON, Ontario, 17. (Presse canadienne). — M. W.-F. Nickle, ancien procureur général de l'Ontario, fait part aujourd'hui qu'il posera sa candidature comme prohibitionniste, à Kingston, à la prochaine élection.

M. Nickle s'est retiré du gouvernement Ferguson lorsque le premier ministre annonça son projet de régie des spiritueux.

TRONTO, 17. (Presse canadienne).— La campagne électorale continue d'être particulièrement chaude dans l'ouest d'Ontario, où le premier ministre G.-Howard Ferguson, et le chef libéral, M. W.-E.-N. Sinclair, prononceront chacun deux discours, aujourd'hui. Le premier ministre Ferguson est à Ingersoll, Oxford, cet après-midi. Il parlera à Simcoe, Norfolk, ce soir. M. Sinclair adressera la parole à Blyth, Huron, et à Port-Elgin, dans le comté de Bruce.

A une grande assemblée de conservateurs de Hamilton, hier soir, le premier ministre Ferguson a déclaré qu'il allait simplement faire disparaître le commerce des spiritueux empoisonnés et y substituer un commerce légitime. Nous allons ensuite, dit-il, mettre la jeunesse en garde contre les périls de l'alcoolisme."

M. W.-E.-N. Sinclair, chef libéral, a déclaré à Collingwood, hier soir, que le projet du gouvernement était la chose du premier ministre Ferguson et non du parti conservateur. "La lutte ne se fait pas contre le parti conservateur mais contre M. Ferguson et les candidats qui appuient cette politique", dit-il.

Un enfant est gravement brûlé

TROIS-RIVIERES, 17. (Du correspondant de la Patrie.) — Un jeune enfant de deux ans vient de subir un accident dont les suites ne seront probablement pas fatales, mais qui lui fait endurer d'horribles souffrances. Ce bébé de M. et Mme Freddy Brodeur, de S.-Paulin, trompa la vigilance de sa mère et tira sur lui un large plat d'eau bouillante qui se trouvait sur la table. Il eut toute la figure et la poitrine brûlés.

Le médecin appelé immédiatement lui donna les soins appropriés et l'enfant est considéré hors de danger.

DOUZE PIRATES CHINOIS TUES

Par deux officiers du vapeur anglais "Sunning", près de Hong-Kong.

UN NOYE

HONG-KONG, 17. (Presse associée).— Douze pirates ont été tués, un autre s'est noyé et neuf ont été capturés au cours d'un combat à mort livré sur les ponts du vapeur anglais "Sunning" et pendant la poursuite subséquente des pirates en fuite, à 80 milles de Hong-Kong. La nouvelle a été apportée par le navire lui-même qui est entré au port, aujourd'hui, portant les traces de l'incendie allumé par les pirates et du combat acharné qui s'est livré sur ses ponts.

Pendant que l'on conduisait les pirates en prison, les officiers du navire faisaient le récit de l'aventure du navire.

Au moment où l'on faisait la relève, lundi après-midi, quarante pirates escaladèrent les flancs du navire, braquèrent leurs revolvers au nez des officiers et prirent possession du navire après avoir placé deux des leurs en sentinelle sur le pont.

Le second T. P. Beatty et le lieutenant J. W. Hurst que les pirates avaient d'abord tenu en respect, finirent par mettre la main sur deux revolvers et 150 cartouches. A minuit, ils résolurent de reprendre le contrôle du navire.

Ils s'élancèrent sur le pont en brandissant leurs armes. Ils abattirent les deux pirates qui s'y trouvaient. Les officiers avaient en mains la cref de la situation.

Quelques minutes après un des pirates que l'on avait laissé comme mort se leva et tira à bout portant sur un des officiers mais manqua son coup. On l'assomma avec la crosse d'une carabine. Un autre pirate se présenta alors sur le pont. Un duel au revolver s'ensuivit et le pirate fut abattu.

Les autres boucaniers voyant que leurs plans étaient frustrés grâce à la bravoure des matelots anglais, s'emparèrent du mécanicien en chef G. Cormack, du "Sunning", et se faisant un bouclier de son corps montèrent sur le pont à la file. Là, les deux défenseurs du navire ouvrirent le feu et tuèrent onze pirates. Cormack fut blessé à la poitrine et à la jambe.

Le Vatican ignore la création de cette société

ROME, 17. — Le Vatican ignore la prétendue création d'une organisation catholique internationale auprès de la Société des Nations.

LES ESTIMES DE LA RECOLTE DU DOMINION

Il y aura diminution dans la récolte du blé et de l'avoine.

DES CHIFFRES

OTTAWA, 18. — Le bureau des statistiques du Dominion estime que la récolte totale du blé de printemps s'élèvera à 385,045,000 boisseaux et celle du blé d'automne à 20,769,000 boisseaux, pour cette année. Ce qui fait un grand total de 405,814,000 boisseaux pour la récolte du blé comparée à 411,375,700 boisseaux l'an dernier.

La récolte totale de l'avoine est estimée approximativement à 364,777,000 boisseaux contre 513,384,000 l'an dernier. Les récoltes totales pour les autres céréales sont estimées approximativement comme suit, avec chiffres comparatifs de la récolte de l'an dernier entre parenthèses :

Orge, 105,086,000 (112,668,300); seigle d'automne, 9,592,000 (11,281,600); seigle de printemps, 2,426,400 (2,406,900); pois, 2,598,300 (3,410,700); fèves, 1,108,500 (1,500,700); sarrasin, 9,871,000 (10,448,800); graines mêlées 32,448,000 (34,301,000); graine de lin 6,715,400 (9,297,100); blé d'Inde égrainé 6,744,000 (10,564,300).

Les récoltes moyennes par acre pour tout le Canada en 1926, à comparer avec les chiffres de l'an dernier, entre parenthèses, sont comme suit:

Blé d'automne, 23.6 (30); blé de printemps, 17.6 (18.3); récolte de blé totale, 17.8 (18.7); avoine, 27 (35); orge, 27.7 (27.6); seigle d'automne, 17.1 (16.1); seigle de printemps, 13.8 (16.1); récolte de seigle totale, 16.3 (16.1); pois, 18 (18.6); fèves, 15.5 (18.4); sarrasin, 22.2 (22.5); graines mêlées, 33.1 (38.6); graine de lin, 8.2 (8.2); blé d'Inde égrainé 32.2 (44.2).

Voici maintenant le total de la récolte par province:

Manitoba: blé, 53,717,000 (39,453,000); avoine, 52,482,000 (71,700,000); orge, 52,808,000 (52,156,000); seigle, 3,713,000 (5,152,000); graine de lin, 2,090,000 (1,664,000).

Saskatchewan: blé, 215,101,000 (240,551,000); avoine, 109,655,000 (174,967,000); orge, 25,554,000 (27,061,000); seigle, 4,924,000, (4,512,000); graine de lin, 4,425,000 (7,439,000).

Alberta: blé, 112,466,000 (102,955,000); avoine 45,452,000 (75,517,000); orge 9,287,000 (14,924,000); seigle 1,478,000 (1,881,000), graine de lin, 87,000 (35,000).

ETAT DU SOL

Maritimes: Dans l'Ile du Prince-Edouard la température fut favorable. En Nouvelle-Ecosse, il y a eu de la sécheresse et les labours d'automne ont été retardés par la dureté du sol. La récolte de pommes de terre a été bonne. Au Nouveau-Brunswick, la récolte de grain a été pauvre.

Québec: Les pluies ont diminué la qualité du grain. L'avoine est pauvre, la rouille l'ayant affectée. Il y a eu une bonne récolte de patates. Dans le district de Montréal, le grain n'a pas été aussi bon que l'an dernier.

Ontario: Les pluies d'octobre ont nui à la récolte. La rouille a endommagé l'avoine. Les labours d'automne ont été retardés. Le foin et le fourrage vert ont bien donné. Les pommes de terre ont rouillé dans les terrains bas.

Dans l'Ouest, l'automne n'a guère été favorable aux travaux du sol; les labours sont en retard, à cause de la pluie et de la neige. La récolte d'avoine a été beaucoup moins riche.

36 morts ou blessés

TOKIO, 16. (Presse associée).— Trente hommes auraient été tués ou blessés dans une explosion à la houillère Oyabu à Kyusho, appartenant à la compagnie Mitsui.

LA FEMME EPUISEE

A besoin du secours des Pilules Roses du Dr. Williams pour recouvrer ses forces.

Aucune mère ne devrait permettre que la faiblesse nerveuse ait une emprise sur elle; si elle le fait l'inquiétude gâtera son travail à la maison et la fera souffrir dans son esprit et son organisme. La monotonie du travail quotidien de la ménagère ordinaire est suffisante pour causer l'abattement, mais il y a d'autres causes, que toute mère connait, qui tendent à affaiblir et à épuiser ses nerfs. Un changement et un repos pourraient améliorer sa santé, mais le mieux de tout pour les femmes épuisées est une cure aux Pilules Roses du Dr. Williams. Ces pilules créent un nouveau sang riche avec les éléments dont l'organisme et les nerfs profitent.

La valeur des Pilules Roses du Dr. Williams quand le sang est faible et aqueux, et l'organisme épuisé est montrée par l'expérience de Mme C. W. Johnson, R.R.1, de Gilford, Ont., qui dit: Avant de commencer de prendre les Pilules Roses du Dr. Williams, j'étais complètement épuisée et pouvais à peine marcher. Comme mère de jeunes enfants avec les travaux ordinaires du ménage à accomplir, mon état était sérieux. J'avais vu les Pilules Roses du Dr. Williams annoncées et je décidai de les essayer. Ce fut une bonne décision car je prenais les pilules depuis pas bien longtemps que je commençai à me sentir mieux mentalement et physiquement. Je continuai d'employer les pilules pendant une couple de mois et maintenant je me sens comme une nouvelle femme, capable de faire tous mes travaux du ménage. Je ne resterais pas sans avoir ces pilules dans la maison et je les recommande à toutes les personnes épuisées."

Les Pilules Roses du Dr. Williams sont vendues par tous les marchands de remèdes, ou seront envoyées par la poste à 50 cents la boîte par The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

UNE AGITATION CONTRE CALLES

On veut renverser le Président du Mexique à cause des troubles.

REBELLES ET BANDITS

MEXICO, 18. (Presse associée.) —Les ennemis du gouvernement cherchent à lancer une agitation pour renverser le Président Calles. La chose est évidente depuis deux semaines. Les journaux font tous les jours le récit d'activités de rebelles et de bandits en différents endroits du pays.

LE PRESIDENT CALLES

Le département de la guerre affirme que ces rébellions ne constituent pas un problème militaire parce que ces groupes rebelles sont très peu considérables et qu'ils manquent d'unité pour agir. Dans la plupart des cas, les révolutionnaires seraient des bandits qui profitent de l'occasion que leur offre le malaise religieux pour s'affirmer de nouveau.

Le département de la guerre prétend avoir la situation bien en mains. Des soldats fédéraux montés dans des camions automobiles parcourent les routes dans les zones où les rebelles manifestent leur activité. Les trains de voyageurs et de marchandises circulent sous escorte militaire. Des troupes sont prêtes à toute éventualité en différents endroits le long des chemins de fer.

Le général Marcelo Caraveo, commandant militaire à Chihuahua, a reçu ordre de poursuivre un groupe de rebelles qui traversèrent récemment la frontière des Etats-Unis au Mexique. Ces rebelles seraient actuellement à Hidalgo del Parral. Les commandants militaires des Etats de frontière ont reçu instruction d'exercer une plus stricte vigilance sur la frontière afin de prévenir la contrebande des armes et des munitions ou l'invasion de nouvelles troupes.

ATTAQUE DE SURPRISE

Vera-Cruz 15. — (Presse associée). — Un groupe de bandits a exécuté une attaque contre le village de Banderilla, près de Jalapa, a pris de surprise et tué la garnison de douze soldats. Les irréguliers blessèrent également plusieurs civils, saccagèrent des maisons de commerce et se retirèrent.

Une troupe considérable de réguliers a été dépêchée sur les lieux pour rechercher et punir les coupables.

UN ARTISTE DU CHEQUE

Dix-huit accusations portées contre un garçon de ferme.

CALGARY, 16. (Presse canadienne). — La police de l'Alberta se targue d'avoir mis la main sur le champion des artistes du chèque dans la personne de Frank Evans, un simple aoûteron de 21 ans, qui recevra sa sentence aujourd'hui, après s'être avoué coupable de dix-huit accusations de faux. Neuf accusations furent déposées contre lui lorsqu'il fut traduit en cour samedi et neuf autres ajoutées à son dossier, lundi. Il se peut que six autres accusations soient portées contre lui.

La police dit que les chèques étaient si mal faits qu'ils semblaient authentiques et qu'Evans n'eut aucune difficulté à en toucher la monnaie.

Accusé d'un meurtre qui fut commis dans l'Auron en 1919

PARIS 18. — Un matin de mai 1919, un habitant de Bourges, découvrait dans l'Auron, en bordure de Champfoire, le cadavre d'une jeune femme assassinée. La victime était Octavie Platard, 21 ans, domestique arrivée à Bourges depuis peu de temps.

Or, dernièrement, un manoeuvre a accusé formellement un individu de Bourges d'être l'auteur de ce vieux crime.

Cet individu, nommé Jublot, charpentier, qui a eu déjà des démêlés avec la justice, a été arrêté.

Le chômage a diminué en Canada depuis octobre

OTTAWA, 13. (Presse canadienne.) — Au début d'octobre dernier, le chômage a commencé à diminuer dans le Canada et un grand nombre d'ouvriers auparavant sans emploi ont pu trouver du travail. La situation sur ce rapport s'est améliorée dans tout le Canada, si l'on en croit les rapports du Bureau des Statistiques.

Actuellement le pourcentage des ouvriers unionistes sans emploi est bas et il y a lieu d'être optimiste.

(cnn.)

UN CONCOURS DE RECOLTES A ARTHABASKA

La société d'agriculture du comté en fait connaître le résultat.

LES POINTS

ARTHABASKA, 18. (Du correspondant de la "Patrie"). — La Société d'Agriculture du Comté d'Arthabaska, qui a tenu un grand concours de récoltes sur pieds, vient de faire connaître le rapport du juge, M. Joseph Boutet. Voici ce résultat officiel.

POUR L'AVOINE

1—Roméo Leblanc, Victoriaville, 95 pts.
2—Donat Gagnon, Princeville, 94 ptts.
3—Joseph Desrochers, Warwick, 93 pts.
4—Joseph Boutet, Victoriaville, 92 pts.
5—Arthur Blanchet, Arthabaska, 91 pts.
6—Wilfrid Houle, Arthabaska, 89 pts.
7—Siméon Laroche, Arthabaska, 88 pts.
8—James Williams, Tingwick, 86 pts.
9—Philippe Coulombe, Arthabaska, 85 pts.
10—F. X. Labbé, Victoriaville, 84 pts.
11—Ulric Descormiers, Saint-Rémi, 83 1-2 pts.
12—Joseph Croteau, Tingwick, 83 pts.
13—Pierre Perrault, Princeville, 82 pts.
14—Joseph Croteau, St-Rémi, 82 pts.
15—Arthur Bergeron, St-Valère, 82 pts.
16—Alfred Paris, Arthabaska, 82 pts.
17—Eugène Nolin, Victoriaville, 81 pts.
18—Willie Girard, Warwick, 80 pts.
19—Joseph Bergeron, Warwick, 80 pts.
20—Zéphirin St-Cyr, Princeville, 80 pts.
21—J. A. Perrault, Princeville, 79 pts.
22—Misael Hébert, St-Albert, 79 pts.
23—Henri Sylvain, Princeville, 79 pts
24—François Brisson, St-Rémi, 79 pts.
25—Charles Boutet, Victoriaville, 78 pts.
26—Arthur Cushing, Tingwick, 78 pts.
27—Alfred Desrochers, Warwick, 78 pts.
28—Oscar Desrochers, Warwick, 77 pts.
29—Oscar Desrochers, Warwick, 78 pts.
30—Willie Williams, Tingwick, 76 pts.
31—F.-X. Lacroix, Princeville, 76 pts.
32—Alph. Baillargeon, Princeville, 76 pts.
33—Roméo Daigle, Princeville, 74 pts.
34—Napoléon Laroche, Arthabaska, 74 pts.
35—Joseph Marcotte, St-Norbert, 73 pts.
36—Alexandre Therrien, Saint-Norbert, 73 pts.
37—Eugène Labbé, St-Norbert, 70 pts.

POUR ORGE

1—Roméo Leblanc, Victoriaville, 93 pts.
2—Siméon Laroche, Arthabaska, 92 pts.
3—Willie Girard, Warwick, 91 pts.
4—Wilfrid Houle, Arthabaska.
5—Willie Williams, Tingwick, 89 pts.
6—Joseph Marcotte, St-Norbert, 88 pts.
7—Alfred Paris, Arthabaska, 87 pts.
8—Arthur Bergeron, St-Valère, 86 pts.
9—Eugène Nolin, Victoriaville, 84 pts.
10—F. X. Lacroix, Princeville, 83 pts.
11—Joseph Bergeron, Warwick, 82 pts.
12—F. X. Labbé, Victoriaville, 81 pts.
13—Elphège Laroche, Warwick, 80 pts.
14—Napoléon Laroche, Arthabaska, 79 pts.
15—Octave Lemay, Warwick, 79 pts.
16—François Brisson, Saint-Rémi, 77 points.
17—J.-A. Perrault, Princeville, 77 points.
18—Roméo Daigle, Princeville, 75 points.
19—James Williams, Tingwick, 74 points.
20—Denis Gleason, Tingwick 73 pts.

POUR BLE-D'INDE

1—Roméo Leblanc, Victoriaville, 95 points.
2—Arthur Cushing, Tingwick, 93 points.
3—Louis Morin, Sainte-Elisabeth, 89 points.
4—Joseph Boutet, Victoriaville, 87 points.
5—Willie Williams, Tingwick, 82 points.
7—James Williams, Tingwick, 79 points.
8—Charles Boutet, Victoriaville, 78 points.
9—J.-C. Rioux Warwick, 77 points.
10—William Gauthier, Warwick, 76 points.
11—Maurice Verville, Victoriaville, 75 points.
12—Joseph Marcotte, Saint-Norbert, 74 points.
13—Médéric Rheault, Arthabaska, 73 points.
14—Zéphirin Saint-Cyr, Princeville, 73 points.

POUR LES PATATES

1—Roméo Leblanc, Victoriaville, 94 points.
2—Eugène Nolin, Victoriaville, 93 points.
3—Alfred Desrochers, Warwick 92 points.
4—Ollie Williams, Tingwick, 91 points.
5—Joseph Desrochers, Warwick, 90 points.
6—Arthur Cushing, Tingwick, 98 points.
7—James Williams, Tingwick, 88 points.
8—Oscar Desrochers, Warwick, 87 1-2 points.
10—Arthur Bergeron, Saint-Valère, 86 1-2 points.
11—Wilfrid Houle, Arthabaska, 86 points.
12—William Gatuhier Warwick, 85 points.
13—Arthur Dumont, Saint-Albert, 84 points.
14—Raoul Gauthier, Warwick, 84 pts.
15—Henri Pepin, Warwick, 84 pts.
16—Hector Lamy, Warwick, 84 pts.
17—Alphonse Boulanger, Victoriaville, 83 points.
18—Joseph Marcotte, Saint-Norbert, 83 points.
19—Arthur Morin, Ste-Elisabeth, 83 points.
20—Charles Boutet, Victoriaville 82 points.
21—Napoléon Laroche, Arthabaska, 80 points.
22—Frédéric Gagné, Arthabaska, 80 points.
23—Xavier Belleau, Victoriaville, 80 points.
24—F.-X. Labbé, Victoriaville, 79 points.
25—J.-C. Rioux, Warwick, 79 pts.
26—Willie Girard, Warwick, 79 pts.
27—Horace Paris, St-Albert, 78 pts.
28—Joseph Croteau Tingwick, 77 points.
29—Paul Champagne, Saint-Valère, 76 points.
30—Joseph Chabot, Saint-Albert, 76 points.
31—Maurice Verville, Victoriaville, 74 points.
32—Médéric Rheault, Arthabaska, 73 points.
33—Joseph Boutet, Victoriaville, 72 points.

Questions Légales

Nous sommes heureux de répondre dans cette colonne, chaque samedi, à toutes les questions concernant le droit que l'on veut bien nous signer son nom, un pseudonyme ou de simples initiales suffisent.

Les questions envoyées avant le mercredi après-midi auront leur réponse le samedi de la même semaine.

QUESTION. — Nous avons un locataire qui a laissé la maison en cachette à la fin d'août laissant des meubles non payés et nous devant du loyer

1o.—Les meubles sont-ils responsables du loyer ?

2o.—Le marchand ne nous a pas avertis que les meubles ne sont pas payés. Il vient aujourd'hui pour les chercher. Nous lui demandons de payer le loyer. Avons-nous ce droit ? Il y aurait trois mois à payer soit $48. Il y a une bonne glacière, 6 chaises communes, une table de $15 à peu près et un prélart de $5 ou plus. Le marchand veut nous en donner $10 seulement, ce qui n'est pas suffisant, je crois.

Maintenant, ce marchand peut-il saisir ces meubles en aucun temps ou s'il y a une limite de temps ?

3o.—Pouvons-nous garder ces meubles comme dédommagement ? Nous avons sous-loué la maison à perte pour l'hiver. Faut-il se servir de la loi ? Nous ne voudrions pas faire de grands frais, car les meubles ne paieraient pas les frais.

Il y a un mois que le marchand n'est pas revenu pour arrangement.

Pourrions-nous prendre une saisie-gagerie sur les meubles et les laisser dans la maison seulement pour avoir premier droit dessus tant que le loyer ne sera pas payé?

MADELON.

REPONSE. — Les meubles qui garnissent une maison louée garantissent le loyer. Si le marchand ne vous a pas avertis que les meubles étaient sa propriété parce qu'ils n'étaient pas payés, vous avez le droit de saisir ces meubles. C'est l'habitude des marchands de donner avis de propriété dès que les meubles entrent dans la maison. Si le marchand saisissait ces meubles, vous pourriez faire opposition. Il faudrait que vous saisissiez ces meubles par voie de saisie-gagerie. Dans votre cas cependant, je ne crois pas que cela vous servirait à grand chose, car il y a certains meubles parmi ceux que vous mentionnez qui sont exempts de saisie par la loi.

* * *

QUESTION. — Il y a quelque temps, je vous demandais ce qu'une femme devait faire pour obtenir une séparation de biens. Vous me répondiez qu'elle doit d'abord se faire autoriser par la cour. Je vous dois quelques explications. D'abord nous avons ici qu'une cour de commissaires; en cas d'urgence, nous faisons quarante milles en chemin de fer et nous avons là une cour de magistrat; je suppose qu'il faudrait m'y rendre ? A qui faut-il m'adresser ensuite ? Et y a-t-il d'autres dépenses à faire en l'occurrence ? Veuillez, s.v.p. me donner plus amples détails. Je suis ignorante dans la loi.

VICTIME.

REPONSE. — Vous devez vous adresser à la Cour Supérieure pour obtenir cette autorisation. C'est la seule qui ait juridiction en pareilles matières. Vous devrez ensuite prendre une action en séparation de biens. Une fois le jugement rendu, il vous faudra faire un inventaire des biens de la communauté et procéder ensuite au partage. Toutes ces procédures sont très coûteuses et très compliquées, vous feriez mieux de voir un avocat, qui les fera pour vous. Les frais seront contre votre mari.

* * *

QUESTIONS. — Le salaire d'un homme qui gagne $1 par jour est-il saisissable ?

2o.—Un cheval et une voiture qui ont été saisis par un huissier et vendus peuvent-ils être saisis une seconde fois si la vente n'a pas rapporté assez pour payer le plein montant ?

3o.—J'ai copié des listes électorales et on refuse de me payer le plein montant en me disant que les listes que j'ai copiées sont les mêmes qu'un autre a copiées. J'ai reçu $15 au lieu de $43 et j'ai écrit à cette personne que j'acceptais ce $15 en acompte. Qui doit me remettre la balance, le gouvernement fédéral ou l'officier rapporteur ? Ai-je droit de poursuivre pour la balance qui me revient ?

JEAN-PAUL.

REPONSES. — 1o. Le salaire d'un homme qui gagne $1 par jour est saisissable comme tout autre salaire. Il n'y a que les salaires des employés du gouvernement fédéral qui ne soient pas saisissables. Le cinquième de votre salaire est saisissable.

2o.—Un effet vendu par voie d'huissier ne peut être saisi de nouveau pour la même dette s'il est passé entre les mains d'un tiers.

3o.—Poursuivez l'officier rapporteur, s'il a convenu avec vous de ce prix pour votre travail. Si vous n'avez pas d'écrit à cet effet, vous aurez probablement de la difficulté à faire votre cause. Vous avez bien fait cependant de dire que vous acceptiez ce montant en à compte seulement.

* * *

REPONSE à Une Orpheline Ennuyée.—Si votre mère ne peut ni lire, ni écrire, il est impossible pour elle de faire un testament olographe, car un pareil testament doit être écrit en entier et signé de la main de la personne qui fait un testament. Vous pouvez cependant lui faire faire un testament suivant la forme anglaise, c'est-à-dire signé par elle devant deux témoins. Comme votre mère ne sait pas écrire, mention devra en être faite dans ce testament et les témoins devront mentionner le fait que la croix a été apposée en leur présence. Au sujet de l'argent en banque, vous pourrez faire mettre une clause dans le testament que cet argent vous appartiendra à sa mort.

* * *

QUESTION. — Voulez-vous me dire ce que je dois faire pour me faire payer d'un débiteur qui menace de laisser la ville pour s'en aller travailler aux Etats-Unis. Chaque fois que je lui parle de l'argent qu'il me doit, il me dit toujours de ne pas m'inquiéter, qu'il va s'en aller aux Etats-Unis si je le talonne. Est-ce que je pourrais me faire payer par lui quand il sera rendu là ?

INQUIET.

REPONSE. — Vous aurez bien de la difficulté à vous faire payer de votre débiteur lorsqu'il sera rendu aux Etats-Unis. Ce que vous avez de mieux à faire avant qu'il mette sa menace à exécution est de prendre un "capias" contre lui. Cette procédure aura pour effet de l'empêcher de partir, car elle équivaut à un emprisonnement. Il vous faudra être bien prudent avant de vous en servir, car les "capias" sont bien souvent cassés par les tribunaux quand il n'y a pas de raisons suffisantes de s'en prévaloir. Consultez un avocat et exposez-lui tous les faits. Il vous dira ce que vous avez à faire.

* * *

QUESTION. — Ai-je le droit de prendre les meubles de mon locataire à défaut de paiement du loyer. Il y a une clause dans le bail qui dit que les meubles m'appartiendront sans procédures judiciaires, si le loyer n'est pas payé. Puis-je entrer dans la maison et me servir ?

REPONSE. — Si votre locataire ne s'y oppose pas, vous n'aurez aucune difficulté, mais s'il y a la moindre opposition de sa part, vous serez obligé de suivre les formalités ordinaires et de prendre un bref de saisie-revendication ou encore un bref de saisie-gagerie.

* * *

QUESTION. — Peut-on recouvrer en justice une dette du jeu ?

REPONSE. — Une dette de jeu n'est pas recouvrable en justice. Si vous preniez une action, elle serait rejetée

* * *

QUESTION. — Voulez-vous me dire ce que doit faire un curateur à une succession vacante ?

S. D.

REPONSE. — La principale obligation d'un curateur à une succession vacante est de faire un inventaire devant un notaire des biens de la succession.

Pas une heure heureuse. M. R. E. Miller d'Aladdin, Wash., écrit: "Ma femme n'avait pas vécu une seule heure de répit depuis qu'elle avait passé la période critique. Elle souffrait depuis cette époque mais le Novoro du Dr. Pierre la remit en bonne santé et elle peut maintenant s'occuper des travaux du ménage." N'est-il pas juste de dire qu'un médicament qui apporte de tels résultats doit être au-dessus de l'ordinaire. Cette fameuse médecine de famille n'est pas vendue par l'entremise de droguistes mais fournie directement par le Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

IMPOSSIBLE DE L'EVEILLER

Une jeune fille s'endormit en écoutant un concert de radio.

DEPUIS OCTOBRE

LONDRES, 18. — Le "Sunday Chronicle" attire l'attention de ses lecteurs sur le cas étrange d'une jeune fille de Chiswell, près de Nottingham, Mlle Minton, qui dort sans interruption depuis le mois d'octobre dernier. Ce bizarre phénomène s'est manifesté dans les conditions suivantes:

Un soir que son frère et elle écoutaient un concert de T. S. F., Mlle Minton enleva soudainement les écouteurs qu'elle avait sur la tête et s'évanouit. Depuis lors, elle n'a jamais prononcé une seule parole et les seuls signes de vie qu'elle donne, à de très rares intervalles, sont un léger mouvement des paupières et un changement de position dans son lit. Cependant, elle respire régulièrement, conserve une chaleur corporelle presque normale et assimile les aliments qu'on lui fait absorber artificiellement.

Les médecins ont été impuissants à la tirer de son sommeil. Ni les traitements électriques qu'on lui a fait subir à l'hôpital de Nottingham, ni les soins de plusieurs spécialistes, consultés à la requête de la duchesse de Portland, n'ont produit le moindre effet. Ce cas est d'autant plus inexplicable que les docteurs sont unanimes à déclarer que Mlle Minton ne souffre d'aucune affection organique ou du cerveau et qu'elle ne présente aucun symptôme de la maladie du sommeil. Faudrait-il croire, cmme quelques spécialistes le suggèrent, que ce sommeil est dû à une réaction mystérieuse de la radioactivité sur l'organisme animal? Cette hypothèse paraît assez vraisemblable, si l'on admet comme établie la thèse d'après laquelle le déplacement de l'éther provoqué par la T. S. F. peut agir sur la sensibilité humaine, quoique dans un sens diamétralement opposé.

Sa voiture roule dans un fossé et le malheureux est tué

QUEBEC, 18. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Un cultivateur du nom de Johnny Auclair, de l'Ormière, Lorette, qui se rendait au marché avec une charge de légumes, a été tué samedi matin alors que sa voiture versa dans un fossé. Le malheureux roula sous la charge où il fut écrasé à mort. Il fut trouvé dans cet état par son gendre qui se trouva à passer près du lieu de l'accident quelques minutes plus tard. La victime était âgée de 60 ans.

CHAPLEAU ET TARTE, D'APRES M. BEAUCHESNE

L'étude de deux caractères de notre vie parlementaire et journalistique.

UNE CONFERENCE

OTTAWA, 17. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Arthur Beauchesne, C.R., membre de la société royale du Canada et greffier de la Chambre des Communes, a fait hier soir une intéressante conférence au cercle littéraire de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, dont il fut le premier président. Aujourd'hui ce cercle est présidé par M. Louis-Joseph Chagnon, traducteur à la Chambre des Communes qui présenta le conférencier en termes très heureux.

M. Beauchesne a parlé de la carrière de l'honorable Joseph-Israël Tarte et de sir Adolphe Chapleau. M. Beauchesne, qui est aussi un écrivain remarquable, un ancien journaliste, a admirablement saisi les traits dominants de ce caractère unique du grand journaliste, l'honorable J.-I. Tarte.

La carrière d'Israël Tarte, dit-il, fut toute d'activité, consacrée exclusivement à la politique; elle fut l'une des plus mouvementées qui se soient vues au Canada. Pendant trente ans, il se constitua le journaliste attitré soit des conservateurs soit des libéraux et fit une guerre sans merci à tous ceux qui étaient dans son chemin. Il écrivait avec la nervosité d'un Cassagnac. On lisait presque malgré soi ces articles à multiples paragraphes, à phrases courtes, directes, tournant sur toutes leurs faces les questions publiques. Il s'exprimait dans le langage du peuple, s'évertuant à peindre les situations par certains mots qui font image, pénètrent l'esprit et dont le lecteur se souviendra. Il prodiguait les épigrammes et collait à ses adversaires des épithètes qui les suivaient partout.

Chose singulière, cette nature agitée, cet être remuant et tapageur choisit le calme notariat pour profession; mais il n'était pas plutôt installé dans son étude de l'Assomption que le journalisme le tenta. Il fit ses débuts à la rédaction d'une petite feuille locale publiée à Saint-Lin, sous le titre des "Laurentides". On vit du coup qu'il avait la vocation. Les chefs conservateurs lui confièrent, vers 1875, la rédaction du "Canadien". Il s'agissait de détruire Joseph Cauchon, alors député de Québec-Centre et président du Conseil privé dans le cabinet McKenzie. Tarte avait vingt-six ans; Cauchon en avait soixante et d'après DeCelles, il était le plus redoutable polémiste de son temps et ne reconnaissait jamais d'autorité supérieure à la sienne, sauf celle de Cartier. Tarte, qui jouissait alors du facile avantage de n'avoir derrière lui aucune carrière, prit Cauchon à partie pour avoir changé d'allégeance politique. Il lui disait: "D'ailleurs le peuple sait qu'il n'y a pas longtemps vous rampiez devant celui (M. Langevin) que vous travailliez à détruire." Les mânes de Cauchon ont dû frissonner lorsque l'affaire McGreevy-Langevin éclata. Le "Canadien" fit tant et si bien contre le chef libéral de la région de Québec que celui-ci fut nommé en 1877 lieutenant-gouverneur du Manitoba où il mourut quelques années plus tard.

Tarte était alors et fut longtemps ultramontain. Il écrivit des lettres ouvertes aux évêques, des supplications au Pape disant: "Saint-Père, Saint-Père, les libéraux vous trompent." Vingt-cinq ans plus tard devenu ministre dans le cabinet Laurier, il s'écriera: "Où donc avais-je la tête quand j'étais avec les conservateurs". Il était plutôt combatif que discipliné. On ne savait pas toujours de quel bois il se chauffait. Lors du coup d'Etat Letellier, Israël Tarte était conservateur; lors du coup d'Etat Angers, il était libéral. Il blâma sévèrement ces lieutenants-gouverneurs. Ce fut donc l'un des rares politiciens qui purent rester logiques dans ces deux affaires. Quand il épousait une cause, il la défendait avec toute l'ardeur de son âme. Il fit jusqu'en 1896 le métier difficile de journaliste. Il était père de famille, il connaissait la valeur des nombreux services qu'il rendait à ses chefs, et il ne voulait pas être ignoré quand, à force de travail, il réussissait à placer au pouvoir des hommes qui ne lui étaient pas supérieurs. Il fut audevant de son temps en ce sens, qu'il ne regardait pas les partis comme des religions dont on ne peut se séparer qu'en commettant une apostasie. Dans son for intérieur, il était convaincu qu'un parti vaut l'autre et que, quelque soit celui qui arrive, le pays n'est pas en danger. Quand Chapleau voulut le traiter du haut de sa grandeur, il le lâcha sans phrase, quitte à le reprendre dès que l'on consentirait à traiter avec lui d'égal à égal.

Ministre il se comporta avec dignité. Il travailla et fit du bruit. Il montrait sa puissance et exerçait le patronage de façon à se faire respecter. Sa sortie du cabinet Laurier est resté un mystère. Les raisons de surface données dans la correspondance échangée entre lui et son chef n'ont pas trompé tout le monde. Quand dans la suite il s'est rapproché des conservateurs, quelqu'un s'avisa de lui demander si l'on saurait jamais pourquoi il avait démissionné. Il se contenta de répondre en souriant:. "Je ne pouvais plus rester là". Toujours est-il que, redevenu simple particulier, il conserva beaucoup de respect pour Laurier.

Tarte mourut à 59 ans, et il avait été près de 35 ans dans le journalisme où il excella. Il avait de fortes qualités. On se rapelle encore l'expression dont il se servait quand il voulait complimenter quelqu'un: "C'est un sobre et un travailleur". Cet éloge peut s'adresser à lui, car jamais politicien ne fut plus laborieux. Il ne perdit pas son temps dans les clubs sociaux. Il donna à la chose publique tout le talent et toute l'énergie dont il était doué. Une large place lui est réservée dans l'histoire de notre journalisme. Espérons qu'un jour une main pieuse recueilera ses principaux écrits.

M. Beauchesne parlant de sir Adolphe Chapleau fait remarquer combien de souvenirs doit évoquer ce nom aux sexagénaires d'aujourd'hui ! Quelle fougueuse éloquence, quelles luttes, quels triomphes, quelles intrigues et aussi quelles souffrances ont marqué la carrière retentissante de ce favori des dieux qui, du premier coup atteignit le sommet de la grandeur, puis connut l'amertume des déceptions et mourut à 58 ans, déjà vieilli, blasé et pour ainsi dire abandonné. A 25 ans il était député de Terrebonne à l'Assemblée Législative, la première législature de Québec après l'adoption de l'acte fédératif de 1867. Nous sommes au berceau d'une constitution nouvelle, dit Chapleau; autour d'un berceau, les passions se taisent pour faire place à des sentiments d'amour, à des projets de gloire et d'avenir.

Cet esprit de tolérance caractérisa toute sa vie publique et l'empêcha de se mettre à la tête des Canadiens-français dans l'affaire Riel qui lui valut beaucoup d'avanies et qui montra surtout quelle fascination il exerçait sur le peuple. Esprit indépendant, il vota contre son chef en 1870, sur la question du double mandat qu'il croyait préjudiciable à l'autonomie de la province. Pendant vingt ans il électrisa les foules par une éloquence incomparable qui bouleversait ses adversaires, ébranlait les opinions les mieux arrêtées et attachait à sa personne tous ceux qui avaient l'heur de l'entendre. Il fut premier ministre à Québec, entra dans le cabinet fédéral le 29 juillet 1882 puis devint lieutenant-gouverneur de Québec en 1892, succédant à Auguste-Réal Angers.

Chapleau fut un homme d'Etat courageux, un ami dévoué et un adversaire loyal. L'école de Laurier ne l'a jamais haï. Ses rapports avec le grand chef libéral ont toujours été amicaux. Il a conservé jusqu'à la fin l'estime des coeurs droits. Ce fut peut-être le plus habile général de sir John-A. Macdonald pour qui il a remporté d'éclatantes victoires.

Nous n'avons plus de ces magnifiques et séduisants semeurs d'enthousiasme.

UN MEDECIN CONDAMNE A LA PRISON

Il avait été surpris en train de se donner une injection de drogues.

$1,000 D'AMENDE

Le docteur J.-R. Robillard, rue Ontario Est, a été condamné ce mardi par le juge Amédée Monet à un an de prison aux travaux forcés et à $1,000 d'amende ou six autres mois. C'est une des plus fortes sentences imposées dans une cause de cette nature.

L'accusé a imploré la clémence du tribunal. "Je suis malade", dit-il.

"Ce sont les drogues qui vous ont mis dans cet état, répondit le juge. Vous êtes un habitué et une victime des drogues Vous avez été surpris par la police en train de vous donner une injection de drogues. Vous avez été surpris en flagrant délit et cependant vous avez prétendu que vous vous étiez piqué par accident en examinant une aiguille hypodermique. Le seul moyen de vous guérir c'est de vous envoyer en prison. Je le regrette mais je suis obligé de me montrer sévère."

PREMIERE VICTOIRE POUR LE SEMINAIRE

Dans la poursuite que lui a intentée Mme Couillard-Després.

QUEBEC, 17. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le Séminaire de Québec a remporté la première manche dans la poursuite qui lui a été intentée par Madame M. Couillard Desprès en recouvrant d'une partie du fief détenu actuellement par cette institution et sur lequel se trouve une partie de la Haute Ville de Québec. Le juge Gibsone lui a donné raison, ce matin, en prescrivant les précisions que ce dernier avait sollicitées relativement à cette action.

La demanderesse, prétend-on, se rappelle avoir droit à une partie indivisée du fief noble du Sault-Au-Matelot, lequel vaut plus d'un million et qui est sise à la Haute-Ville. Elle dit descendre de Louis Hébert et elle veut que la cour lui adjuge ce domaine et qu'elle fasse délimiter par des experts l'étendue exacte de ses prérogatives.

Le Séminaire de Québec, qui a déjà triomphé dans sept poursuites analogues, a demandé des détails sur une soixantaine de chefs. Le tribunal vient d'agréer cette requête et il condamne la demanderesse à fournir ces particularités dans les six mois à venir.

Taxe d'une cent par copie de journal

SYDNEY, Nouvelle-Galles du Sud 17. (Presse associée).—Le premier ministre travailliste, J. T. Lang, se propose d'imposer une taxe d'une cent par copie sur tous les journaux et autres périodiques publiés dans la Nouvelle-Galles du Sud, afin de combler le déficit du budget.

MAISONS RECOMMANDABLES

AUX LECTEURS DE La Patrie HEBDOMADAIRE

L'ANTIKOR LAURENCE

Enlève les cors, verrues et durillons. Sûr, efficace, sans douleur. En vente partout, 25c le flacon. Franco par la poste.

Pharmacie Laurence

Coin St-Denis et Ontario. Montréal.

UNE AFFAIRE GRAVE DANS LA CAPITALE

Le maire Balharrie, MM. Tulley et Dansereau accusés par un collègue.

UNE ENQUETE

OTTAWA 18 (Du correspondant de la Patrie.) — A la veille des élections municipales une accusation très grave est portée contre le maire J. P. Balharrie, le contrôleur C. J. Tulley et l'échevin Dansereau, qui fera le sujet d'une enquête par le juge Mulligan. L'échevin Tom. Brethour les accuse d'avoir utilisé à leur usage personnel des fonds de la municipalité. L'accusateur a catégoriquement refusé de donner plus de détails au conseil de ville, disant qu'il fera connaître tout ce qu'il sait à l'enquête. Il dit que des irrégularités qu'il a découvertes se pratiquent depuis deux ans. Les accusés nient énergiquement. Par un vote de 11 à 9, le conseil de ville a décidé hier qu'une enquête par un juge devrait être faite immédiatement sur cette affaire sensationnelle.

Les trois accusé ont voté en faveur de l'enquête. Le maire Balharrie sollicite actuellement un troisième terme. Le contrôleur Tulley est le président des finances municipales et l'échevin Dansereau a récemment préconisé une réforme générale à l'hôtel de ville, au sujet des achats, disant qu'il y aurait moyen d'épargner au moins $40,000 par année en nommant un acheteur municipal. Ce sont donc trois des principales figures du conseil de ville d'Ottawa.

L'ECHEVIN BRETHOUR

OTTAWA 18 (Du correspondant de la Patrie.) — Dans les cercles municipaux, on déclare, ce midi, que si l'échevin Tom Brethour a porté une fausse accusation contre le maire Balharrie, le contrôleur Tulley et l'échevin Dansereau, non seulement il devrait donner sa démission, mais se retirer définitivement de la politique municipale.

Mgr J.-O. Routhier fêtera dimanche son 90ième anniversaire

OTTAWA, 18. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Mgr J.-O. Routhier, archiprêtre et doyen du diocèse d'Ottawa, célébrera dimanche prochain, le 90e anniversaire de sa naissance. Pendant plusieurs années il fut vicaire général du diocèse et a pris sa retraite il y a quelques années, demeurant maintenant à l'Hospice S.-Charles. Le vénérable prêtre est l'un des rares survivants des zouaves pontificaux. Mgr Routhier est né à S.-Placide, comté de Deux-Montagnes, le 21 novembre 1836 et a été ordonné prêtre par Mgr Bourget le 21 mai 1864.

DEVINETTE $9,800.00 DONNE GRATIS

Les Prix en Argent que nous avons donnés s'élèvent au montant ci-haut mentionné. Nous donnerons encore $500.00 comme suit.

1er Prix $100.	5ème Prix $40.
2ème Prix $ 75.	6ème Prix $30.
3ème Prix $ 60.	7ème Prix $25.
4ème Prix $ 50.	8ème Prix $20.

5 Prix de $10. Chacun en Argent
10 Prix de $ 5. Chacun en Argent

Resolvez cette devinette et obtenez un PRIX EN ARGENT. Il y a huit figures à trouver à part celle du hibou.

POUVEZ VOUS LES TROUVER ? Si vous les trouvez marquez les d'un X, decoupez la vignette et envoyez-nous là avec un papier sur lequel vous écrirez: "J'ai trouvé toutes les figures et les ai marquées." Ecrivez aussi votre nom et votre adresse. Dans le cas d'égalité l'écriture et la propreté seront un point important. Si votre réponse est juste nous vous aviserons par le retour de la malle, d'une condition très simple à remplir. N'envoyez pas d'argent. Vous pourrez être un des gagnants sans dépenser un sou de votre argent.

Envoyez votre réponse directement à

GOOD HOPE MANUFACTURING COMPANY

Batisse Mutual Life Rue Craig Ouest, MONTREAL

POUR LE SUCCES DE LA GRANDE CONVENTION CONSERVATRICE DE 1927

Les assises tenues à Trois-Rivières vendredi et samedi seront suivies d'autres à Montréal, Québec, Sherbrooke, etc.—D'importantes déclarations faites au banquet.

UN COMITE EST FORME

TROIS-RIVIERES, 18. (Du correspondant de la Patrie.) — "Un comité général permanent a été nommé sous la présidence de M. C. H. Cahan, député de S.-Laurent et S.-Georges, avec M. Arthur Lalonde comme secrétaire, pour, de concert avec le sénateur Beaubien, voir à la préparation de la convention générale du parti conservateur l'an prochain, voir au choix et à la nomination des délégués des soixante-cinq comtés de la province à cette convention, préparer au besoin les résolutions exprimant les voeux et désirs de notre province, etc; en un mot aider à l'organisation centrale d'Ottawa, pour assurer le succès de la grande convention conservatrice", déclare le communiqué officiel fourni à la presse par M. Arthur Lalonde, secrétaire de la convention tenue aux Trois-Rivières par les candidats conservateurs aux dernières élections générales dans le but de dresser le bilan de la situation du parti dans la province de Québec et se préparer pour la grande convention générale du parti conservateur l'an prochain.

Aux diverses réunions à huis clos qui eurent lieu aux Trois-Rivières vendredi soir et durant la journée de samedi, réunions que clôtura un banquet intime au Château de Blois, plusieurs discours importants furent prononcés sur toutes les questionns intéressant le parti conservateur en général dans Québec. M. G. A. Marsan, c.r., Montréal, présida aux réunions à huis clos. Le comité formé à cette réunion des Trois-Rivières tiendra sans tarder d'autres réunions à Montréal, Québec, Sherbrooke et Hull pour compléter son travail.

Le banquet de clôture de cette convention a fourni aux divers orateurs l'occasion d'exprimer pour le grand public leurs vues sur la réorganisation du parti conservateur et la forme que doit prendre la coopération des conservateurs de la province de Québec à la convention générale du parti l'an prochain.

M. l'échevin J. B. Loranger, promaire des Trois-Rivières et président du Club Conservateur des Trois-Rivières, présida le banquet, ayant à ses côtés M. C. H. Cahan, l'honorable André Fauteux, l'honorable Dr L. P. Normand, etc. En plus des candidats conservateurs à la dernière élection, on remarquait dans la salle plusieurs chefs de la région. En quelques mots, le président souhaita la bienvenue aux délégués, exprimant l'espoir qu'un des premiers résultats de leur réunion aux Trois-Rivières serait un retour de la région trifluvienne aux idées conservatrices.

L'HON. Dr L.-P. NORMAND

L'honorable Dr L.-P. Normand rappelle tout d'abord que le but de cette réunion a été la réorganisation du parti dans Québec et dans tout le pays, en vue de la convention qui aura lieu l'an prochain à Winnipeg ou Toronto. Il insiste sur la nécessité de l'union et souligne des trop de dissensions qui existent au sein du parti. Chez les conservateurs anglais, dit-il, on est divisé pour ou contre Meighen. Et ici dans Québec le provincial regarde le fédéral comme une sorte de peste avec laquelle on ne doit rien avoir à faire. Revenant à l'idée d'union dans le parti et d'unité dans le commandement, l'honorable Dr L.-P. Normand demande à tous ceux qui sont présents d'accorder leur appui unanime et sans restriction à celui qui sera le chef choisi par la prochaine convention. Il termine en parlant brièvement de Trois-Rivières et de ses progrès.

M. C.-H. CAHAN

M. C.-H. Cahan, après avoir remercié les conservateurs de Trois-Rivières de leur hospitalité, formule l'espoir que la convention qui se termine servira les intérêts du parti conservateur non seulement dans la province de Québec, mais encore dans tout le pays en aidant à concilier les diverses factions. Remerciant les délégués de l'avoir nommé président du comité qui verra au choix des représentants à la grande convention de l'an prochain, il déclare qu'on peut différer sur des questions mineures, mais que l'on doit admettre que le parti a été rudement atteint durant la grande guerre et que les blessures du parti ne sauraient être guéries que par le retour aux grands principes qui firent sa force jusqu'à la guerre. Québec, poursuivit M. C.-H. Cahan, doit être représenté pleinement à la convention nationale. La province de Québec ne veut pas dominer, mais elle a le droit de présenter ses vues et de soumettre un programme basé sur les principes qui ont fait la grandeur du parti."

M. C.-H. Cahan déclare ensuite que l'est n'a aucune jalousie envers l'ouest et qu'il est prêt à coopérer, puis il souligne la bonne entente qui a toujours existé entre les provinces maritimes et Québec. Il termine par un vibrant appel pour que Québec se fasse entendre et aide à assurer le succès de la grande convention du parti.

Après quelques mots de M. le notaire G.-E. Ladouceur, de Shawinigan Falls, lequel souligne l'importance du vote obtenu par les conservateurs aux dernières élections dans la province de Québec, M. Armand Lavergne prend la parole.

M. ARMAND LAVERGNE

M. Armand Lavergne se proclame tout d'abord "un converti". "J'y suis resté", ajoute-t-il. "Les questions de couleurs et de partis, poursuit-il, sont de peu d'importance. C'est le salut du pays qui compte et l'on ne le trouvera que dans le maintien intégral des principes conservateurs". "Déclarant qu'il demeure fidèle à la doctrine économique, prêchée, il y a quinze ans, il ajoute la croire nécessaire au point de vue économique, mais il appuie surtout sur la doctrine de l'égalité des deux races, doctrine qui a assuré la Confédération. "Si nous voulons que notre pays vive, dit-il, nous devons l'accepter. Si nous voulons que le parti triomphe, nous devons accepter cette doctrine d'un bout à l'autre du pays. Il faut aller à la convention générale avec cette idée et il faut faire comprendre que la Confédération est bilingue et que le bilinguisme était la pensée des pères de la Confédération et que c'est encore la meilleure barrière contre l'annexion."

L'HON. ANDRE FAUTEUX

L'honorable André Fauteux remercie d'abord M. Louis Normand, "héritier d'un nom honorable et honoré dans tout le pays", de l'organisation de cette convention, puis il déclare que l'électorat de notre province n'a connu qu'un côté de la

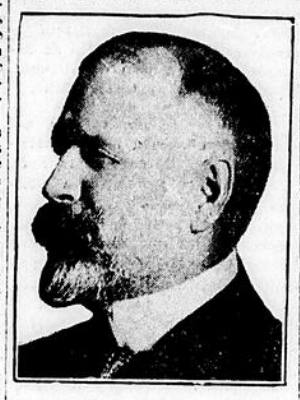

M. C. H. CAHAN, député de S.-Laurent-S.-Georges.

vérité et depuis quinze ans n'a vécu que de préjugés politiques. Après un éloge de M. C. H. Cahan et M. Armand Lavergne, l'honorable André Fauteux parle de l'honorable Meighen qui "à 47 ans, vola sur son sommeil et ses loisirs pour apprendre notre belle langue", mais qui cependant a dû s'effacer.

"Qui lui succédera? demande l'honorable André Fauteux.

"Je n'en sais rien. Peut-être que par le retour des choses, il reviendra. Je le souhaite de tout coeur, car aucun homme politique depuis la confédération ne s'est donné autant de peine pour comprendre la mentalité de notre province et lui rendre justice."

Après quelques mots sur la convention prochaine du parti conservateur, l'honorable André Fauteux s'attaque à l'honorable MacKenzie-King et demande à son auditoire quelle différence, il peut y avoir, puisque M. King s'est engagé à construire des stations aériennes, une dépense de deux millions, entre coopérer à la défense de l'empire dans les airs et coopérer à la défense de l'empire sur la mer.

MM. Y. Neveu, Joliette, et Louis Normand, Trois-Rivières, clôturèrent la réunion par quelques paroles.

LES ELECTIONS DE LA SOCIETE AVICOLE

L'association décide de tenir une grande exposition provinciale en janvier.

Une exposition avicole provinciale sera tenue en janvier prochain et la date exacte sera fixée après entente avec M. J.-D. Barbeau, du service provincial de l'aviculture.

C'est ce qui fut résolu à l'assemblée annuelle de l'association avicole du district de Montréal, à l'Ecole Vétérinaire, coin Saint Hubert et Demontigny, alors que l'on fit l'élection des nouveaux directeurs pour l'année, avec le résultat suivant:

Ont été nommés patrons honoraires: l'honorable J.-Edouard Caron, ministre de l'Agriculture de la province de Québec; l'honorable Médéric Martin, maire de la ville de Montréal.

Les membres honoraires sont les suivants: le Dr S. Lafortune, MM. Alexandre Thurber, M.P.P., J.-Victotr Marchand, M.P.P., Bruno Wilson, l'honorable Henry Miles, les échevins J.-M. Drummond et Georges Lalancette, P.A. Longpré, maire de Ste-Rose de Laval et J.-E. Brais, maire de Longueuil.

Le bureau de direction se compose comme suit, président, M. C.-C. Décarie; vice-président, le R. F. Wilfrid, de la Trappe d'Oka; secrétaire-trésorier, M. Abel Raymond, demeurant au No 2, Carré Youville, Montréal; trésorier, M. A. Bernard; secrétaire-adjoint, M. J.-A. Dufresne, de Longueuil; auditeur, M. F. Lamoureux, de Montréal.

Le bureau se compose aussi des directeurs suivants: M. W.-A. Maw, du collège MacDonald et représentant avec MM. W.-A. Brown et F.-C. Elford, le Ministère Fédéral de l'Agriculture; M. J.-D. Barbeau, représentant le service provincial de l'Aviculture; M. Georges Bouchard, M.P., représentant de l'Association Avicole provinciale; M. R. Dumaine, de la Coopérative Fédérée et représentant le Commerce; M. Clovis Ouimet, de Ste-Rose, représentant de la Rive Nord ainsi que MM. J.-E. Bertie, de St-Jérôme, et Jean-D. Lachapelle, de St-Paul l'Ermite.

Les représentants de la Rive Sud sont: MM. H.-J. Cross, de Longueuil; J.-E. Dupaul, également de Longueuil, et M. H. Guérin, de Lapraire.

Les représentants de l'Ile de Montréal, en outre de ceux déjà nommés, sont: MM. H. Desmarais, A. Lamarche et P. Corriveau.

LE PROJET DU PONT SUR LE S.-MAURICE

Une nouvelle résolution du conseil municipal de Grand'Mère à ce sujet.

LA NAVIGATION

GRAND'MERE, 18. (Du correspondant de la "Patrie").— Nos édiles du Conseil ont tenu récemment une importante assemblée à laquelle furent présents MM. les échevins J.-O. Pelletier, Georges Trottier, Arthur Surprenant et L.-W. Ricard. En l'absence de M. le maire Guibord, retenu par la maladie, la réunion fut présidée par M. Arthur Surprenant, pro-maire.

Le secrétaire donna communication d'une lettre du gérant de la cité, M. J.-A. Bernier, couvrant les trois premiers mois de l'année fiscale.

Une autre lettre du gérant de la cité est lue concernant l'administration des fonds d'amortissement par les fiduciaires conjoints et la Quebec Saving and Trust.

On donne autorisation au secrétaire de substituer, aux rôles d'évaluation et de perception de la cité, le nom de Mme veuve W. Paquet à celui de M. Edouard Therrien pour une propriété située au coin des rues Laing et Laurier.

—Le conseil fait revivre la fameuse question du pont sur le S.-Maurice et adopte unanimement la résolution suivante laissant entendre, par le fait, que cette question restera lettre morte que lorsque ce pont sera construit.

Que ce conseil demande à M. Arthur L. Désaulniers, député fédéral du comté de Champlain, de faire les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement d'Ottawa, les ingénieurs et les instruments requis pour effectuer les dits travaux du sondage dans le plus bref délai possible.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Art.-L. Désaulniers, député fédéral de Champlain et à M. Willie Grant, député au provincial du même comté.

—Une autre question de prime importance pour l'avancement du tourisme dans notre région est certainement celle de la question de la navigation sur le S.-Maurice entre notre ville et la ville de La Tuque.

Voici la résolution adoptée en vue de l'exécution de ce projet et adressée à The St. Maurice River Boom and Driving Co.:

Proposé par M. l'échevin L.-W. Ricard, secondé par M. l'échevin Georges Trottier: Que ce conseil autorise le secrétaire trésorier à demander à The St. Maurice River Boom and Driving Co., Ltd, qu'est-ce que cette compagnie a l'intention de faire durant l'hiver afin de rendre la rivière Saint-Maurice navigable au printemps de 1927, entre Grand'Mère et La Tuque, vu que cette compagnie a demandé un délai de 12 mois, à partir du printemps de 1926 pour effectuer l'ouverture de la dite navigation.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Art.-L. Désauniers, député fédéral de Champlain.

—Nos édiles adoptent une résolution "pour féliciter les Dames charitables de la cité de Grand' Mère du succès de leur tombola au profit des pauvres et qui eut lieu récemment dans la salle des promotions de l'hôtel de ville. Copie de cette résolution sera envoyée à Mme John Desbiens, présidente du dit comité des Dames Charitables.

—On donne autorisation au gérant de la cité de faire faire un certain nombre de boîtes automatiques qui seront installées sur les rues de la cité, au besoin.

—A l'unanimité, M. l'échevin Arthur Surprenant est réélu pro-maire pour un autre terme de trois mois.

LE Dr PELLETIER, DE S.-LIN, TUE DANS UN ACCIDENT D'AUTO

Il est frappé par un train en traversant la voie à Joliette.

JOLIETTE, 18. (Du correspondant de la "Patrie").—Un terrible accident a eu lieu dans notre ville dimanche vers 10.30 hrs. M. le docteur Albert Pelletier, âgé de 43 ans, et père de trois enfants, s'en retournait seul dans son automobile à Saint-Lin, lorsqu'en passant sur la voie ferrée du chemin de fer National du Canada, rue Manseau, il fut frappé par le rapide Montréal-Québec.

La mort ne fut pas instantanée, car lorsque le vicaire de la paroisse St-Pierre, M. l'abbé Mathias Robert, lui administra les derniers sacrements, il respirait encore. L'automobile a été complètement brisée. Le cadavre a été transporté à la morgue et l'enquête a eu lieu ce matin à 10 h. 30.

Le Dr Pelletier porte des blessures profondes sur une joue; il a la jambe gauche brisée et l'estomac défoncé du côté du coeur. Le défunt qui était avantageusement connu à S.-Lin et aux environs était venu à Joliette pour prendre part à une convention de médecins du district.

Cette mort tragique a causé toute une sensation dans la région.

20,000 kilomètres en quatorze jours

Paris, 16. — Les aviateurs Costo et Régnot sont arrivés au Bourget, venant de Rome. Ils ont terminé leur randonnée de 20,000 kilomètres en quatorze jours à une vitesse moyenne de 220 kilomètres à l'heure

CHRONIQUE MEDICALE

LA RAGE

Ecrit spécialement pour la "Patrie".—Tous droits réservés.

Par le docteur ROMEO BOUCHER

Maladie vieille comme le monde. Aristote, Démocrite, Celse connaissaient très bien cette "furie" contre laquelle ils étaient tout à fait désarmés et nous frémissons encore à la pensée qu'il fut un temps où le seul traitement connu, après "les potions cabalistiques et les pélérinages à Saint-Hubert", était d'étouffer le malade entre deux matelas. Jusqu'à Pasteur, la thérapeutique resta impuissante. J'ai déjà raconté comment il osa, sur les conseils de Vulpian et de Grancher, s'attaquer à la rage humaine et la vaincre, en immunisant Joseph Meister d'abord, Jean-Baptiste Jupille ensuite et quantité d'autres. Si la rage déclarée est encore fatale, nous pouvons cependant nous en protéger. ET C'EST CE QU'IL FAUT SAVOIR SURTOUT, afin que les mordus se soumettent sans retard inutile à un long traitement dont l'efficacité ne peut être mise en doute. Il ne faut pas laisser à la maladie le temps d'évoluer. Il faut l'arrêter dès les premiers pas.

C'est le secret de Polichinelle de déclarer que les chiens sont les principaux agents de transmission de la rage. Les récentes circulaires municipales et fédérales nous l'ont assez de fois répété. Mais ce qu'on parait ignorer c'est que d'autres animaux peuvent aussi devenir dangereux. Dans l'ordre de fréquence indiqué par Ferré, je nomme, le chien (80 p.c.), le chat, le cheval, les bovidés, les suidés, les ruminants, le mouton, la chèvre, le bouc, le porc, le renard, le chacal, le blaireau, l'hyène, l'ours, la fouine, la martre, le furet, le putois, l'écureuil, le chameau, le cerf, le chevreuil, le daim, le rat, la souris, le lapin, le cobaye. Cet ordre varie évidemment avec les pays. Au Canada, par exemple, il est difficile de mettre au premier plan chacals, hyènes et chameaux.

La maladie se transmet par morsure ou léchage et souvent la contamination peut passer inaperçue. C'est un jeune chien qui devient plus caressant que d'habitude, partant plus dangereux. Tout à coup son humeur change. Il devient triste et sombre, plein d'une inquiétude allant parfois jusqu'à l'hallucination. Il se jette en vain sur des mouches ou des rats imaginaires; un papiier que le vent emporte le jette en des crises de frayeur indescriptible. Il aboie continuellement contre des personnages fictifs. C'est à cette période d'exaltation qu'il devient agressif, mordant avec fureur le bâton qu'on lui présente et se lançant dans des courses désordonnées qui lui permettent de mordre tout sur son passage. La rage est à ce moment en pleine évolution; ce sont des animaux qu'il faut abattre.

La maladie n'est pas arrivée d'emblée à cette phase. Il a fallu qu'elle passe par une période de latence comprise entre le moment de l'infection et les accidents déclarés 25 à 50 jours en général. Pendant ce temps, le chien a déjà la rage, mais les symptômes n'en sont pas apparents.

Celle que nous venons de décrire rapidement est ce qu'on appelle la "rage furieuse". Il en existe une autre forme, moins fréquente il est vrai, mais qu'il est utile de connaitre: la forme paralytique. L'animal présente bien le même changement de caractère, mais non la même exaltation. La démarche est incertaine, lente, hésitante. La paralysie envahit les muscles de la mâchoire inférieure. Gueule ouverte, langue pendante, bave abondante, le chien est comme l'animal de la fable, on dirait qu'il a un os dans le gosier. Quelque cigogne compatissante — passante attendrie — s'efforce inutilement de l'en retirer. N'y touchez pas cependant, c'est la rage. Bientôt le train antérieur, puis le train postérieur se prendront et la mort surviendra en deça de cinq à six jours. Rage muette, "rage mue", des anciens, elle tue sans même que le chien puisse aboyer, sans même qu'il puisse lancer son hurlement à la mort.

A cause de l'incapacité physique qu'elle produit, cette forme est moins dangereuse au point de vue de la contamination, l'animal ne cherchant à mordre que si on l'attaque directement. Il ne faut pas oublier toutefois que sa salive contient le même virus et le même danger de contagion. Voilà ce qu'il faut savoir de la rage animale.

Chez l'homme les choses ne se passent guère différemment. La maladie est très grave; son évolution varie avec le siège des morsures. Celles des membres inférieurs sont les moins dangereuses, celles de la face les plus mortelles. Tout comme chez le chien, il existe une période silencieuse, une période d'incubation de la maladie, pouvant durer 250 jours et même plus. Il y a cependant des limites à tout et nous devons traiter avec l'incrédulité qu'il convient les incubations de cinq, dix et quinze ans qu'on a déjà signalées. Dans la période d'état, c'est-à-dire en pleine évolution de la maladie, on note les mêmes changements de caractère, la même exaltation. Le malade n'est bien que dans l'obscurité et dans la tranquilité absolues. Même délire, mêmes troubles de la voix; mêmes phénomènes paralytiques un peu plus tard. Mais ce n'est ici ni le lieu ni le moment de faire une description clinique qu'on trouve dans tous les traités classiques, anciens et nouveaux, et qui n'a guère varié depuis le temps.

Comment se transmet la rage ? Nos l'avons déjà dit: par des morsures. La salive contient le virus rabique. Il y est présent au moment de certains paroxysmes et s'épuise rapidement. Les expériences ayant démontré, en effet, qu'en faisant mordre dix chiens par un chien rabique, les quatre ou cinq premiers contractaient la rage rapidement, les autres plus lentement et que le dernier pouvait en être indemne. La salive humaine serait, paraît-il, tou à fait inoffensive.

La morsure est donc le mode le plus fréquent de contamination. Elle sera d'autant plus dangereuse que profonde, d'autant plus contagieuse qu'elle est faite à peau nue. On peut cependant dire avec Thévenot que "si l'on ne constate à son niveau que deux petites ecchymoses juxtaposées ou de petites traînées rouges, si l'application immédiate d'alcool ou d'acide n'a provoqué aucune cuisson, si les tissus qui recouvraient la peau sont à trame serrée et ne présentent aucune perforation, on peut considérer le sujet mordu comme à l'abri de tout danger". Le lèchement ou le simple contact de la peau avec une matière souillée de salive rabique peut inoculer le virus par la moindre solution de continuité. De même les coups de griffes sont-ils à redouter.

Que faut-il faire quand on a été mordu ? D'abord et avant tout laver la plaie et la faire saigner en la serrant entre les doigts, puis la cautériser au fer rouge ou à la teinture d'iode très forte. ENSUITE IL FAUT SE FAIRE VACCINER. Pour être efficace, ce traitement, nécessaire pour éviter la mort, doit être commencé sans retard, au moins avant le septième jour après une contamination certaine. Plus le traitement est précoce, plus l'effet préventif en est certain. Il s'agit de recevoir une série de piqûres de moëlle de lapin rabique qu'on fait dessécher afin d'en atténuer et d'en contrôler la virulence. Il en faut 18 à 24. Cete immunité conférée à l'homme dure près d'un an et demi, à partir du quinzième jour après la dernière injection.

Le chien peut aussi être vacciné contre la rage et rester réfractaire pendant cinq ans. Qunad elle est déclarée, il faut l'abattre.

A L'ENCONTRE DE CARTIER ET DE MACDONALD, LAURIER N'EST PAS UN PERE DE LA CONFEDERATION

"C'est une injustice de ne pas avoir mis l'effigie de Cartier sur les nouveaux timbres-postes", dit la Société S.-Jean-Baptiste.

Le conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a fait parvenir une protestation aux autorités fédérales contre l'émission des nouveaux timbres-postes de la Confédération. Le ministère des postes a émis trois nouveaux timbres; un de cinq sous, portant l'effigie de Darcy McGee; un de dix sous portant l'effigie de Laurier et MacDonald; et un dernier de vingt sous portant l'effigie de LaFontaine et Baldwin.

La société regrette que le nom de Cartier, qui a été l'âme de la Confédération ne figure point sur ces timbres commémoratifs. Laurier est une figure très populaire, dit la requête, mais il n'a rien eu à faire avec la Confédération, et rien ne justifie au point de vue historique la position de son effigie à côté de celle de MacDonald; c'est plutôt celle de Cartier qui devrait figurer à côté de celle de MacDonald. La Société demande donc de rétablir ces hommes d'Etat dans leur cadre historique, et suggère pour ce faire d'émettre un nouveau timbre populaire portant l'effigie de Laurier.

La société ne s'oppose d'autre part nullement au timbre portant l'effigie de Darcy McGee qui a été une figure dominante durant la guerre des Féniens.

JOS. BELAND MEURT AGE DE 109 ANS

Il vécut sous six souverains. – L'homme le plus âgé du pays.

SES DESCENDANTS

OTTAWA 18 (Du correspondant de la Patrie.) M. Jos. Béland, le centenaire de l'Ile du Calumet, Qué., est mort le 11 sur la ferme Béland à Barry-River, à l'âge de 109 ans et sept mois. Il était malade depuis le printemps dernier. M. Béland était un homme de chantier. Il a vécu sous six souverains d'Angleterre, et sous neuf papes. A venir jusqu'à quelques mois M. Béland comme exercice et amusement coupait une corde de bois par jour. Six des huit enfants de M. Béland sont vivants. Il laisse 137 descendants. Les funérailles de l'homme le plus âgé du Canada auront lieu demain, le service étant chanté en l'église Sainte-Anne de l'Ile du Calumet.

Joseph Béland, le patriarche de l'Ile du Calumet, a succombé à la résidence de son fils, Médor, chez qui il vivait depuis quelques année. A venir jusqu'à trois semaines, il s'occupait de menus travaux autour de la maison mais le mois dernier, une grande faiblesse le força à s'aliter. Il a succombé à la débilité générale. Il est né à S.-Antoine de la Rivière du Loup le 3 mai 1817. Son extrait de baptême est signé par M. le curé Bourdais. Il fut baptisé le 4 mai 1817, fils de Jean-Baptiste Béland, cultivateur et de Marguerite Savoie, son parrain fut Siméon Savoie et sa marraine Marguerite Paquin.

Béland a toujours joui d'une excellente santé spécialement jusqu'à l'âge de 107 ans.

EXCELLENTE MEMOIRE

Sa mémoire a été excellente jusqu'à ses derniers moments. Avant d'aller demeurer chez son fils Médor, il était avec sa fille et son gendre, M. et Mme F. X. Lasalle. Béland demeurait donc sur l'Ile du Calumet depuis plus de 90 ans. Il aimait beaucoup à raconter des histoires de chantiers et à se rappeler les dangers qu'il fallait surmonter autrefois pour faire la descente des billots par les rapides de la Grande-Rivière et S.-Laurent jusqu'à Québec. Dans ce temps, les hommes de chantiers gagnaient 50c par jour et étaient considérés bien payés. La fin du mois, le patron du chantier déduisait $1.50 pour le thé fourni aux repas. Béland a toujours été un grand fumeur et a toujurs prétendu qu'il ne croyait pas que le tabac pouvait nuire à la constitution.

Béland n'était pas un géant, loin de là. Il n'avait que cinq pieds six pouces et pesait dans les 140 livres. Il aimait aussi à parler des inventions merveilleuses auxquelles il fut témoin entr'autres le téléphone, la lumière électrique, l'aéroplane, le dactylographe, la machine à coudre, etc.

Personnellement, ces inventions le préoccupaient peu, menant dans son île une existence excessivement paisible, mais il eut connaissance de ces grandes questions surtout par les journaux.

PAS DE CINEMA

Jamais ce centenaire n'est allé au cinéma. Joseph Béland s'est marié à l'âge de 36 ans. Il a épousé Mlle Marguerite Giguère de l'Ile du Calumet. De ce mariage sont nés huit enfants dont six survivent. Ce sont: MM. Joseph Béland, de Fort-Coulonge, pas d'enfant; Edouard, de Owls Eyle-Lake, Alberta, 12 enfants; Francis, de l'Ile Calumet, 2 enfants et Médor, de l'Ile Calumet, 11 enfants; aussi Madame Adélard Dumouchel, 11 enfants et Madame F.-X. LaSalle, 12 enfants, toutes deux demeurant à l'Ile du Calumet.

GRAND ONCLE DE L'HON Dr BELAND

Le défunt était le grand oncle de l'hon. Dr H.-S. Béland, sénateur, ancien ministre du Rétablissement Civil des Soldats. Plusieurs de ses petits-enfants sont mariés et chefs de grandes familles. Il y a quelque temps, le centenaire Béland lut dans un journal, un concours organisé par une compagnie vendant un breuvage non alcoolique, offrant des prix pour $2,500, pour ceux qui donneraient les meilleures raisons en faveur du breuvage en question. Il fut l'heureux gagnant d'un prix de $200.

M. Béland est passé à Ottawa souvent lorsque la capitale s'appelait By-Town et ne comptait que quelques maisons. Il a assisté au développement de la ville et en parlait souvent aux citoyens d'Ottawa qu'il rencontrait sur l'Ile Calumet.

GROSSE PERTE POUR UN CULTIVATEUR

Un incendie détruit une grange avec nombre d'animaux à Laurenceville.

LAWRENCEVILLE, 18. (Du correspondant de la "Patrie"). — Un incendie a détruit une grange appartenant à M. Israël Sénécal, à deux milles et demi du village. Vingt-neuf vaches, trois chevaux, cinq porcs ont péri dans cet incendie. M. Sénécal a aussi perdu des instruments aratoires, soixante tonnes de foin, etc. Ses pertes s'élèvent à environ $4,000, et il n'avait que pour $500 d'assurance.

On croit que cet incendie a été causé par des flammèches qui se sont échappées de la cheminée de la maison de M. Sénécal. On a tenté, mais en vain, de lutter contre les flammes et de sauver les animaux.

M. J.-N. CABANA PARLE DE LA TRAGEDIE DU LAC S.-JEAN AU CLUB SAUVE

Des centaines de cultivateurs chassés de leurs terres par l'eau.

M. E. TETREAU

La tragédie du Lac Saint-Jean ! des centaines de cultivateurs chassés de leur terre par l'eau envahissante! des fermes qui faisaient autrefois l'orgueil de notre province et produisaient cette richesse sans laquelle nous ne pouvons vivre et nous développer engloutis sous l'élévation des eaux du Lac Saint-Jean! des cultivateurs qui implorent le gouvernement provincial de faire quelque chose pour eux; ils ont droit à ce que le gouvernement défende leurs biens et le gouvernement ne le fait pas. On écrit à Taschereau, pas de réponse; on écrit à Mercier, il ne daigne pas dire à son secrétaire d'écrire; on envoie une dernière lettre à Caron, le ministre de l'agriculture qui devrait avoir la décence de prendre la défense de ses brebis, les cultivateurs, et Caron a l'audace de répondre dans une assemblée que le mouvement intitulé "La Tragédie du Lac Saint-Jean" est un mouvement politique. Pour alimenter de pouvoir d'eau une ville, Arvida, créée pour le plus grand bénéfice des financiers juifs américains et des magnats de l'aluminium qui doivent actuellement rendre compte au gouvernement des Etats-Unis de leurs agissements monopolistiques, on enlève cette bonne terre, gagne pain de nos cultivateurs, on la tue par immersion et on ne daigne même pas avertir les intéressés qui apprennent la chose quand tout est consommé!

Voilà le vigoureux tableau brossé hier soir au club Sauvé, rue Saint-Denis, par M. J.-N. Cabana, directeur de La Sauvegarde, devant un auditoire d'élite présidé par M. Aldéric Blain, avec deux députés provinciaux présents, MM. Ernest Tétreau et le Dr J.-A.-E. Beaudoin.

En ouvrant l'assemblée M. Blain déclara qu'il avait des explications à donner sur l'inactivité du Club Sauvé. Elle est due à des circonstances incontrôlables. D'ailleurs le club a fait ses preuves l'hiver dernier lors du Banquet S.-Jacques. Plus tard, l'opinion publique s'occupa exclusivement de politique fédérale. Ce n'était pas le temps d'agir. Mais maintenant la politique provinciale est au premier plan. On s'attend à des élections bientôt ou au plus tard au printemps. C'est le temps d'agir et le club va le faire. On organisera une série de causeries éducationnelles en politique. Et on ne restera pas dans une paroisse; on parcourra plusieurs paroisses de la division.

M. Edouard Masson présenta le conférencier, rappelant les luttes qu'ils ont faites ensemble dans le passé.

M. Cabana commença sa causerie en disant:

—Gouverner, c'est prévoir. Or dans le Lac Saint-Jean le gouvernement provincial n'a pas prévu; ou bien il n'a pas prévu dans l'intérêt général.

Dans une digression, l'orateur déclara que la Commission des Liqueurs volait les contribuables sur la quantité des boissons. On marque 10 onces quand il n'y en a que huit. Elle vend aussi des boissons frelatées et fait des profits éhontés. Il est temps de chasser les voleurs du temple.

L'espace colonisable et cultivable de la province de Québec est très limité. Nous avons bien des terres; mais elles sont en majorité impropres à une culture avantageuse.

La partie cultivable du Lac Saint-Jean est à peu près toute colonisée.

Il y a 10 ans on parla de faire un barrage sur le Lac Saint-Jean et les droits furent vendus pour une chanson. Un contrat fut accordé à la compagnie Duke-Price. Le gouvernement lui permettait de relever le niveau du lac de 7.5 pieds. La législature autorisa ce relèvement. Or qu'arriva-t-il ? Le gouvernement détruisit la volonté du parlement et, par un ordre en conseil passé dans l'ombre, permit le relèvement du niveau des eaux de 16.5 pieds. Le résultat, c'est que les cultivateurs sont chassés de leurs terres; les égouts de la ville de Roberval ne fonctionnent plus; l'hôpital de la même ville est inhabitable; l'école normale voit ses caves inondées et son chauffage compromis. Il y a 15 jours, il y eut une tempête sur le lac. Des hangars qui se trouvaient autrefois loin de la grève ont été emportés par les vagues.

Le 9 juillet dernier, les cultivateurs menacés ont envoyé une lettre d'explications et de protestations à l'hon. M. Mercier. Ils n'eurent pas de réponse. Les lettres envoyées à MM. Taschereau et Caron demeurèrent de même sans réponse.

M. Cabana déclara alors:

—Je prétends que par ce projet néfaste, plus de la moitié des terres du Lac Saint-Jean vont devenir impropres à la culture. Un religieux qui s'y connait a déclaré que l'eau allait s'infiltrer sous le sol, et que le refroidissement souterrain, dû à cette eau va rendre les terres impropres à la culture.

M. Caron dit que l'agitation créée autour de la tragédie du Lac Saint-Jean est de l'agitation politique.

Laissez-moi poser une question à M. Caron: Si c'est de l'agitation politique, comment se fait-il qu'au congrès régional de l'Union des Cultivateurs tenu à Roberval le 26 octobre dernier, une résolution était passée unanimement, résolution de protestation contre l'inondation des terres du Lac Saint-Jean, qui a été envoyée au congrès général de l'Union des Cultivateurs?

M. Ernest Tétreau, député provincial de Dorion, remercia le conférencier. Il dit que c'était là une magistrale conférence.

Il ne pouvait pas lui-même se prononcer dès maintenant sur la question. Il attendait d'avoir entendu les plaidoyers des deux côtés.

M. Tétreau profita de la circonstance pour bien définir son attitude politique. Il dit qu'il y avait eu quelques malentendus dans le Club Sauvé à ce sujet. Il est libéral-oppositionniste ou libéral-indépendant. Il a déclaré qu'il siègerait du côté de l'opposition à la Chambre, et son siège est bien à gauche. Mais il tient encore à bien définir son attitude pour prouver qu'il ne veut nullement surprendre la bonne foi de ses électeurs.

M. le Dr. J.-A.-E. Beaudoin, député provincial de Saint-Jacques, dit ensuite quelques mots.

Une épidémie de petite vérole dans la région de Hull

OTTAWA, 18. (Du correspondant de la "Patrie")—Les autorités municipales d'Ottawa prenant les plus grandes précautions contre la petite vérole, maladie qui semble se rapprocher de la capitale. Une épidémie de cette maladie existe à Almonte, Ont, au point que l'on vient d'ordonner la fermeture des écoles. Le conseil d'hygiène surveille la situation de près. Jusqu'à présent, aucun cas n'existe à Ottawa.

Ecoutez !

Avez-vous entendu parler de Peps? Les Peps sont une préparation scientifique mise sous forme de pastilles qui constituent un traitement absolument nouveau et efficace contre toux, rhumes, maux de poitrine et de gorge.

Les Peps contiennent certains ingrédients médicinaux, lesquels quand on les place sur la langue se changent immédiatement en vapeurs qui sont immédiatement aspirées et se rendent aux poumons par les conduites d'air. Pendant le trajet elles adoucissent les membranes enflammées et irritées des tubes bronchiaux, les délicats tissus des passages d'air et finalement pénètrent et apportent un soulagement bienfaisant aux poumons.

En un mot, comme aucun liquide ou solide ne peut atteindre les poumons et les passages d'air, la fumée de Peps y va directement et procure immédiatement un soulagement

Essai Gratuit Découpez cet article, inscrivez-y la date et le nom de ce journal et envoyez-la avec un timbre de 1c pour le port à la Peps Co., Toronto. Un paquet d'essai gratuit vous sera alors envoyé. Les Peps sont vendues 25c dans toutes les pharmacies et magasins.

Peps

Le rhume produisait une toux constante

Mme D.-M. Nolan, Douglastown, N.-B., écrit:—"Je fus affectée, il y a deux ans, d'un terrible rhume qui s'implanta dans mes conduits bronchiaux et produisait une toux constante, et je ne pouvais dormir ni le jour, ni la nuit. Je lus une annonce au sujet du

Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood

et je pensai que je ferais bien d'en faire l'essai. Après en avoir pris trois bouteilles, je fus complètement débarrassée de ma toux, et je n'ai jamais eu de rhume depuis.

Cette préparation du "Dr Wood" est en vente depuis les derniers 38 ans, et son emploi opportun pour vous sauver des souffrances de quelque grave affection des bronches ou des poumons.

Prix, 35c. la bouteille, grand format pour famille 60c.; préparé exclusivement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

Appliquez le Liniment sur la gorge et la poitrine. Gargarisez-vous la gorge avec le Liniment Minard délayé dans de l'eau.

Merveilleux pour les cas de bronchites et d'asthme. 45F

LINIMENT
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
MINARD

La Patrie

CARTIER ET LES NOUVEAUX TIMBRES-POSTE

Les nouveaux timbres-poste historiques, dont on a retardé l'émission à cause des élections générales, seront bientôt mis en vente.

Ils seront unilingues. Pourquoi? Est-ce donc si difficile de faire reconnaître par le ministère des Postes que la langue française est officielle au Canada ?

Les nouveaux timbres ont été imprimés du temps de l'hon. M. Murphy, mais l'hon. M. Veniot a aujourd'hui la direction de l'important service des Postes du pays. Son premier devoir devrait lui commander sans plus tarder de rendre justice à la race canadienne-française.

Il y a trois nouvelles séries de timbres, celle de 20 sous, qui porte les effigies de Lafontaine Baldwin, celle de 10 sous, qui porte les effigies de Laurier-Macdonald, et celle de cinq sous, qui porte l'effigie unique de D'Arcy McGee.

"Nous comprenons le rapprochement de Lafontaine et de Baldwin, s'écrie le "Droit", mais l'histoire nous enseigne que c'est Cartier qu'il aurait fallu accoler à MacDonald. Qu'est-ce que vient faire Laurier ici? Ce dernier homme d'état méritait bien autant que McGee un timbre pour lui tout seul."

Le timbre de cinq sous est deux fois plus populaire que celui de dix et au moins quatre fois plus que celui de vingt. McGee aura donc tous les honneurs. Ce n'est pas si mal imaginé !

Nous demandons qu'une nouvelle série de timbres soit émise à l'effigie de Sir George-Etienne Cartier. L'auteur principal de la Confédération mérite bien, au moment où l'on s'apprête à célébrer le 60ième anniversaire de ce grand événement politique, d'avoir son image sur un timbre-poste. L'oubli inexplicable, dont l'une des gloires les plus pures du Canada est l'objet, devrait être immédiatement réparé.

Tout intéressant que soit le nom de McGee, dont personne ne songe à méconnaître les mérites, la figure de Cartier occupe une plus large place dans l'histoire du pays ainsi que dans le coeur des Canadiens.

BUDGET MUNICIPAL

Le contrôleur des finances de la ville annonce que le revenu disponible de l'aadministration s'élèvera pour le prochain exercice à près de 29 millions de dollars et montrera une augmentation de $704,000 sur le revenu de l'année courante.

La presque totalité de ce revenu est prélevé, directement ou indirectement sur la propriété foncière au moyen de la taxe immobilière ordinaire municipale et scolaire, de la taxe d'eau et de la taxe d'affaires, les deux dernières basées sur la valeur locative des immeubles. Les autres sources de revenu sont relativement insignifiantes.

De sorte que l'accroissement des recettes est en raison de la plus-value acquise par la propriété urbaine et des additions que représente la nouvelle construction.

De l'expansion de la richese foncière à Montréal on se fera une idée si l'on se rappelle que la totalité du revenu de la municipalité s'établissait en 1914 à moins de onze millions de dollars.

La valeur globale de la propriété imposable a, comme on le voit, augmenté beaucoup plus vite que le chiffre de la population. Cependant, malgré cet énorme accroisement, le revenu de la ville a été jusqu'ici absorbé à peu près intégralement par les dépenses ordinaires de l'administration. Sans doute, depuis 1914, le coût de la vie a monté pour la municipalité ainsi que pour les particuliers. Mais même en faisant la part de cette inflation, on est forcé d'admettre que les services municipaux sont beaucoup plus coûteux qu'il y a une douzaine d'années, possiblement parce que l'abondance de revenu nuit à la pratique de l'économie.

Lorsqu'a été voté le budget de 1926, nos administrateurs prévoyaient pour la fin de l'exercice un excédent de recettes. Avec $700,000 de plus qu'ils auront cette année à leur disposition, ils devraient donc s'appliquer à accomplir quelque chose qui restera. Ils auront le choix entre plusieurs améliorations publiques que les contribuables réclament depuis longtemps et qu'on leur fait attendre sous prétexte qu'on n'a pas d'argent.

Nous suggérerions, par exemple, qu'une part substantielle du nouveau revenu fût, dès la préparation du budget, destinée à la création de terrains de jeu. Avec ses nouvelles ressources, l'administration pourrait d'autre part commencer à moderniser le service d'enlèvement des ordurs ménagères. Ce sont là, à notre point de vue, les entreprises d'intérêt public les plus pressantes.

LA GREVE ANGLAISE

Après six mois de chômage, entrainant des pertes incalculables, les mineurs anglais retournent hâtivement à l'ouvrage. Ils n'attendent pas même le vote des récalcitrants du pays de Galles. Et l'on remarque, d'ailleurs, que les plus farouches et les plus radicalement entêtés sont aujourd'hui les plus empressés à reprendre leur travail de peur d'être supplantés par d'autres.

Ainsi se termine, piteusement, la grève des charbonnages. Et l'on se demande à qui va l'avantage. Sûrement pas aux mineurs qui n'ont rien gagné si ce n'est l'institution d'un tribunal d'arbitrage temporaire. Mais, pour le reste, ils doivent céder sur tous les points. Les heures de travail sont augmentées, de sorte qu'on peut dire que les salaires restent identiques, même s'ils sont élevés de quelques chelins pour l'heure additionnelle. Il y a, cependant, un minimum fixé, et les opérateurs qui ne respecteraient pas cet arrangement ne pourront bénéficier de l'extension des heures de travail. Telle est la première utilitié du tribunal d'arbitrage.

L'avantage est mince, et l'on comprend que les chefs de la résistance, et "l'empereur Cook", soient penauds et s'effacent maintenant de la scène. C'est à eux, d'ailleurs, que le public s'en prend, beaucoup plus qu'aux mineurs qui furent victimes d'une mauvaise direction.

Les chefs, d'ailleurs, sont débordés, et ils n'ont plus aucun contrôle sur leurs hommes. A preuve ce fait que 350,000 hommes, au bas mot, sont déjà retournés au travail sans attendre la permission officielle. Et avant la fin de la semaine, ils seront un million. De sorte que le prestige des unions est sérieusement entamé, et qu'on peut même dire que celles-ci sont à refaire et à réorganiser.

Par une réaction naturelle, les mineurs eux-mêmes s'en prennent à leurs chefs maintenant pour toutes les misères et les privations qu'ils ont endurées. Et c'est ce qui ajoute à la désagrégation des unions, et à la zizanie dans les rangs. Il faudra un long temps avant que les mineurs puissent, de nouveau, présenter un front uni. Leur résistance est brisée pour de longues années, d'autant que les fonds sont épuisés, en dépit de la générosité des soviets. Ainsi disparaît la meilleure raison de leur allégeance.

L'avantage n'en va pas, non plus, aux opérateurs et propriétaires de mines, qui ont subi des pertes immenses, même s'ils paraissent aujourd'hui remporter une victoire morale.

Et ce n'est pas le pays, non plus, qui en profite. La grève a coûté à l'Angleterre un milliard et demi de dollars. Elle a causé des ravages en profondeur, qu'on ne peut encore estimer, et ébranlé toute son organisation économique et industrielle. Un simple fait indique la répercussion de la grève sur l'industrie de l'acier. Dans le dernier mois, cinq haut-fourneaux étaient en opération seulement au lieu de cinquante-sept.

Mais, en définitive, l'Angleterre peut se réjouir de ce qu'elle peut considérer comme une épreuve décisive. Car ce n'est pas de salaires ou d'heures de travail qu'il s'agissait en cette affaire, mais de bien autre chose et qui aurait eu une portée plus grande sur l'avenir.

Ce que voulaient les mineurs au fond, et ce qui leur valait l'appui des bolchévistes et des communistes internationaux, c'était la nationalisation des mines. Ils n'ont pas réussi. Et la vieille Angleterre émerge, encore une fois victorieuse, après s'être défendue de tout son bon sens et de toute son énergie contre la pire forme de socialisme.

M. CARON ET LA VIE RURALE

Invité à porter la parole à une réunion de l'Union catholique des cultivateurs, à Québec, le ministre provincial de l'Agriculture a incidemment répondu à un article récent de la "Patrie" dans lequel nous indiquions l'absence de divertissements comme une des causes de la désertion des campagnes.

Il nous semblait que cette assertion ne souffre pas de contradiction. Depuis quelques années, en effet, combien de fois avons-nous entendu des curés décrire ce que l'un d'entre eux a appelé *la tragédie des départs*, et déclarer que ce sont les distractions que la ville offre à la jeunesse qui font fuir vers les centres urbains les fils et les filles des cultivateurs. On a eu beau dénoncé cet attrait de la ville comme un mirage, souvent perfide autant que fallacieux, cela n'a point empêché de se dépeupler les paroisses rurales. Et cela provient de ce que la jeunesse de notre temps ne peut plus se résoudre à partager intégralement sa vie entre le labeur et le sommeil. Une vaste proportion des jeunes gens qui désertent la campagne s'en vont parce qu'ils y trouvent l'existence morne.

En face de cette réalité, une conclusion paraît s'imposer: mettons d'honnêtes divertissements à la portée de cette jeunesse qui s'ennuie.

L'hon. M. Caron affirme que c'est là une prédication dangereuse, qui confine au socialisme. Il exagère.

Tous les autres moyens ayant échoué, celui-ci nous semble très recommandable. Dans l'Ontario, par exemple, M. Ferguson promet quelque chose dans cette direction sous forme d'une détaxe des spectacles populaires, cinémas, joutes sportives, etc. S'il ne faut que cela pour rendre heureux les fils et les filles de cultivateurs, nous voudrions voir dans toutes les fermes un radio, un phonographe, voir un piano et surtout une automobile, qui joindra l'utile à l'agréable.

L'hon. M. Caron s'écrie: "S'il faut commencer à donner des amusements aux cultivateurs, où irons-nous?"

Nous pouvons lui dire en tout cas où iront d'autres milliers de jeunes campagnards si nous ne leur offrons quelques distractions: Ils iront à la ville ou, ce qui sera pis, aux Etats-Unis.

APPROBATION IMPORTANTE

Au milieu des cris de réprobation qui s'élèvent de tous les camps méthodistes, l'hon. M. Ferguson a enfin entendu une voix amie et approbatrice venue des premiers rangs des catholiques.

M. l'abbé John-S. Burke, autrefois de Newman Hall, de l'université de Toronto, curé de l'église catholique de St-Pierre, se prononce énergiquement contre le maintien de la O. T. A. et aussi sincèrement pour la nouvelle politique du gouvernement. Pour lui, la O. T. A. a été un désastre monumental, une "ghastly failure", selon sa propre expression que les journaux ontariens nous apportent.

"En appuyant la politique de M. Ferguson, a déclaré l'abbé Burke, je me range du côté des libéraux bien pensants, ocmme ceux de Québec, de la Saskatchewan, de la Colombie Anglaise et même d'Ontario; parmi ces libéraux je puis citer l'hon. MacKenzie King.

"La O. T. A. a corrompu la jeunesse qui se livre aujourd'hui publiquement à l'usage des boissons alcooliques. Elle a donné naissance au "bootlegging", qui est devenu un véritable fléau.

"La prohibition ne prohibe rien; pas un gouvernement, même composé de Raney et de Nickle, ne pourrait l'appliquer et forcer les gens à l'observer. C'est une législation fanatique qui ne peut se recommander aux hommes libres.

"La vente des boissons sous le contrôle de l'Etat permettra de réprimer les abus et de promouvoir les intérêts de la vraie tempérance."

Nous ne faisons que résumer les paroles de l'abbé Burke qui est très connu dans tout Ontario. Ce plaidoyer aura beaucoup d'effet sur les esprits modérés qui comprennent la nécessité de changer la loi de prohibition actuelle, afin de mettre fin aux abus abominables dont la province-soeur est depuis trop longtemps le théâtre.

ELECTRICITE

Les progrès dans le domaine de l'électricité aux Etats-Unis et au Canada sont vraiment étonnants. On calcule que plus d'un million de personnes chez l'Oncle Sam sont engagées à produire le merveilleux courant et que la moitié de la population habite des maisons éclairées à l'électricité.

Cependant, le public n'est pas absolument satisfait de ce qui se passe. Ces jours derniers, à Philadelphie, une femme de Riverside, Conn., a exhibé, à une réunion publique, une facture de $29 pour usage de la lumière dans sa maison pour une période de deux mois. "En Floride, ajouta-t-elle, mon compte se serait élevé à $63 ; à Springfield, où les usines électriques sont municipalisées, je n'aurais payé que $14, et dans Ontario, $8. "Sûrement, un écart de $8 à $63 pour la même quantité d'électricité pour usage domestique n'est pas raisonnable. Pourquoi le gouvernement des Etats-Unis n'exploite-il pas lui-même les pouvoirs d'eau afin de fournir à la population l'électricité à bon marché ?"

Et voilà. Il n'y a aucun doute que le gouvernement américain pourrait fabriquer de l'électricité à bon compte, mais les grandes compagnies qui ont pris les devants et qui possèdent aujourd'hui d'immenses usines partout, il faudrait les acheter au coût de centaines de millions.

Au Canada, la situation est un peu la même. Le système hydro-électrique d'Ontario fonctionne à merveille, mais combien de millions n'a-t-il pas coûtés aux contribuables? Ces derniers paient leur électricité moins cher que les Américains dans divers Etats, mais ils considèrent que la commission réalise de trop gros bénéfices et qu'elle pourrait adopter une échelle de prix moins élevés.

Dans la province de Québec, l'exploitation des forces hydrauliques et des usines électriques est aux mains de puissantes compagnies privées qui font des affaires d'or. Les prix de la lumière sont encore élevés, bien qu'ils aient été réduits depuis quelques années. Les compagnies prétendent que, tout considéré, elles vendent l'électricité tout aussi bon marché que la Hydro-électrique d'Ontario.

L'Etat peut-il avantageusement acquérir le contrôle des diverses compagnies ? C'est possible, mais rien ne fait prévoir que nos gouvernants songent à s'emparer d'entreprises aussi colossales. Ce qu'ils peuvent faire, par exemple, c'est de protéger le consommateur par une inspection rigoureuse et une révision soignée des taux. Ils doivent prendre les intérêts des contribuables et les empêcher de se faire plumer.

L'électricité n'a pas encore pénétré dans un grand nombre des campagnes de notre province. C'est malheureux. Les cultivateurs devraient être en mesure de jouir des bienfaits du progrès comme les habitants des grands centres urbains. Est-ce la faute des agriculteurs ou celle des compagnies? Il y a peut-être négligence et mauvaise volonté de part et d'autre. C'est regrettable. L'électricité dissipe non seulement les ténèbres, mais elle est une source féconde d'énergie. Sur une ferme, combien de travaux peuvent être exécutés promptement et économiquement au moyen de l'électricité ?

L'immense développement de l'énergie électrique, dont nous sommes témoins depuis quelques années en cette province, devrait, il semble, assurer aux contribuables des prix moins élevés. Si nous ne pouvons avoir ici l'électricité à bon marché, où pourrat-on se la procurer ?

LE PRINCE DE GALLES ET LE CANADA

Au dîner qui a suivi l'inauguration de la Maison des Etudiants Canadiens, le prince de Galles a prononcé une allocution où perce tout l'intérêt qu'il porte à notre pays. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici quelques extraits, de ce discours. L'héritier de la Couronne anglaise s'est exprimé ainsi:

"J'ai pour le Dominion du Canada les sentiments de l'affection la plus chaleureuse. Non seulement le Canada occupe une place importante dans l'empire britannique, mais il est pour moi une terre que j'admire, et il possède l'intérêt qui attache toujours un propriétaire foncier au sol qu'il aime et qu'il cultive.

"Je félicite mes amis les Canadiens d'avoir réussi à créer cette maison d'étudiants. Ce n'est un secret pour personne que nous devons en grande partie à M. Philippe Roy, le commissaire général, si capable, si clairvoyant et si populaire, l'idée et la réalisation de cette oeuvre vraiment admirable. Qu'il reçoive ici tous nos remerciements. Sachant, comme nous le savons tous, à quel point ils sont loyalement attachés aux institutions de l'empire britannique, nous ne pouvone que considérer avec une sympathie admiratrice leur attachement traditionnel à la France.

"Je ne puis ni ne veux dévoiler l'avenir; mais à certains signes je devine que bientôt la Grande-Bretagne aura, elle aussi, sa demeure dans cette cité universitaire, et cette pensée doit réjouir tous nos coeurs. C'est donc sur cet espoir que je finirai ce soir, mais encore une fois, messieurs, je tiens à vous remercier de votre accueil qui m'a été droit au coeur et dites-vous bien que c'est un ami qui vient de parler à des amis."

TOUJOURS LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

Les preuves s'accumulent que le port Nelson n'est pas praticable et que le chemin de fer de la Baie d'Hudson ne sera jamais un succès.

Le "Star" de Toronto nous apporte le témoignage d'un vieux loup de mer, le Capitaine J.-O. Nelson, qui a navigué pendant vingt-trois années dans la Baie d'Hudson. Ce brave marin qui commande l'un des navires de Révillon Frères, affirme que la Baie d'Hudson n'est navigable que du 15 août au 10 octobre, et que même durant ce court espace de temps de grandes précautions doivent être prises pour assurer la sécurité des navires. Ces navires doivent être construits spécialement pour résister aux glaces. Il ne croit pas qu'il soit possible d'envoyer dans la Baie des navires de plus de 3,000 tonnes, à cause de la présence des glaces; des vaisseaux plus gros se défendraient mal des glaces. De sorte qu'il ne sera jamais possible d'utiliser la voie ferrée et le port Nelson pour l'expédition du grain en Europe. La saison de la navigation sera close lorsque les blés seront coupés. Pas un marin de réputation ne voudra s'aventurer dans la Baie d'Hudson au mois d'octobre, de peur d'être pris dans les glaces pour le reste de l'hiver.

La seule chose possible est, paraît-il, d'utiliser la Baie St. James qui est ouverte toute l'année à la navigation et qui est bordée de terres superbes qui peuvent être cultivées avantageusement et qui renferment des richesses minières de toute sorte.

Les vieux marins ainsi que tous les ingénieurs qui ont fait un examen consciencieux de la Baie d'Hudson et du port Nelson affirment que les projets que le gouvernement King a entrepris de réaliser ne peuvent aboutir à rien de pratique. Pourquoi alors dépenser des douzaines de millions additionnels pour atteindre et outiller le port Nelson?

Cette grosse somme serait utilisée bien plus avantageusement dans les vieilles provinces.

LES FERMIERS-UNIS

Les Fermiers-Unis d'Ontario avaient résolu, semble-t-il, de s'éloigner des luttes politiques. Mais voici que divers clubs affiliés à l'association mère entrent dans le sentier de la guerre. Ils ont adopté une foule de résolutions, plus radicales les unes que les autres, qui concernent l'administration fédérale aussi bien que l'arène provinciale. Ces diverses motions seront mises à l'étude et discutées à la convention plénière des Fermiers-Unis les 14 et 15 décembre prochain. En voici quelques-unes: abolition de la charge de gouverneur-général du Canada, représentation directe des agriculteurs comme groupe économique à Ontario et à Ottawa, la dissolution du parlement fédéral ne devrait être accordée que par la majorité des membres de la Chambre des Communes, mettre la machine électorale à l'abri des influences politiques en en confiant l'exercice à des officiers permanents et non-partisans comme en Angleterre, représentation proportionnelle et vote transférable dès la prochaine session fédérale, enseignement obligatoire de l'agriculture et de la tenue des livres dans les écoles publiques de la campagne, réduction du tarif, la construction des routes sous le même ministère, réduction des licences d'auto, etc.

La résolution relative à la "représentation directe de l'agriculture" manque de carté et de précision ; ceux qui en demandent l'adoption se chargeront sans doute de nous donner des explications plus claires et plus détaillées lors de la convention. Ce que les Fermiers veulent, c'est de former à la Chambre un groupe assez nombreux et assez uni pour imposer sa volonté au gouvernement. L'expérience de la dernière session fédérale n'est pourtant pas de nature à encourager des imitations. Les Fermiers considèrent-ils sincèrement que les progressistes se sont rehaussés dans l'estime publique lorsqu'ils ont tour à tour trahi M. King et M. Meighen? Il serait malheureux, en vérité, que des moeurs semblables fussent en honneur au siège du gouvernement du pays.

Quoi qu'il en soit, les exigences des Fermiers-Unis et des progressistes ne promettent rien de bon pour les libéraux et le gouvernement King. Gare aux pôts cassés lorsque les deux groupes alliés se disputeront l'influence prépondérante, c'est-à-dire l'assiette au beurre !

LA PROHIBITION AUX ETATS-UNIS.

L'association dite "Moderation League of the United States" vient de publier des statistiques plutôt significatives, sur les effets néfastes du régime en vigueur.

Ces statistiques proviennent de renseignements fournis, à sa requête, par les services de police de quelques six cents cités et villes et concernant les arrestations pour ébriété, durant les années 1923, 1924 et 1925. Dans 500 cités et villes, les mêmes services ont ajouté les chiffres relatifs aux années 1920, 1921 et 1922. D'un grand nombre d'entre elles, s'élevant à 384, la ligue a pu obtenir également les données censées exactes sur les dix dernières années.

De ces informations il ressort ce qui suit: les chiffres qui figurent l'intensité accrue de l'ivrognerie se sont doublés, de 1924 à 1925; dans 564 localités, le nombre des arrestations pour ivresse a augmenté de 2,000, entre 1923 et 1924, et de 36,241, entre 1924 et 1925. Dans les 500 endroits plus haut mentionnés, le calcul comparé des arrestations pour la même cause, pour 1920 et 1925, accuse une augmentation de 129 pour cent. (On se rappelle que l'année 1920 coïncide avec la mise en vigueur de la loi de prihibition américaine.) Les 384 localités en question montrent un accroissement considérable du nombre des arrestations, si l'on prend pour point de repère les années 1924 et 1925.

D'après les renseignements fournis, il apparaîtrait que, durant les années 1914 et 1925, la statistique relative à l'ivrognerie serait restée au même point; qu'elle aurait montée sensiblement en 1916 et en 1917, pour diminuer en 1918 et 1919, par suite des restrictions de guerre, affectant le commerce des alcools; qu'après la passation de la loi Volstead en 1919, elle aurait momentanément baissé en 1920, pour s'élever de façon étonnante en 1921 et continuer de s'élever toujours, d'année en année, jusqu'en 1925, alors que les arrestations pour ivresse auraient dépassé de beaucoup, en nombre, celles de 1914.

Ces données, dont rien ne vient mettre en doute la relative exactitude, ne témoignent sûrement pas en faveur du régime prohibitionniste.

PITIE POUR LES SURVIVANTS!

Un vétéran de la Grande Guerre se plaint dans un journal de Toronto du peu de cas que l'on prend des anciens soldats dans le besoin.

Il est bien beau, dit-il, d'élever des monuments coûteaux à la mémoire des morts et de déposer des fleurs en abondance sur leur tombe, mais l'on devrait songer aux centaines de vieux soldats qui sont privés de tout et incapables de faire vivre leurs familles.

Peut-on, sans un serrement de coeur, refuser d'entendre la voie plaintive de ce héros que l'infortune poursuit et condamne à la gêne?

Il convient assurément de garder précieusement le culte des morts, d'honorer la mémoire des braves jeunes gens qui ont donné leur vie pour assurer la liberté de leur pays. Mais l'on avouera que les survivants du terrible conflit ont droit à notre reconnaissance inaltérable.

Le peuple canadien a fait de solennelles promesses à ses enfants lorsqu'ils se sont enrôlés et qu'ils nous ont quittés pour s'acquitter de leurs devoirs.

Avons-nous tenu notre parole à la lettre? Non puisque l'on compte aujourd'hui encore des centaines de vétérans qui vivent dans l'indigence et la misère.

Qui prendra en main la cause de ces infortunés?

N'y aurait-il pas moyen de forcer le gouvernement fédéral à prendre soin d'eux?

On aura beau donner toutes les excuses possibles, l'histoire dira que le pays a tort de laisser mourir de faim, ceux qui l'ont vaillamment servi aux jours où sa propre existence était en jeu.

La reconnaissance publique est-elle une fleur qui ne fleurit plus sur les bords du canal Rideau?

Une armoire qui éternue!

L'organe du commissariat soviétique de guerre "l'Etoile Rouge" raconte une bien curieuse histoire en rapport avec la politique des restrictions et d'économie pratiquée par les soviets, à l'heure actuelle. Dans Moscou seule, il y a 220,000 fonctionnaires d'Etat! Il fut donc décidé d'en remercier, à peu près partout, un certain nombre. Or, le chef de bureau de l'état-major, siégeant dans une grande ville, tenait absolument à conserver une petite dactylo en surnombre. Un jour, inopinément, arrive l'inspecteur chargé du contrôle des restrictions. Que faire? En hâte on met la dactylo dans une grande armoire dérangeant, pour faire place des dossiers couverts de poussière. Mais, au moment juste, où l'inspecteur se trouvait dans la pièce, l'armoire... éternua fortement! C'est la poussière dérangée qui se vengeait. Le chef dut faire ouvrir le réduit et la pauvrette apparut toute rouge.

* * *

L'auto fatale.

C'est la voiture historique dans laquelle l'archiduc François - Ferdinand fut assassiné, à Sarajeyo, le 23 juin 1914. Cette voiture, depuis cette époque, fut comme ensorcelée. Elle occasionna sept fois des accidents mortels pour ses occupants. Un de ses derniers propriétaires, un médecin, se tua au volant. Personne n'en voulait plus, ce qui permit à un garagiste de Transylvanie de l'acheter pour une somme infime. Or, l'auto fatale, qui conduisait six amis à un mariage, est entrée en collision avec une autre auto qu'elle voulait doubler. Quatre de ses voyageurs furent tués net. Mais l'auto de Sarajevo ne fera plus de victimes. Elle est complètement détruite.

* * *

Le carillon fédéral

Le carillon qui sera bientôt installé dans la tour du parlement à Ottawa se composera, comme on le sait, de 53 cloches de diverses dimensions. On suggère de donner à chaque cloche le nom des premiers ministres qui se sont succédé depuis la Confédération, à commencer par Sir John-A. Macdonald. Comme le nombre des chefs de gouvernement n'est que de douze, choisira-t-on pour eux les plus grosses ou les plus petites cloches, selon leurs mérites devant l'histoire? Donnera-t-on des noms de députés aux 43 autres cloches? Nous espérons que le directeur du carillon n'oubliera pas Miss McPhail. Il pourra lui attribuer la plus petite, sans froisser les sentiments de la députatiin. Qu'il choisisse la cloche au son le plus grêle!

* * *

Un sourd-muet peut être poursuivi pour délit de diffamation.

Le tribunal correctionnel de Bordeaux vient de statuer sur un cas d'espèce assez curieux et pour lequel aucune jurisprudence ne pouvait guider sa décision. Il s'agissait de savoir si le délit de diffamation pouvait exister lorsque le diffamateur et le diffamé étaient tous deux sourds-muets. C'est dans un café de Bordeaux fréquenté surtout par des sourds-muets que ce sont passés les faits dont le tribunal devait s'enquérir. Le défenseur soutenait l'exception d'irrecevabilité tirée de la loi de 1881 qui exige que les propos aient été proférés et entendus, condition évidemment impossible à réaliser pour des sourds-muets. Le diffamé, au contraire, prétendait que la diffamation peut être proférée par gestes accompagnée de cris plus ou moins articulés. A l'audience, la mimique expressive des deux adversaires ne fut pas un médiocre argument en faveur de cette dernière thèse. Aussi le tribunal, faisant sien le point de vue soutenu par le diffamé, a-t-il rejeté la fin de non recevoir qui lui avait été opposée.

* * *

Un prêtre sourcier

L'abbé Bouly, curé de Hardelat, en France, possède la faculté peu commune de découvrir les filons sous la terre. Il explore en ce moment une région du Puy-de-Dôme, et, avec sa baguette, signale tour à tour la présence d'un gisement de plomb, d'un filon d'argent, d'un peu d'or ou de mercure. La théorie de l'abbé Bouly, est la suivante: "Tout objet envoie vers le soleil des radiations caractéristiques de sa nature. Or, certains privilégiés, préalablement éduqués ou providentiellement doués du "sens radiesthésique", sont capables de détourner ces radiations et de les capter au moyen d'une antenne. Cette antenne, c'est purement et simplement la baguette des sourciers, la famense baguette à deux branches confectionnée en baleine de parapluie ou de corset." Pour déterminer si le sol contient tel ou tel objet, l'abbé Bouly se contentera de porter sur lui un témoin, c'est-à-dire un objet de même nature: une bague d'argent s'il cherche de l'argent, une bague de plomb s'il est en quête de plomb. L'antenne s'infléchit lorsqu'on arrive à la hauteur de l'objet cherché. L'abbé Bouly a été un précieux auxiliaire dans la recherche, après la guerre, des obus enfouis dans le sol. Il fait le plus grand fond sur la science de la "radiesthésie", c'est-à-dire perception des radiations. Il a confiance que la radiesthésie arrivera à diagnostiquer sûrement les maladies connues.

LES JOYAUX DE LA COURONNE RUSSE

Une association d'avocats russes s'opposera à leur vente.

NEW-YORK, 18. — A une réunion de l'Association des avocats d'origine russe tenue à leurs quartiers-généraux ici, il a été décidé de prendre des procédures afin d'empêcher la vente des joyaux de la couronne des Romanoff aux Etats-Unis et si possible de les restituer à la famille impériale.

La réunion avait été convoquée par M. N.-N. Nicolaeff, président de l'Association, à la suite de la réception de la nouvelle que la couronne nuptiale de Catherine la Grande et que d'autres objets et joyaux, achetés par un bijoutier de Paris, étaient en route pour les Etats-Unis. Il appert que la vente aurait été conclue vendredi dernier avec les officiers soviétiques et que l'acheteur réel serait Rudolph Oblatt, bijoutier, 527, Cinquième Avenue.

Charles Evans Hughes, ex-secrétaire d'Etat, est membre honoraire de l'Association. Parmi les autres membres honoraires, sont, John-W. Davis, Henry-W. Taft, Wm.-D. Guthrie et Allen Ward Weil.

Les avocats russes prétendent que les joyaux ne sont pas propriété d'état mais qu'ils appartiennent aux héritiers des Romanoffs, dont les valeurs ont été confisquées par les Soviets.

M. Gisborne, chef des prohibitionnistes

OTTAWA, 16. — ((Du correspondant de la "Patrie"). — M. F. X. Gisborne, C.R., ancien avocat du parlement fédéral, a été désigné comme chef des forces prohibitionnistes à Ottawa pendant la campagne provinciale. M. Gisborne a été fonctionnaire du Parlement pendant quarante ans.

Pour la Toux

Ce n'est pas tout de calmer l'irritation et d'arrêter la toux, il faut aussi fortifier le système et le rendre capable de rejeter le rhume. Le Sirop Mathieu, de Goudron et d'Extrait de Foie de Morue, est un tonique effectif réunissant les propriétés du goudron, ainsi que les qualités fortifiantes de l'Extrait de Foie de Morue, et d'autres médicaments précieux. 2-922

Quelque soit la gravité de la toux on en obtient presque toujours un soulagement immédiat.

La vente immense du Sirop Mathieu est preuve de son mérite.

Pour un rhume fiévreux on recommande les Tablettes Nervine Mathieu. Elles calment la fièvre et arrêtent la douleur dans les membres et le dos. 25c. la boîte.

Comme son père

Il prend les PILULES MORO

On voit souvent des hommes qui ont la souffrance empreinte sur leurs traits et dont l'aspect est lamentable. Ces hommes sont découragés parce qu'ils se sentent incapables de faire leur travail, de voir à leurs affaires. La cause de ceci c'est l'appauvrissement du sang, et le remède qui s'impose, c'est un tonique qui améliore et purifie le sang. Les Pilules Moro sont le meilleur tonique reconstituant. Les résultats rapides qu'elles ont mille fois donnés et leur prix modique en font un remède doublement appréciable que tout homme déprimé ne devrait pas hésiter à employer.

M. Clément Daviau

"A mon travail, j'eus un accident qui provoqua une hernie pour laquelle je dus être opéré. Après le long traitement que j'avais dû suivre à l'hôpital, j'avais beaucoup dépéri et j'étais très faible. Le médecin me dit que j'avais besoin de tonique. Je me suis rappelé alors que mon père avait pris des Pilules Moro après une grave maladie et qu'il s'était ainsi promptement rétabli. J'ai suivi son exemple, j'ai pris environ vingt-quatre boîtes de Pilules Moro qui m'ont donné les forces dont j'avais besoin pour me remettre à l'ouvrage et le continuer régulièrement tous les jours". M. Clément Daviau, Hotel Monat, Holyoke, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES aux hommes par lettres ou à nos bureaux 1570, rue Saint-Denis. Notre médecin est à votre disposition tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, excepté les dimanches et fêtes religieuses. Vous serez satisfaits des conseils que vous recevrez pour rien. Il est impossible de vous traiter à meilleur marché

En vente partout, ou par la poste, 50 sous la boîte.

Compagnie Médicale Moro, 1570, St-Denis, Montréal

IL NE FAUT PLUS DE CES FORTUNES SCANDALEUSES FAITES A NOS DEPENS

M. Arthur Sauvé, à Hull et à Aylmer, devant des foules qui l'acclament, dénonce avec vigueur les actes du régime provincial.—La nécessité d'une enquête générale et d'un inventaire national.

NOS RICHESSES, NOS DROITS, NOTRE SURVIVANCE

OTTAWA, 15. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Les conservateurs de Hull et d'Aylmer ont fait, en fin de semaine, une magnifique réception à M. Arthur Sauvé, chef du parti conservateur de la province de Québec. M. Sauvé à parlé à Hull samedi soir et à Aylmer dimanche après-midi.

Il était accompagné de M. Joseph Dufresne, député de Joliette; M. Arthur Plante, député de Beauharnois; M. Adolphe L'Archevêque, député de Mercier (Montréal); M. L. F. Gauvreau, chef ouvrier de Montréal; M. Léon Gauthier, de Montréal.

L'assemblée à Hull était présidée par le docteur A. F. Dumas, président de la Jeunesse libérale-conservatrice de Hull. Dans l'auditoire on remarquait entr'autres l'ancien maire Louis Cousineau, le docteur J.-N. Archambault, le notaire F.-A. Labelle, M. Noël Beauchamp, avocat et autres citoyens en vue. Un fort contingent d'Ottawa était aussi traversé à Hull pour entendre le chef de l'opposition à la législature de Québec.

C'était la première visite de M. Sauvé à Hull depuis trois ans et il fut accueilli chaleureusement.

Les différents orateurs ont fait le procès du gouvernement Taschereau et tous se sont déclarés convaincus qu'il y aura des élections générales dans la province de Québec le printemps prochain.

M. ARTHUR SAUVE

M. Arthur Sauvé se lève au milieu des acclamations et la foule chante: "Il a gagné ses épaulettes". M. Sauvé dit que la réception si chaleureuse qu'on lui fait ne l'étonne pas, connaissant la sympathie de Hull à son égard et se rappelant la manière dont il a été reçu ici en 1922. A cette époque il siégeait à Québec avec quelques partisans seulement. Il avait dans le temps signalé les abus de pouvoir du gouvernement de Québec et aux élections de 1923 il avait raison de compter sur Hull. La ville de Hull a voté en majorité contre le gouvernement et le député actuel représente la minorité du comté. Il espère que le malentendu des dernières élections ne se présentera pas et que le résultat sera favorable à la cause conservatrice.

M. SAUVE DIT QU'IL N'EST PAS ROYALISTE,

Il est sujet britannique, disciple de la monarchie démocratique, qui nous accorde la liberté dont nous jouissons. Il est surtout enfant du peuple et c'est la ligne de conduite qu'il a toujours suivie. Il n'est pas séparatiste, mais il prêche l'union et non la haine. Il veut étudier la situation politique telle qu'elle existe. On a déjà dit que M. Sauvé était bon pour critiquer seulement, sans donner aucune idée constructive. C'est un révolutionnaire, il est contre l'industrie, contre le capital, il ne veut pas du capital américain ni du développement de nos ressources naturelles. C'est de cette fausse manière que les libéraux prétendaient interpréter le programme des conservateurs de Québec si conforme cependant au développement de l'agriculture, de l'industrie, au développement de la colonisation.

M. Sauvé dit qu'il est conservateur de la meilleure école, il n'a pas honte de le proclamer et depuis dix-huit ans il a travaillé à donner à ce parti une direction en faveur des idées et des principes tout à l'avantage de la province. C'est le cœur d'un homme qui fait son patriotisme et il a toujours agi d'après ce que sa conscience croyait être bien. M. Sauvé dit qu'il a défendu la classe ouvrière; qu'il faut organiser le capital canadien afin de faire développer nos ressources naturelles par les nôtres. Il n'y a pas de progrès sans capitaux et il n'est pas opposé au placement des capitaux américains ou anglais dans Québec, mais il veut que

QUEBEC GARDE LE CONTROLE DE SES RESSOURCES.

C'est une politique imminemment nationale : c'est aussi une politique pratique. Il n'y a pas longtemps on dénonçait la concurrence américaine et cette barrière, si elle est désirable pour l'industrie, devrait aussi exister en ce qui concerne les ressources naturelles. "Nous devons en garder le contrôle, c'est une riche partie de notre patrimoine national. Si le gouvernement avait voulu organiser l'épargne canadienne, nous aurions aujourd'hui plus de canadiens intéressés dans l'exploitation des ressources naturelles. Quand nous travaillons en ce sens dans Québec, nous travaillons aussi au développement de tout le pays". Au point de vue ouvrier, nous ne demandons rien de révolutionnaire. Le gouvernement n'a pas rendu justice aux ouvriers, n'a pas tenu ses engagements. En 1923 M. Taschereau a promis de donner un portefeuille à un ouvrier : même promesse en 1924. Le ministre du Travail est M. Galipeault avocat et M. Lapierre, qui est censé représenter les ouvriers, est ministre sans-portefeuille.

FAUSSE PROMESSE

Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse envers la classe ouvrière parce que Montréal ne lui a pas été favorable dans les dernières élections. L'opposition à la dernière session provinciale a demandé au gouvernement de créer une commission pour le règlement des réclamations des accidents de travail, comme cela existe dans Ontario. Finalement le gouvernement a promis de faire quelque chose l'année prochaine. C'est une autre preuve que le parti conservateur est celui qui prend la défense des intérêts ouvriers. Le gouvernement de Québec dépense un million de dollars par année pour faire chanter ses éloges par certains journaux, pour dénaturer les faits afin de faire croire que tout va bien et que le gouvernement de Québec est le meilleur. On cache la vérité, le gouvernement s'est rendu coupable d'abus. Est-ce que l'on insiste sur le fait que le cultivateur canadien ne reçoit que 25 pour cent de ce qu'il devrait recevoir de sa ferme? Est-ce qu'un inventaire général n'est pas nécessaire après un régime de trente ans? Est-ce qu'une enquête ne s'impose pas dans les accusations portées au sujet de la colonisation?

M. Sauvé accuse le gouvernement de dépenser une partie des crédits de la colonisation pour des favoris politiques. Il y a aussi à Québec spéculation avec les terres de colons et M. Sauvé a plus d'une fois demandé une enquête que le gouvernement Taschereau qui a toujours refusée. Au cours de ses remarques, il a parlé du célèbre incident Pouliot-Parrot.

Le chef de l'opposition parle ensuite du

DISTRICT MINIER DE ROUYN

et dit que le gouvernement de Québec s'en est occupé bien après qu'Ontario eut pris l'initiative. Avant d'en laisser profiter le peuple,

DES MINISTRES SE SONT TAILLES UNE FORTUNE.

Ils ont été dénoncés par M. Perrault.

—M. Perron, crie une voix?

Ah! celui-là, dit M. Sauvé, il fait partie de toutes les compagnies.

C'est M. Perrault lui-même qui a déclaré qu'il n'approuvait pas les spéculations minières dont les prospectus sont de nature à induire le peuple en erreur et à lui faire perdre de l'argent. Peu à peu, ajoute M. Sauvé, on a découvert qu'un grand nombre de ministres étaient intéressés dans les mines du Rouyn. M. Sauvé dit que les conservateurs veulent mettre fin à ce régime.

IL FAUT UNE ENQUETE GENERALE

et un inventaire national. Quant à la politique de la voirie M. Sauvé voudrait donner plus de latitude aux municipalités afin de leur accorder plus de revenus.

Le gouvernement de Québec ne s'occupe plus de l'intérêt public mais de celui de ses favoris seulement.

Il faut empêcher que des fortunes scandaleuses se fassent au détriment de la province. M. Sauvé ne veut pas que certains individus fassent fortune grâce à la clémence de la commission des liqueurs. Le chef de l'opposition dit que le gouvernement de Québec marche sous la menace de scandales et les libéraux qui se rebellent, qui menacent d'exiger une enquête dans tel et tel département sont certains d'être récompensés. Plusieurs sont sortis de la politique et ont été placés à de hautes fonctions dans ces conditions. Ce sont des abus qu'il faut faire disparaître.

Le programme de l'opposition est conforme aux besoins des différentes classes de la population.

M. DUFRESNE, député de Joliette, termine l'assemblée en accusant le gouvernement de Québec d'avoir passé de mauvaises lois, d'avoir augmenté la dette tout en surtaxant la population et d'avoir une peur bleue de l'électorat surtout depuis que les ministériels ont été balayés à Montréal. Il espère que le gouvernement ne fera pas, comme en 1923, un appel au peuple en hiver, alors qu'il y a eu des décès chez les candidats à cause de la saison "meurtrière" mais que les élections auront lieu dans un temps plus convenable.

Après l'assemblée de Hull un souper aux huîtres a été offert à la salle Laflèche en l'honneur de M. Sauvé.

ATTITUDE QUI EST UN CRIME

C'est celle des Etats-Unis sur la question du caoutchouc.

TUSCON, Arizona, 15. — (Presse associée). — La'ttitude actuelle des Etats-Unis sur la question du caoutchouc est un crime, déclarait, hier soir, le roi du caoutchouc, M. Harvey S. Firestone.

"Nous sommes à la merci de la Grande-Bretagne et il est maintenant décidé, d'après la politique de restriction de ce pays, que le prix actuel de 42 cents doit être maintenu entre ce prix et 48 cents pour que la production de 80 pour cent soit autorisée. S'il baisse avant le mois de février 1927, on n'autorisera que 70 pour cent de la production normale.

COMMENT LES CANADIENS-FRANCAIS ONT REPONDU AU REGLEMENT XVII EN ONTARIO

M. le sénateur N.-A. Belcourt, président de l'association d'éducation franco-ontarienne, était l'hôte du cercle universitaire samedi soir.

REFORMES ET ESPERANCES

"Vous avez été précédé par un curé, M. le sénateur, disait M. Edouard Montpetit, présidant le dîner offert à M. le sénateur Belcourt, samedi soir au cercle universitaire, et ce n'est pas la première fois. M. l'abbé Maurault, curé de Notre-Dame, a fait revivre devant nous une époque de la vie de Montréal. Vous représentez quelque chose qui nous touche fort. Vous êtes la personnification de la résistance. Souffrez que je vous dise que pour votre attitude constante et ferme vous avez la sympathie de l'auditoire qui va vous entendre.

Et s'il y a place pour des regrets, notre président doit avoir celui de ne pas vous accueillir. Au reste, vous n'êtes pas un inconnu chez nous. Vous êtes venu il n'y a pas très longtemps et vous avez donné une leçon de linguistique française à Monsieur Sir John Adams."

Monsieur Edouard Montpetit a aussi rappelé les origines du cercle universitaire, fondé par un groupe d'optimistes et une majorité de pessimistes. M. Montpetit est tout disposé à féliciter ceux qui ont fondé le cercle. "Ils nous auront uni pour quelque chose. Ceux qui sont groupés ici sont des universitaires. Ils savent connaître et apprécier des idées."

M. N.-A. BELCOURT

L'éminent conférencier dit au début qu'il est très honoré de se trouver à prendre place parmi les personnages distingués qui se sont succédés comme conférenciers du cercle depuis quelques années et ont apporté au cercle le charme de leur parole et le fruit abondant de leurs savantes études. Le conférencier dit son embarras de sentir qu'il n'est ni l'un ni l'autre, étant tout au plus un homme d'action.

Le conférencier croit que la publicité faite autour de cette conférence aura été inutile, car depuis vingt ans, il s'est appliqué à faire connaître les droits, les privilèges et les revendications scolaires de ses compatriotes de la province voisine. Et toujours, dans toutes les conférences qu'il donnera, le même sujet complexe et perplexe reviendra.

M. Belcourt a cru l'occasion excellente de donner, à ceux qui s'intéressent si vivement aux combats qui sont livrés depuis tant d'années pour assurer la survivance de la langue française chez nous, un compte rendu des activités de l'association d'éducation franco-ontarienne, les résultats obtenus et les espoirs de l'avenir.

"La province de Québec et particulièrement le groupe que vous représentez, a tant fait pour nous aider dans nos luttes, dit le conférencier, que nous sommes à votre égard, dans la position de ce personnage de l'Evangile qui, après avoir reçu le talent de son maître, et l'avoir fait fructifier, revient joyeux lui exprimer sa joie du succès qu'il a remporté".

UN PEU D'HISTOIRE

Pour bien comprendre la situation de nos compatriotes de l'Ontario, relativement à l'enseignement de la langue française, réaliser les progrès accomplis, juger les espérances en l'avenir, il faut connaître les circonstances dans lesquelles se trouvaient les écoles de l'Ontario, en ce qui concerne la langue française, après l'adoption du règlement XVII, en 1912.

Tout le système scolaire primaire doit comprendre un programme d'enseignement, des manuels pour les professeurs et les élèves, des instituteurs, des examens, une inspection d'écoles, une direction dans le système, des institutions pour la formation des instituteurs.

Et le règlement XVII n'accorde aux écoles bilingues de l'Ontario aucune de ces choses essentielles.

Voilà donc, en résumé, ce que le règlement XVII donnait à nos enfants canadiens-français.

C'est à ce moment que l'association d'éducation fronco-ontarienne entre en jeu.

Le conférencier explique alors ce que l'association a fait pour procurer aux enfants qui fréquentent les écoles bilingues, un enseignement complet dans les deux langues. Et le conférencier montre les réformes opérées dans les écoles, par l'association.

LES REFORMES

"Grâce à Dieu, grâce à vous, grâce à la France elle-même, qui nous offre chaque année un concours généreux que nous devons à l'initiative de son distingué représentant au Canada, nous avons résisté dès la première heure, et le l'affirme sans hésitation, victorieusement", continue le sénateur Belcourt.

Malgré des espoirs légitimes, il est vrai que l'association n'a pas réussi à faire déclarer par le Conseil Privé que le règlement XVII constitue une violation de la lettre de notre loi constitutionnelle, comme il est certainement une violation de son esprit. Mais l'association a au moins obtenu du même tribunal la déclaration formelle que c'est le droit exclusif des commissions des Ecoles séparées d'Ontario, de percevoir et d'administrer tous les impôts que leur confient les parents canadiens-français, ou irlandais, catholiques de la province.

Au règlement XVII, les pères et mères de famille ont toujours et depuis opposé la plus énergique résistance. Et l'association ne s'ost pas contenté de cela.

Mais un système d'enseignement bilingue ne peut donner des résultats que s'il possède les éléments que nous avons énumérés plus haut. Il fallait donc donner aux enfants un programme bilingue, des manuels d'enseignement dans les deux langues, des instituteurs véritablement bilingues. Il fallait préparer et faire subir dans les écoles des examens bilingues, les placer sous la surveillance de directeurs bilingues. Et qui en dehors des auteurs du règlement XVII aurait pu imaginer un système d'école bilingue (Anglo French Schools), sans programme, sans manuels, sans instituteurs, sans direction bilingue?

TRAVAIL DE L'ASSOCIATION

Sans ressources pécuniaires, et en dépit des règlements, l'association d'éducation franco-ontarienne poursuivait un double but: celui de donner aux enfants canadiens-français, une connaissance aussi parfaite que possible de leur langue maternelle et une maîtrise convenable de la langue anglaise ,en mettant à leur portée un enseignement aussi complet et aussi efficace que celui des écoles publiques. Le deuxième but poursuivi était de les tenir éloignés de ces écoles publiques où tout était incompatible avec leur mentalité, leurs goûts, leurs croyances religieuses.

Et malgré toutes les difficultés signalées au début, l'association a su introduire dans les écoles bilingues, une série de réformes, naturellement non conforme aux règlements et aux lois scolaires de la province et qui constituent cependant une organisation scolaire complète.

L'ensemble de cette organisation forme un réseau dans lequel, les enfants une fois entrés, acquièrent non seulement une formation bilingue complète, mais en même temps sont préservés d'avoir à passer par les institutions publiques et neutres de l'Ontario et de l'Etat.

Le système ne se confine pas au cours primaire, il s'étend au cours d'enseignement secondaire et jusqu'au baccalauréat. Aux mesures restrictives du règlement XVII, en ce qui concerne le cours primaire, un programme et des manuels ont été imposés et qui couvrent les huit années du cours. A l'examen officiel dit "Entrance" et qui est exclusivement anglais et termine le cours primaire, l'association a opposé un examen entièrement et véritablement bilingue.

LES EXAMINATEURS

Un bureau d'examinateurs créé par l'association surveille l'examen, recueille et corrige les copies, attribue des notes et décerne les diplômes.

Pour tenir lieu de High Schools et préserver les enfants de l'atmosphère de ces écoles neutres et d'une seule langue, des High Schools bilingues ont été établis. Les enfants y reçoivent un enseignement secondaire bilingue.

L'association est allée encore plus loin. Dans les endroits où la population n'était pas assez dense pour soutenir des High Schools, elle a établi des "continuation Classes", dans lesquelles les enfants reçoivent l'enseignement correspondant aux deux premières années des High Schools proprement dits.

Ces High Schools bilingues et ces "continuation Classes" sont tout à fait indépendants du gouvernement Leur programme est aussi différent de celui des écoles de l'Etat. Il n'est cependant pas inférieur étant le même que celui de l'Université d'Ottawa qui a consenti à s'affilier nos écoles.

Le conférencier dit que l'organisation est magnifique mais ne pourrait se soutenir sans le concours de professeurst compétents, dévoués, patriotes et qui consentiraient à faire des sacrifices plutôt que de se plier aux exigences gouvernementales.

LES INSTITUTEURS

Le seul moyen qui s'offrait à l'association, c'était la fondation d'une école de pédagogie. Depuis trois années, elle existe et bientôt plus de 75 institutrices, ayant une préparation académique plus longue et plus complète que celle exigée des instituteurs du gouvernement. Et l'école de pédagogie de l'association, à Ottawa, prend chaque année des développements qu'autorise et justifie la belle attitude des commissions scolaires qui ne craignent pas de sacrifier l'octroi pour s'assurer le concours d'instituteurs compétents. "Sans le concours généreux de l'Université d'Ottawa, dit le conférencier, l'association n'aurait pu accomplir cette grande réforme.

Cette école de pédagogie bilingue, offre un débouché naturel aux jeunes gens qui veulent se dévouer à l'enseignement. Quant à ceux qui veulent continuer leurs études classiques, ils sont reçus dans une excellente institution bilingue, l'Université d'Ottawa.

Le conférencier donne quelques chiffres pour illustrer ce qu'il a expliqué. La moitié de la population enfantine de l'Ontario, c'est-à-dire environ 20,000 enfants, fréquentent les écoles bilingues établies par l'association, là où elle établit un programme, distribue des manuels, place des instituteurs bilingues et une direction bilingue.

On ne trouve pas ces genres de classes dans l'Est de l'Ontario, mais dans le nouvel Ontario et le Nord ontarien. Dans d'autres parties de la province, là où l'association ne peut pénétrer pour certaines raisons, 20 pour cent des enfants fréquentent des classes d'enseignement bilingue. Trois cents enfants ayant terminé le cours primaire, se sont présentés au premier examen bilingue de l'association, l'an dernier. 600 élèves ont fréquenté les High Schools de l'association l'an dernier et actuellement 26 élèves suivent régulièrement les cours de l'école de Pédagogie de l'association à Ottawa. "Voilà, dit le conférencier, les réformes que, en face du règlement XVII et de la proscription, les Canadiens-français sont quand même parvenus à imposer à un grand nombre de leurs écoles."

M. le sénateur N.-A. BELCOURT

M. Belcourt dit aussi la part que l'association a prise dans la lutte scolaire dans les provinces anglaises du Dominion et même aux Etats-Unis. Toujours l'association est intervenue quand elle croyait être un tant soit peut utile à nos compatriotes. Toujours elle s'est intéressée aux progrès constants des organisations dans l'Alberta et principalement dans la Sa-katchewan.

RECONNAISSANCE

"Nos compatriotes, de cette dernière province, dit le conférencier, devront avoir une vive et constante reconnaissance, tout d'abord pour le grand patriote qu'est l'illustre archevêque de Régina puis pour l'esprit de justice et de libéralité du gouvernement de cette province et en particulier de son ministre de l'Instruction publique.

Et le conférencier tire les conclusions de son travail. Il dit que ces réformes, obtenues et appliquées par l'association ont préservé les enfants de l'Ontario contre la dénationalisation et leur assurent une éducation bilingue complète. C'est du reste le témoignage de nombreux pédagogues anglais du Canada et de l'Angleterre elle-même. Les réformes disent assez éloquemment ce que veulent les membres de l'association pour les enfants de l'Ontario et qu'ils ont demandé à plusieurs reprises, par la plume et de vive voix au premier ministre de la province voisine et qui est en même temps de l'instruction publique.

"C'est le fait posé et la demande formelle, c'est la mise en demeure dont il faudra tenir compte le jour du règlement, s'il doit venir, dit le conférencier en terminant.

Me Antonio Perrault, c.r., a remercié le conférencier.

UNE DISETTE DE PATATES

Partout la récolte a été inférieure à la moyenne.

QUALITE MOINDRE

WASHINGTON, 18. (Presse associée).—Le département de l'agriculture fait rapport, aujourd'hui, que la récolte de pommes de terre est en général peu abondante dans les différentes parties du monde qui produisent le tubercule. La récolte américaine serait de trente-cinq millions de boisseaux plus considérable que l'an dernier, mais elle n'en est pas moins de trente-quatre millions de boisseaux inférieure à la moyenne des cinq années.

La récolte canadienne est de deux millions de boisseaux supérieure à celle de 1925, et cependant il lui manque dix-neuf millions de boisseaux pour atteindre la moyenne des cinq dernières années. Les prévisions du rendement en Europe, exception faite de la Russie, sont environ de quinze pour cent moindres que l'an dernier et la qualité du produit laisse à désirer.

En Angleterre, dans le pays de Galles et dans le nord de l'Irlande, la pomme de terre pourrit, elle souffre de différentes maladies ou bien elle est petite. La pluie a retardé la récolte en Allemagne.

La Suisse et la Tchécoslovaquie, dit le rapport, ont pris des mesures pour importer des pommes de terre de l'étranger.

Plante est accusé d'avoir causé des blessures à Savard

QUEBEC, 15. (Du correspondant de la "Patrie"). — Georges-A. Plante, demeurant à Saint-Sauveur, a été arrêté hier, par les détectives municipaux sur l'accusation d'avoir causé des blessures corporelles graves à M. Félix Savard, qui est actuellement à l'hôpital à l'article de la mort. Au cours d'une querelle, Plante frappa Savard qui tomba sur le trottoir et se fractura le crâne. Le prévenu est détenu en attendant les développements dans cette affaire. Bien qu'il ait repris un peu sa connaissance, Savard est dans un état qui laisse peu d'espoir qu'il survive.

Foch et le roi Albert diffèrent sur la question de la retraite des troupes belges sur l'Yser

Le souverain de Belgique nie que ce soit le généralissime allié qui ait empêché le recul des Belges en 1914.

L'ATTAQUE FINALE DE 1918.

PARIS 18. (Presse associée).— Le roi Albert de Belgique et le maréchal Foch, généralissime des troupes alliées pendant la guerre, sont aux prises sur la question de certains épisodes de la guerre.

La controverse a été portée à la connaissance du public aujourd'hui, grâce à la publication d'une lettre du roi au maréchal, lettre portant la date de samedi et niant catégoriquement l'affirmation de Foch, à savoir qu'il persuada au roi des Belges de ne pas retirer les Belges de l'Yser en 1914.

La lettre du roi est en réponse à la déclaration attribuée au maréchal par Stéphane Lausanne dans une entrevue publiée le jour de l'armistice par le "Matin".

Le roi Albert affirme que lorsque Foch se présenta auprès de lui le 16 novembre 1914, il y avait trois jours qu'il venait de lancer une proclamation disant que parler de retraite serait commettre un acte de trahison. Le roi admet que son état-major avait songé à une retraite dix jours auparavant, mais il affirme qu'il y était absolument étranger et que les Belges gardèrent leur ligne.

Le roi ne se rappelle pas que Foch ait laissé le mémoire combattant toute retraite, mémoire que le maréchal dit avoir remis au roi Albert et à sir John French, plus tard le feld maréchal French, alors commandant anglais.

Foch a déclaré au représentant du "Matin" qu'il commandait rarement et qu'il avait plutôt recours à la persuasion. Il rappela qu'il se trouvait sans autorité à ce moment mais que sans avoir le droit de commander, il commandait tout de même.

EPISODE MEMORABLE

PARIS, 18. — Au cours de son interview au "Matin", le jour de l'Armistice, le maréchal Foch raconte comment il réussit à convaincre les commandants des armées alliées que le moment était venu en juillet 1918 de déclencher l'attaque finale contre les Allemands.

Comme ils n'étaient pas de son avis sur l'opportunité d'attaquer, il les rassembla pour leur soumettre ses plans, qu'ils approuvèrent finalement.

"Ainsi, a déclaré le maréchal, j'ordonnai l'attaque. Je savais que nous avions vécu des heures plus graves, par exemple, en novembre 1914, lorsque j'empêchai les Anglais et les Belges d'abandonner le front de l'Yser. A cette époque, le maréchal French me dit: "Je suis seul responsable de l'armée britannique. Je dois battre en retraite."

Je répondis au maréchal que je n'avais pas d'ordres à lui donner, mais je prévins que la retraite signifiait la défaite complète. Alors French et le roi Albert me dirent: "Eh bien! nous tiendrons à nos positions!"

Dans l'article publié par le "Matin", M. Stéphane Lausanne attribue au maréchal Foch les paroles suivantes:

"Je ne suis pas le grand chef de la victoire, comme on le croit en général. Je n'ai pas oublié les circonstances qui ont immédiatement précédé l'attaque finale. C'était le 24 juillet 1918. Je me rendis aux quartiers généraux de Pershing, de Pétain et de Haig.

Pétain me dit:

"L'armée française est saignée à blanc. Comment exiger d'elle un nouvel effort?"

Haig me déclara:

"L'armée britannique n'existe plus pour ainsi dire."

Pershing m'accueillit ainsi:

"L'armée américaine n'est pas encore prête. Voulez-vous la lancer dans la mêlée?"

"Je pris le ton d'un conseiller, dit le maréchal. Je les rassemblai et leur démontrai que mes plans étaient raisonnables. Je savais qu'ils n'obéiraient pas de leur mieux s'ils obéissaient à contre-coeur."

Parlant de la récente visite du général Pershing à sa maison de campagne, en Bretagne, le maréchal Foch a dit qu'il avait discuté avec l'ancien commandant en chef des armées américaines la question du voyage en France, l'année prochaine, de l'American Legion.

"J'espère, me dit Pershing, que la venue en France de la Légion américaine ne créera pas d'incidents."

"Je réponds qu'il n'y aurait jamais d'incidents."

"Mais, fit Pershing, pensez qu'il y aura 30,000 boys à Paris! Imaginez ce que cela signifie!"

"Admirable! répliquai-je. Nous les enverrons sur les champs de bataille, où l'air est pur et calme, ce qui réduira d'autant leur séjour à Paris."

"Pershing se mit à rire et nous fûmes d'accord.

"Pershing et moi nous nous entendons toujours très vite, parce que nous nous comprenons admirablement bien."

Vous n'êtes Pas Malade Mais Toujours Fatigué!

Vos nerfs sont fatigués, épuisés et doivent être nourris pour reprendre force et santé.

VOUS travaillez et devenez las; vous dormez, mangez et vous voici comme un nouvel homme, prêt pour un autre jour de travail.

Mais vient un temps où le sommeil nocturne et le repos hebdomadaire ne suffisent plus à refaire votre énergie.

Non seulement sont fatigués les nerfs moteurs — ceux qui produisent les mouvements du corps — mais les nerfs qui contrôlent les organes vitaux manquent et vous réalisez la gravité de votre état.

Le sommeil fait défaut et avec l'insomnie arrive une plus grande faiblesse, une humeur irritable et une propension à la peur et à l'inquiétude.

Peur de la foule, peur de la solitude ou cette peur plus commune de l'avenir, tout cela rend la vie malheureuse.

Le moyen de sortir de cet état consiste à prendre la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs, afin d'alimenter les cellules nerveuses affamées, épuisées.

Voilà le seul moyen rationnel pour relever les nerfs abattus. Des drogues suppriment tout malaise en amortissant les nerfs mais quelle dépense énorme pour le système nerveux!

Quand vous emploierez la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs, vous ne serez pas longs à constater son effet reconstituant sur le système

Un bon sommeil reposant, une digestion meilleure, une conception plus encourageante de la vie vous prouveront bientôt que ce traitement vous redonne votre force et santé d'autrefois.

En Voici la Preuve

Mme Paul Lacourse, Balvenie, Ont., écrit —

"J'étais très malade et faible, mon système nerveux était aux abois. Je sentais une douleur presque continuelle à la tête et devins trop faible pour accomplir ma besogne. Je pris quelques remèdes prescrits par le docteur mais sans en ressentir aucun bien. Finalement j'employai la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs et ce traitement me fit le plus grand bien imaginable. Je suis maintenant en parfaite santé, je fais mon ouvrage aisément et, en outre, j'élève mes six enfants. A toutes les femmes souffrantes comme je le fus, je puis hautement recommander la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs, car je la considère comme un excellent remède pour les personnes faibles, épuisées".

Mme Jane Hooey, Nestleton, Ont., écrit —

"Plusieurs années durant j'ai souffert de ce que les médecins nomment épuisement nerveux, en plus, j'avais le visage couvert d'eczéma. J'avais des réveils brusques, des troubles cérébraux de l'irritabilité nerveuse, des indigestions. Tel petit travail m'apparaissait comme une entreprise considérable. La préparation même des repas m'ennuyait à la mort et me laissait brisée. Conseillée par une amie qui en fait usage, j'essayai la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs et je dois déclarer que c'est le remède le plus efficace que j'aie jamais employé et j'en ai tant essayés. Je suis maintenant libérée de cette douloureuse nervosité. Cette amélioration de ma santé et l'emploi de l'onguent du Dr. Chase ont fait disparaître mon eczéma."

Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs

Le meilleur des restaurateurs du sang et des nerfs. 60c la boite chez tous les marchands ou The Dr. A. W. Chase Medicine Co., Limited, Toronto 2, Canada.

139

AU PARADIS des ENFANTS

Concours Littéraire

Pour tous les petits enfants du Paradis

Mentions Honorables

DOUZE MAGNIFIQUES PRIX

Petits garçons du Paradis, quel est parmi vos compagnons, votre meilleur ami ?

Petites filles, dites-nous qu'elle est, parmi vos compagnes, celle que vous préférez ?

Dites le motif de cette préférence. Pourquoi vous l'aimez plus que les autres. Quelles qualités vous plaisent davantage chez lui ou chez elle ?

Tous les enfants du Paradis peuvent prendre part à ce concours qui se terminera le 4 décembre prochain.

A l'oeuvre, mes chers petits amis, et bon succès.

Il faudra adresser les réponses comme suit :

GRANDE AMIE.

"Paradis des Enfants" (Concours)
"La Patrie", Montréal.

Envoi de Jean-Paul Bernard, 12 ans, Grand'Mère.

A mes Petits Amis

Mes chers petits amis,

Je veux dire aujourd'hui un bonjour à tous nos chers petits enfants de la page, et plus spécialement à ceux et celles qui m'ont écrit. Je ne puis répondre à tout le monde en particulier, cela serait trop long et si vous saviez comme Grande Amie est occupée!... Fabienne, vous aviez bien deviné la jolie surprise, et j'espère que vous en êtes contente, puisqu'à la page il ya en ce moment, non seulement UN, mais DEUX concours. "Le concours hebdomadaire" et "Le concours littéraire". J'invite tous mes petits amis à prendre part aux deux concours. Peut-être, Fabienne, verrez-vous votre désir se réaliser plus tard, après les concours. Petite Rose effeuillée, vous n'êtes pas trop âgée pour faire partie du Paradis. Lisez bien la page et prenez part aux concours qui se font en ce moment.

Mes petits amis, il n'est pas nécessaire de m'envoyer les solutions des rebus qui paraissent tous les jours. Les prix de chaque semaine sont donnés pour le concours des additions.

Après le "Concours littéraire"", c'est-à-dire après le 4 décembre; nous donnerons douze magnifiques prix aux vainqueurs.

Je vous souhaite la bienvenue, Margot et Berthe B... Geneviève H. est aussi une gentille amie que je suis heureuse d'accueillir en notre Paradis.

J'ai déjà reçu plusieurs réponses au "Concours littéraire" qui se terminera le 4 décembre.

Que tous nos petits amis continuent de lire assidûment la page.

Je souhaite à tous de beaux succès dans les deux tournois.

Grande Amie embrasse tous ses petits amis.

Grande Amie

Une lettre d'un lauréat du concours hebdomadaire

Grande Amie,

Quelle belle surprise! en feuilletant la "Patrie" de samedi. Je ne m'attendais pas à gagner le premier prix. Je vous l'assure. Je vous remercie mille fois. Je vais continuer encore, ce genre de concours me plait beaucoup et me désennuie. Je vous félicite pour toute l'attention et l'encouragement que vous portez à vos petits enfants du Paradis. Travaillons tous petits amis pour la "Patrie" qui nous fait gagner de si beaux prix.

Un petit ami reconnaissant.
ANDRE FABIEN.
1351 Notre-Dame Ouest,
Montréal.

LE GRAIN DE SENEVE

En notre siècle de fébrile activité, tout doit se faire en vitesse. Les "Sages" du jour prétendent que le temps c'est de l'argent! Aussi, tout hérus de cette géniale constatation, nos contemporains ne rêvent-ils qu'aux moyens de faire promptement fortune, afin de pouvoir se procurer par elle toutes les jouissances de la terre! La vie est devenue un tourbillon, une course effrenée, non plus à la poursuite d'un idéal, comme aux siècles de foi, mais bien plutôt une montée à l'assaut de la richesse, qu'il s'agit d'enlever à tout prix, parfois même sans souci des moyens. Dans tout ce brouhaha quelle part est faite à Dieu? Hélas! Bien petite parfois, et le plus souvent nulle. Quelle en est la raison? Presque toujours on vous répondra par cette phrase laconique et lamentable: "Pas le temps!" Peut-être essayerez-vous le démontrer timidement à ces beaux adorateurs de l'idole "affaires", que dans le service de Dieu il y a aussi à gagner quelque chose; et même que ce quelque chose aura un avantage sur les autres gains, c'est qu'il sera éternel. Ces aveugles, presque volontaires, vous tourneront le dos en pensant que vous n'êtes pas de votre siècle. Aussi n'allez pas leur redire la petite histoire que je veux vous conter.. vous les feriez sourire de pitié!

Nos ancêtres, qui ne voyageaient pas par avion et ignoraient la télégraphie sans fil, se reliaient avec leurs lointains ascendants par une chaîne très douce et très forte qui se nommait: la tradition. On respectait tout ce que le passé de la famille avait transmis de beau, de généreux et de saint, et pour conserver ces traditions, et les rétablir au besoin, on n'hésitait pas à aller jusqu'au sacrifice. Qu'elle était belle la foi de nos aïeux transmise de génération en génération!

La noble lignée, dont je veux vous proposer le dernier rejeton comme exemple avait une très tendre et forte dévotion envers la personne adorable du Sauveur caché en son Eucharistie.

Donc, dans un vieux château des environs de Tarascon, vivait une très chrétienne veuve avec sa fille unique. Le domaine hérité des aïeux était vaste, et le gérer était une bien lourde tâche pour cette jeune châtelaine plus experte à façonner l'âme de son enfant qu'à tirer de ses terres et de ses fermiers le maximum de rendement.

Les revenus de la marquise étaient suffisants pour lui permettre de maintenir son rang, mais seulement parce que la très sage Dame Economie avait élu domicile perpétuel au château.

Elle avait belle allure cette seigneuriale demeure avec sa lourde façade du style sarrasin, flanquée de massives tours à l'aspect imposant, et gardée par des douves pleines d'eau qui en défendaient l'approche. Les marquis de C., qui avaient bâti ce château, n'avaient pas oublié d'y ménager une demeure pour leur Souverain Maître, et une charmante chapelle compliquait les constructions.

Les siècles passèrent. La Révolution souffla; et quand le calme religieux fut rétabli on s'aperçut que la petite chapelle menaçait ruine et que de grosses dépenses y seraient nécessaires. Hélas! La chapelle n'avait pas été seule à pâtir dans la tourmente et la fortune des de C.. se trouvait si diminuée qu'ils durent se résoudre, le coeur meurtri, à attendre des jours meilleurs, pour entreprendre la reconstruction de leur cher sanctuaire. Ainsi, les années s'écoulèrent sans que le Divin Maître puisse venir reprendre possession du Tabernacle du château.

Un jour, timidement, elle reparlait à sa mère de son cher désir, celle-ci semble se décider subitement à vouloir discuter la question et dit à sa fille:

—"Tu sais bien, mon enfant, combien j'aurais voulu, moi aussi, pouvoir rendre à Jésus sa demeure, et Le posséder ainsi à nouveau tout près de nous, dans notre maison. Tu sais également ce que je t'ai expliqué de l'état actuel de notre fortune, et comment cette grave raison est la seule qui empêche la réalisation de notre plus cher désir. Et bien! Il y aurait peut-être un moyen de contourner la difficulté, ce serait de restreindre notre pourtant bien simple train de maison, et avec les dépenses ainsi supprimées nous pourrions économiser de quoi exécuter cette restauration qui te tient tant au coeur."

L'enfant enthousiasmée se mit à gambader au travers de la pièce en claquant des mains pour mieux témoigner de l'excès de sa joie.

—"Seulement, continua la mère, il y a une condition indispensable à remplir pour l'exécution de ce beau projet, et cette condition ne dépend que de toi".

—"Oh! Je la remplirai, maman, sûrement; pour donner une belle maison à Jésus, je vous promets de remplir toutes les conditions que vous voudrez!"

—"Doucement, mon enfant, ne promets pas sans savoir, et écoute-moi bien. Restreindre nos dépenses voudra dire pour nous restreindre nos aises, et cela voudra dire pour toi, faire beaucoup de sacrifices. Nous pouvons supprimer la femme de chambre, mais alors, comme il faudra que le travail se fasse, tu devras en prendre ta part, et au lieu de te faire servir, tu te servirais toi-même. C'est toi qui devras faire le ménage de ta petite chambre : toi qui devras raccommoder tes vêtements, que tu déchires et que tu taches si étourdiment, alors que cela coûte si cher à remplacer ; tu aideras à mettre le couvert et à desservir la table, et différents autres petits services de la maison où tu devras te rendre utile. Maintenant, comme cette suppression d'une domestique ne serait pas une économie suffisante pour notre projet, je congédierai également le cocher, et nous nous contenterons du jardinier pour nous conduire à l'église du village, ou à la promenade."

—"Oh! maman, hasarda l'enfant, il n'est pas beau, vous savez!"

—"Oui, je sais, reprit la mère, et c'est pourquoi en commençant tout à l'heure je t'ai tout de suite prévenue que ce projet ne pouvait dépendre que de toi et de ta générosité."

L'enfant était rêveuse.

—"Réfléchis, bien à tout cela, ma chérie. Vois si tu te sens le courage d'affronter des obligations qui dureront longtemps et qu'il faudra recommencer tous les jours. Prie bien le bon Jésus, puis quand tu auras décidé, tu me le diras. Va, le sort de la chapelle est entre tes mains."

La petite Mathilde de C., sentit peser sur elle une lourde responsabilité. Comme la vie lui semblait tout à coup une chose sévère et redoutable! Elle pensa beaucoup, pria encore plus, et nos n'oserions affirmer que ce fut sans lutte qu'elle se décida à choisir. Il est vrai que les deux plateaux de la balance étaient chargés si différemment! D'un côté: ses aises: se laisser servir, c'est si agréable et si commode! Sans parler de l'orgueil qui y trouve si bien son compte!.... De l'autre côté: Dieu. La chapelle reconstruite, c'était un Tabernacle de plus où Jésus viendrait résider dans son Sacrement d'amour!

Digne fille d'une très pieuse mère, la petite Mathilde de C., se montra aussi digne fille de ses ancêtres les Croisées : elle opta pour le sacrifice, et la chapelle fut reconstruite !

Or, voulez-vous savoir jusqu'où Jésus fit jaillir la grâce fécondante de cet héroique sacrifice d'enfant? La petite Mathilde de C., devenue très âgée, s'est éteinte pieusement, l'an passé, près du tombeau de Sainte-Marguerite-Marie, l'ardente confidente du Sacré-Coeur de Jésus-Eucharistie. Le beau donjon de son enfance fut donné par elle. Il y a bien longtemps, à l'un des plus anciens ordres de l'Eglise ; on y a établi un juvénat, et c'est ainsi que les arbres séculaires du grand parc voient maintenant se promener sous leur ombre, des enfants qui se destinent au sacerdoce. La petite chapelle, telle un grain de sénevé a donné naissance à un grand arbre, et nombreux sont les prêtres du Seigneur qui, de ce calme domaine, sont partis à la conquête de l'univers.

Ne négligeons aucun petit sacrifice, car c'est sur les plus humbles fidélités que Dieu se plait à asseoir ses plus belles oeuvres.

A. de SAINT-PIERRE.

L'ESPRIT DES ANGLAIS

—Est-il un homme à l'âme assez morte, pour ne s'être jamais dit : "Voici ma terre natale, la terre de mes aïeux !" Est-il un homme dont le coeur n'ait jamais brûlé quand il tournait ses pas vers la patrie en revenant d'errer dans une contrée étrangère? S'il en existe un, remarquez-le bien... Si hauts que soient ses titres, si orgueilleux que soit son nom, si illimitée que soit sa fortune, le malheureux concentré en lui-même doit, en dépit de ses titres, de sa puissance et de ses richesses, renoncer, dans sa vie, à toute belle renommée et, mourant deux fois, il retournera à la vile poussière dont il est sorti, sans pleurs pour sa mémoire, sans honneurs, sans chants.

(Walter Scott.)

ROSINE ET ROSINETTE

Au temps du roi Louis XIII et de son grand ministre le cardinal de Richelieu, le comte Agénor de Villeméon pouvait passer pour le gentilhomme le plus accompli qui depuis longtemps eût honoré la noblesse française.

Agénor de Villeméon était beau sans fatuité, brave sans forfanterie, spirituel sans méchanceté, et bon, très bon, sans sottise. Fort instruit, mais exempt de pédantisme, il tournait fort bien à l'occasion quelques petits vers gentillets, et, bon musicien, il chantait d'une voix à la fois très sonore et très douce.

Ayant tout d'abord embrassé la carrière des armes, il avait fait plusieurs campagnes, où il s'était distingué comme vaillant et habile militaire; puis le célèbre cardinal se l'était attaché, et lui avait confié plusieurs missions politiques délicates, qu'il avait très heureusement remplies.

Le comte Agénor était donc un personnage d'une importance réelle, qui aurait pu prétendre à se marier dans les plus hautes et opulentes conditions. Cependant, il était resté célibataire, parce que de tristes événements avaient fait de lui le chef d'une famille, à laquelle il avait dû et voulu consacrer toute son affection.

Richard de Villeméon, son frère aîné, était marié depuis un an à peine, quand sa jeune épouse, qu'il adorait, mourut peu après l'avoir rendu père de deux filles jumelles. A quelques mois de là, miné par le chagrin, il mourait à son tour, léguant à sa mère, qui était veuve depuis longtemps, et à son frère, le soin de veiller sur les deux orphelines.

Agénor avait juré de leur servir de père et il tenait pieusement sa parole.

Retenu à Paris par les obligations de sa charge à la cour, il avait acquis, à quelques lieues de la grande ville, un modeste manoir où il avait installé la grand'mère et les petites filles, entourées d'anciens et très dévoués serviteurs.

Dès qu'il pouvait s'octroyer un loisir, il enfourchait bien vite un alerte coursier, et qui, d'une traite rapide, le portait auprès des trois êtres, objets de ses plus chères pensées.

Alors s'écoulaient pour lui des heures d'autant plus délicieuses que, il pouvait, de jour en jour, de mois en mois, d'année en année, voir se développer heureusement, sous l'oeil attentif de la tendre aïeule, les jumelles qui, au physique — à part que l'une était blonde pendant que l'autre était brune — se ressemblaient comme deux fraiches fleurs du même rameau, et qui, au moral, paraissaient n'avoir qu'un même charmant esprit, et qu'un même bon coeur.

Oh! combien il aimait sa Rosine et sa Rosinette — car ainsi les avait-on nommées — et combien il était heureux de suivre en elles les progrès de l'affection qu'il savait leur inspirer!

Quand elles étaient encore au berceau — un large berceau à deux places, où on les mettait toujours ensemble, parce qu'on avait remarqué qu'elles avaient l'air triste si on les séparait — bien des fois, on le vit, lui, le valeureux soldat, lui, le grave chargé de hautes missions politiques, donner de sa main le léger mouvement à cette couchette; il s'oubliait à contempler leur paisible repos.

Le naïf refrain les faisait d'abord sourire

* * *

Un soir que c'était grand'mère qui les berçait, et que, debout auprès d'elle, il alla prendre un théorbe (espèce de guitare). En y promenant ses doigts, il en fit sortir une fine et rêveuse mélodie, pendant que, d'une voix douce comme un chant d'oiseau, ses lèvres disaient:

Dans notre maisonnette
Deux anges du bon Dieu,
(Rosine, Rosinette)
Sont venus du ciel bleu.
Dodo,

Dodelinette !
Dodo,
Dodelino !
Rosine, Rosinette,
Fermez vos yeux si doux,
Dans notre maisonnette,
Anges, endormez-vous !
Dodo,
Dodelinette !
Dodo,
Dodelino !

Dans notre maisonnette,
Beaux anges, mes amours,
Rosine, Rosinette,
Aimez-vous bien toujours,
Dodo,
Dodelinette !
Dodo,
Dodelino !...

—Répète ! demanda l'aïeule attendrie.

—Répète ! semblaient dire aussi les regards ébahis des fillettes.

L'oncle Agénor recommença donc.

Et depuis, oh ! combien de fois il dut répéter cette chanson du berceau !

Il dut la répéter alors que les mignonnes ne pouvaient encore que l'écouter sans en comprendre le sens, parce qu'alors il semblait leur en revenir un véritable ravissement.

Il dut la répéter, quand un peu plus âgées elles la réclamaient, en disant elles-mêmes le refrain.

Il dut la répéter lorsqu'elles furent adolescentes, parce que, chaque fois qu'il venait au manoir, l'une d'elles lui mettant aux mains le théorbe, toutes deux lui disaient: "Chante !"

Et pendant qu'il chantait, elles se tenaient devant lui, bras enlacés, joue contre joue, paraissant, chaque fois, ressentir un charme plus vif.

Il dut la répéter même et surtout au temps où elles furent devenues de grandes et belles jeunes filles, parce qu'alors il leur était bon d'y retrouver la souvenance de leurs premières années. Tout d'abord, ce chant naïf les faisait sourire, mais bientôt de douces larmes venaient dans leurs jolis yeux.

Et, chaque fois, le cher oncle était longuement embrassé pour prix du plaisir qu'il avait causé à ses adorées.

* * *

des deux soeurs le plus charmant couple qui se pût voir, tant comme grâce parfaite du corps que comme beauté du coeur et de l'esprit. Touchantes surtout les chéries de l'oncle Agénor par la complète union où elles vivaient, car nul n'avait souvenir, non pas même qu'il se fût élevé entre elles la moindre dissension, mais seulement qu'on ait pu surprendre une différence dans leurs façons de voir ou de penser.

Or, imaginez ce qu'éprouva l'oncle Agénor lorsqu'un jour, arrivant à l'improviste au manoir, et s'en étant allé, comme d'ordinaire, porter son premier baiser à l'aïeule, il la trouva tout en larmes:

—Sainte et vénérée mère, qu'avez-vous donc?

—Rosine, Rosinette!... répondit-elle, mais en semblant ne pouvoir dire autre chose.

—Quoi? Que signifie?...

—Brouillées!...

—Brouillées!... Elles! Pourquoi?

—Point ne le veulent avouer.

—Il faudra bien qu'elles me l'avouent, à moi! Où sont-elles?

—Boudant : l'une dans la chambre à droite de la grande salle, l'autre dans la chambre à gauche...

—Ah! Pardieu! Nous allons voir.

Et vivement, car cette situation inattendue semble l'avoir mis, en quelque sorte, hors de lui-même, l'oncle se dirige vers le lieu où sans doute il compte provoquer une prompte et brusque explication.

Mais voilà que, comme il arrive dans cette salle, où se trouvent les portraits du père mort, de la mère morte, qui tous deux semblent lui dire: "Calme-toi, frère!", il voit, ♥pendue au mur, la vieille guitare.

Il la prend, il prélude; et, d'une voix qu'il rend, cette fois, plus douce que jamais:

Dodo,
Dodelinette!
Dodo,
Dodelinette!

Puis il continue, avec un accent qui paraît vibrer dans les larmes:

Dans notre maisonnette,
Beaux anges, mes amours,
Rosine, Rosinette,
Aimez-vous bien toujours!

Une porte s'est ouverte à droite, une porte s'est ouverte à gauche. Et, comme il va redire le refrain, l'oncle Agénor sent un bras mignon qui l'étreint à droite, un bras mignon qui l'étreint à gauche; pendant que, à droite, à gauche, sur ses joues, pleuvent les baisers.

Alors, l'oncle Agénor gravement, tristement: "Grand'mère pleure; et ce sont mes filles qui la font pleurer!... Pourquoi grand'mère pleure-t-elle?"

Les yeux baissés, toutes deux gardent le silence.

— Parlerez-vous? dit-il impatient. Voyons, toi, Rosine?

— Demande à Rosinette, balbutie Rosine.

— Alors toi, Rosinette?

— Demande à Rosine, balbutie Rosinette.

— Méchantes!...

Et il fait mine de les repousser.

— Méchantes! répètent-elles ensemble.

— Voici, dit Rosine, j'avais dit à Rosinette: "Tu sais bien mieux m'aimer que je ne sais t'aimer, moi." Et elle n'a pas voulu en convenir.

— Pourquoi en conviendrais-je, réplique Rosinette, puisque c'est le contraire qui est vrai? Puisque je voudrais pouvoir t'aimer autant qu'elle m'aime.

— Tu vois, oncle Agénor, reprend Rosine comme elle s'entête!

— Tu vois, oncle Agénor, reprend Rosinette, comme elle est peu raisonnable.

— Elle ne veut pas céder, dit encore Rosine.

— Elle s'obstine, dit encore Rosinette.

Alors l'oncle, qui a posé le théorbe sur un meuble, rapprochant dans ses bras les deux frais visages et les couvrant de baisers:

— Et voilà pourquoi nos filles se boudent! Voilà pourquoi grand'mère pleure. Bonnes petites folles! Allons, embrassez-vous! Puis, nous chercherons ensemble le moyen de vous mettre d'accord.

Elles s'embrassent.

—Je ne voudrais pas, reprend l'oncle Agénor, vous dire que vous vous aimez trop...

—Garde-t'en bien, mon fils, dit alors l'aïeule, qui a tout entendu. A part la bouderie, dont je ne me serais pas alarmée si j'en avais connu le motif, laisse nos chères enfants s'aimer autant qu'elles le pourront; car, vois-tu, on n'aime vraiment bien que lorsqu'on aime trop.

—Oh ! s'écrie l'oncle Agénor, voilà que sans y penser, bonne mère, vous venez de faire un excellent un charmant vers alexandrin:

"On n'aime vraiment bien que
lorsqu'on aime trop."

—C'est vrai, dit en souriant l'aïeule.

—Je le veux offrir de votre part à un jeune poète de mes amis, pour qu'il le mette dans une des comédies qu'il fait jouer depuis quelque temps, et qui obtiennent le plus grand succès.

—Comment s'appelle-t-il, ce poète, mon fils ?

—Pierre Corneille, ma mère.

—Corneille: un assez vilain nom, remarque l'aïeule.

—En effet, réplique l'oncle Agénor, mais chacun le trouvera certainement superbe quand celui qui le porte, et, selon moi, ce jour est prochain, l'aura rendu illustre.

—Dieu le veuille, mon fils.

L'oncle Agénor communiqua-t-il à son ami le vers que, sans y penser, avait fait la vénérable douairière de Villeméon ? Celui-ci le plaça-t-il dans une de ses comédies ? Je l'ignore. Toujours est-il que, répété sans doute par lui à la cour, il y devint un proverbe, qui, de bouche en bouche, passa chez les gens de toutes conditions.

Envoi de Jean-Paul Bernard, 12 ans, Grand'Mère.

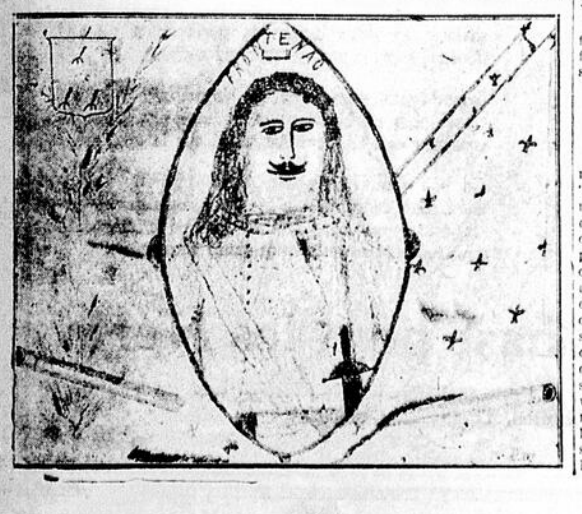

LA REINE MARIE A ETE RAPPELEE

Le roi Ferdinand veut qu'elle soit de retour pour la Noël.

INCIDENTS

CHICAGO, 18. — Le roi Ferdinand a demandé à la reine Marie de retourner à Bucarest avant Noël et la souveraine de Roumanie a renoncé à sa tournée dans le sud des Etats-Unis. Elle s'embarquera à New-York, le 11 décembre, au lieu du 24 décembre.

Le nouvel itinéraire ne porte plus la Floride. Il est douteux que la reine visite la Caroline du Nord. Elle fera un séjour de deux jours à Washington à partir du 24 novembre et visitera Atlantic-City, le 27 novembre, et White Sulphur Springs, Virginie Occidentale, le jour suivant.

La reine sera accompagnée de la princesse Ileana et du prince Nicolas, qui assisteront à la partie Army-Navy à Chicago, le 27 novembre, après la visite de Sa Majesté à White Sulphur Springs. Alors la suite royale prendra le train pour Richmond, Virginie, où elle passera deux jours. Elle visitera probablement les environs en automobile avant de retourner à New-York. Elle ira peut-être passer une journée à Boston et fera le voyage soit en automobile soit par train.

Le colonel John Carroll, chargé du train spécial de la reine, annonçait hier soir qu'il avait invité M. Henry Ford, à envoyer son représentant pour l'accompagner pendant le reste du voyage. Ce représentant prendra la place de M. J.-B. Ayres, qui a mis les autos Ford à la disposition de la suite royale jusqu'à Seattle, où il fut éconduit à cause de la dépêche disant que Ford payait les dépenses du voyage.

MANIFESTATIONS HOSTILES

CHICAGO, 15.—Trois cents communistes portant des bannières insultantes pour la reine de Roumanie et le gouvernement roumain, ont jeté une note discordante dans la bienvenue que la ville de Chicago a accordée à la reine à son arrivée ici samedi soir.

Accueillie avec enthousiasme, la reine Marie traversa la grande salle de la gare et se rendit à l'automobile qui l'attendait pour y trouver une troupe de communistes qui arboraient des bannières et autres inscriptions injurieuses.

La reine ne fit pas voir qu'elle s'était aperçue de cette manifestation et se rendit à l'hôtel de ville où elle fut présentée au maire Dever et au conseil de ville qui lui donnèrent les clefs de la ville.

Comme elle quittait l'hôtel de ville, le bataillon turbulent des communistes qui l'avait suivie pas à pas dans les rues de la ville entra par une autre issue pour constater peu de temps après que celle à qui ils en voulaient leur avait fait faux bond.

La police leur fit rebrousser chemin et les chassa de l'édifice, en arrêtant plusieurs.

UN INCIDENT

CHICAGO, 15. — La reine Marie a eu une peur bleue hier.

Comme Marie et la princesse Ileana montaient dans leur automobile au pied de la statue de Lincoln, Sa Majesté porta soudainement la main en arrière de son costume et se tournant vers sa fille, dit:

"Ileana, arrangez mon costume ici. J'ai brisé...."

La princesse et sa mère montèrent dans l'automobile en riant.

LES SECRETS DE HOUDINI

Il les a légués à son frère l'acteur Hardeen exclusivement.

SA FORTUNE ?

NEW-YORK, 18. (Presse associée). — Houdini a légué ses merveilleux secrets à son frère, le Dr. Théodore Franz Weiss, connu sur la scène sous le nom de Hardeen, à la condition que les appareils construits pour accomplir ses prestidigitations soient détruite à la mort de son frère.

Houdini a fait ce legs dans un testament qui a été déposé au greffe des tutelles, hier. Il laisse la majeure parti de sa collection de livres de magie évaluée à $500,000, à la bibliothèque du Congrès de Washington, à la condition que le don soit crédité au donateur. Le magicien, que l'on sait un dénonciateur des médiums frauduleux, a laissé ses livres sur le spiritisme et l'occultisme à la Société américaine psychiques.

Le document n'indique pas le montant des biens du testateur. Sa veuve, ses frères et sa soeur en sont les principaux bénéficiaires.

QUEBEC, 15. (Du correspondant de la "Patrie").—La Cie Gatineau Power d'Ottawa, demande à la commission des Services Publics la permission de relier par une ligne électrique de 110,000 volts son usine de Farmer's Rapids avec celle d'une filiale, à Deschênes, la Cie Hull Electric. Elle veut ainsi transmettre cinquante chevaux-vapeur au moins.

BOULANGEZ VOTRE PROPRE PAIN AVEC
LES GALETTES DE LEVAIN ROYAL
La Qualité plus élevée pour au-delà de 50 ans

GRATIS
Magnifique service en porcelaine, 14 morceaux. (Valeur $4.50) Donné gratis avec
Le THE et CAFE
MIKADO
VERT, NOIR ou JAPON
En vente partout.—Demandez-le à votre Fournisseur.
GLOBE TEA CO.
390, Notre-Dame Ouest, Montréal.
Tél. MAin 5036.

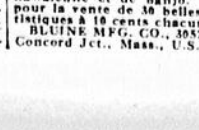

BANJO-UKULELE GRATIS
Un véritable instrument! Complet avec cordes, chevalet, onglet (pick), tête en véritable peau de veau et LIVRE POUR APPRENDRE SOI-MEME. Facile à apprendre à jouer. Splendide pour accompagnement de jazz et de chansons. Possède trois notes mélangées d'Ukulele hawaienne et de banjo. Donné gratis pour la vente de 30 belles gravures artistiques à 10 cents chacune.
BLUINE MFG. CO., 3057, Mill Street, Concord Jct., Mass., U.S.A.

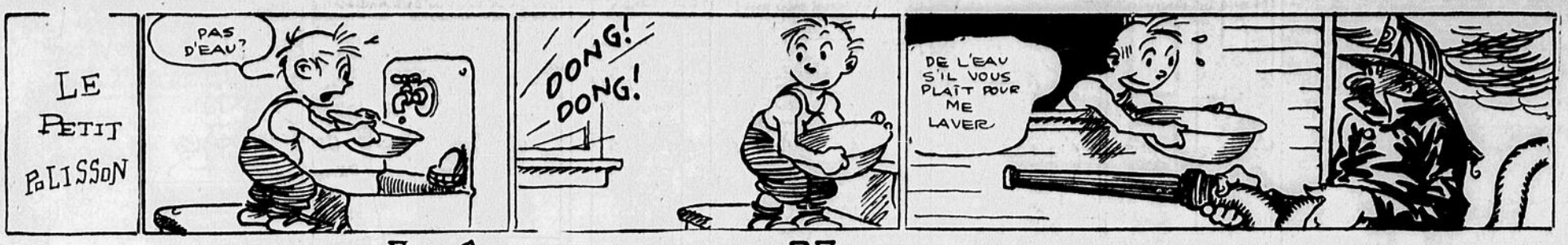

L'AIMABLE HORTENSE

LES AVENTURES DE TIMOTHÉE

PAR MAURICE GAGNON

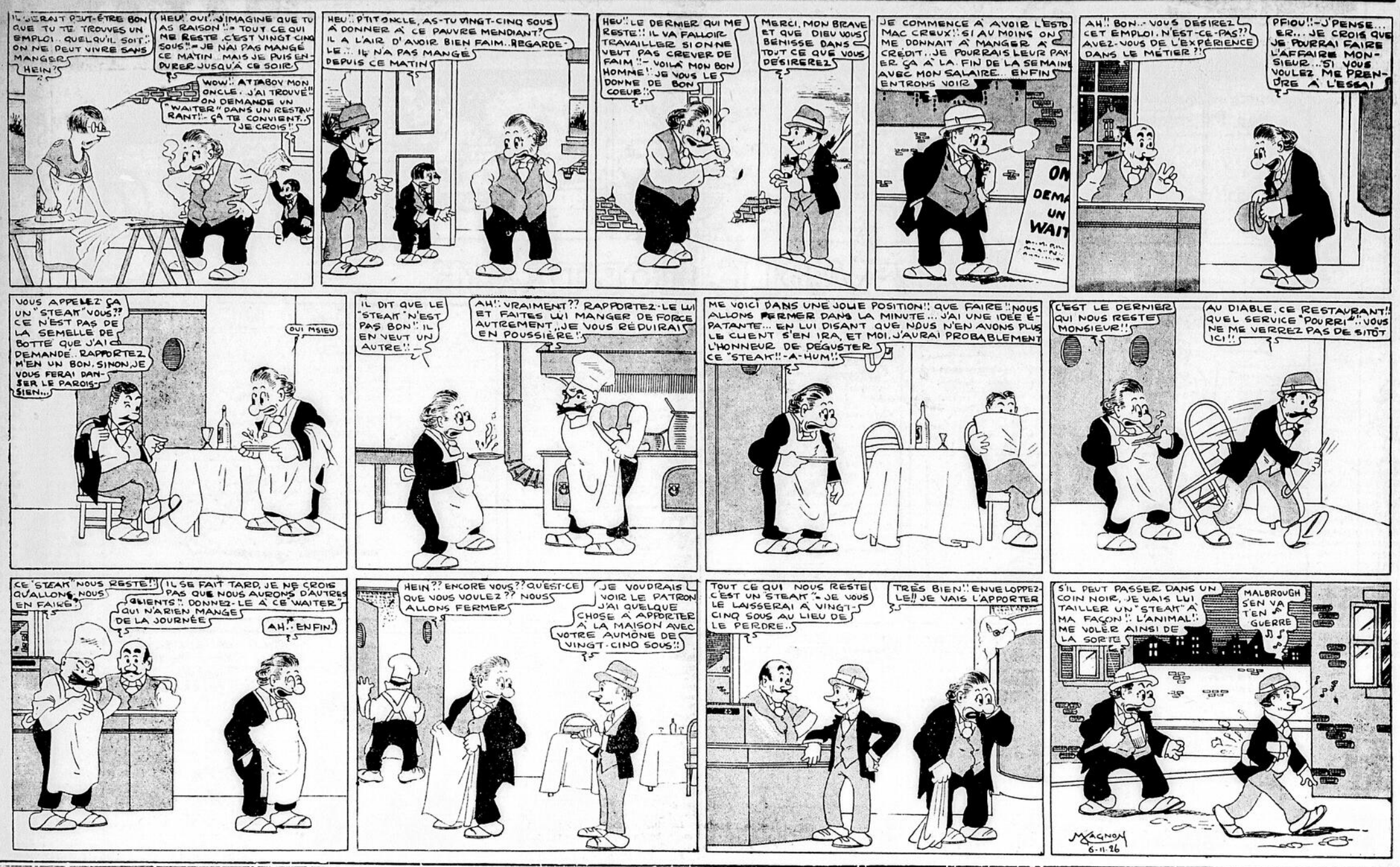

L'HON. J.-E. PERRAULT A ETE FETE HIER A VICTORIAVILLE

Un grand banquet est donné en son honneur à l'occasion de sa décoration de commandeur de l'Ordre de la Couronne.

LES DISCOURS

VICTORIAVILLE, 18. — (De notre envoyé spécial). — L'honorable Joseph-Edouard Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries dans le gouvernement de Québec, et député du comté d'Arthabaska, a été l'objet d'une belle manifestation, ici, dimanche, de la part de ses concitoyens à l'occasion de la remise de sa décoration de Commandeur de l'Ordre de la Couronne du Royaume de Belgique. Il fut l'hôte d'un banquet à l'hôtel Bernier sous la présidence de M. Wilfrid Girouard, député du comté de Drummond-Arthabaka à la Chambre des Communes. Un grand nombre de citoyens assistaient à ce banquet. Plusieurs citoyens de Québec étaient aussi venus dans un wagon spécial rendre hommage au nouveau commandeur.

La salle était décorée de couleurs belges et l'orchestre Allaire joua les plus beaux morceaux de son répertoire.

LES SANTES

A l'heure des santés, Madame J.-E. Perrault vint prendre place au milieu des convives, accompagnée de Mesdames A.-A. Paradis, W. Laliberté et André Taschereau. Son entrée fut saluée d'applaudissements et une fillette lui présenta une gerbe de fleurs.

Avaient pris place à la table d'honneur: Les honorables J. E. Caron, premier ministre intérimaire de la province, Lucien Cannon, solliciteur général, M. René Dupont, consul de Belgique à Québec, les honorables Jacob Nicol, trésorier provincial, J. N. Francoeur, orateur de l'assemblée législative de Québec, MM. Simon Lapointe, C. R., avocat de Québec, P. H. Côté, C.R., avocat d'Arthabaskaville, Aurèle Leclerc, N. P., régistrateur du comté de Québec, le docteur J. B. Drouin, maire de Victoriaville, Jos. Boutet, maire de la paroisse de Victoriaville, A. A. Paradis et J. E. Alain, L. A. Richard, sous-ministre de la Colonisation.

LES HOMMAGES

Après quelques paroles d'éloge à l'adresse de l'hon M. Perrault, dont il rappelle les activités dans le domaine de la colonisation et du rapatriement, le président rendit hommage à Madame Perrault, qui venait de prendre place au milieu des convives et la félicita de sa décoration récente de l'Ordre de la Croix-Rouge par le gouvernement tchéco-slovaque en reconnaissance de son travail fait pour les oeuvres de guerre. Il offrit à S. M. Albert Ier, au nom de tous les assistants, les plus sincères félicitations pour l'honneur qu'il venait de conférer

L'HON. JOSEPH-EDOUARD PERRAULT, ministre de la Colonisation qui a reçu, hier, à Victoriaville, les insignes de commandeur de l'Ordre de Couronne de Belgique. C'est le troisième membre du cabinet provincial à recevoir cet honneur.

à l'honorable M. Perrault, puis il invita M. René Dupont, consul de Belgique à Québec à prendre la parole.

M. Dupont débuta en se disant Canadien et un peu Belge. Il dit tout le plaisir qu'il éprouvait de voir les couleurs belges décorer la salle du banquet.

Il déclara que les raisons de la décoration de M. Perrault avaient été exprimées par M. Godfroy Langlois, l'agent de la province en Belgique. L'hon. M. Perrault est un ami éprouvé de la Belgique. Grâce à lui tout dernièrement, encore cent Belges immigrés dans notre pays ont été placés en moins de 48 heures.

Il donna ensuite lecture du décret créant l'hon. M. Perrault commandeur de l'Ordre de la Couronne. Ce décret se lit comme suit:

Albert, roi des Belges.

A tous, présents et à venir,

Salut:

Voulant donner un témoignage particulier de Notre bienveillance à l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la Colonisation dans la province de Québec.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Etrangères, Nous avons arrêté et arrêtons: article 1er. L'honorable M. J.-E. Perrault est nommé commandeur de l'Odre de la Couronne.

Article 2 — Il prendra rang dans l'Ordre à dater de ce jour en cette qualité.

Article 3 — Notre ministre des Affaires Etrangères ayant l'administration de l'Ordre est chargé du présent arrêté.

Douné à Bruxelles, le 29 août 1926.

(Signé) ALBERT.

Par le Roi:

Pour le ministre des Affaires Etrangères, absent.

(Signé) Paul HYMANS, Ministre de la Justice.

Pour copie conforme.
Le secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères:
COSTERMANS.

Puis il invita Madame Perrault à passer au cou de son mari les insignes de sa nouvelle dignité.

L'auditoire se leva et chanta: "Il a gagné ses épaulettes".

L'HON. M. PERRAULT

Le ministre de la Colonisation reçut une longue ovation en se levant pour prendre la parole. Il remercia de ce témoignage d'estime que l'on venait de lui faire. Il remercia M. Dupont de l'honneur qu'il venait de lui obtenir ainsi que ses collègues et lh'on. M. Cannon, qui avaient bien voulu quitter leurs nombreuses occupations, pour venir assister à ce banquet. Il remercia aussi de la délicate attention d'avoir associée son épouse à cette fête.

Il fit l'éloge de la Belgique qui aux sombres jours du mois d'août 1914 avait donné au monde l'exemple du respect de la parole donnée. La Belgique a écrit une page d'histoire que les générations futures liront avec fierté. Il rappela que la Belgique après avoir donné pendant la guerre l'exemple du courage et du sacrifice donnait maintenant celui de la restauration économique. Il souhaita que l'immigration belge fut plus grande au pays.

"De pareils fils", continua-t-il, "compensent pour les vicissitudes de la vie publique. Il déclara que le but de sa vie publique était de créer de la civilisation là où il n'y avait qu'un désert et de retenir à la terre des fils qui fonderont de nouvelles paroisses.

Il termina en disant à tous: Merci du fond du coeur.

Le docteur J.-B. Drouin, maire de Victoriaville, déclara que le passé de M. Perrault était le gage de son avenir. Il dit combien il aimait la terre et combien cela perçait dans tous ses discours.

L'HON. J.-E. CARON

L'hon. J.-E. Caron fit ensuite l'éloge de son collègue. Il dit que l'honneur que lui conférait le gouvernement belge était des plus mérités. Il retraça la carrière de l'honorable M. Perrault dont il vanta les qualités d'administrateur et de législateur. Il retraça son oeuvre dans la région de l'Abitibi où 24 paroisses nouvelles viennent de surgir, augmentant la population de la province de 20,000 habitants. Il parla de ses activités dans le Témiscamingue et la région de Rouyn.

L'honorable Lucien Cannon, solliciteur général, Jacob Nicol, trésorier de la province, et J.-N. Francoeur, orateur de l'Assemblée Législative, ajoutèrent aussi quelques mots. Tous firent l'éloge du récipriandaire. L'hon. M. Francoeur dit que le gouvernement de Québec devrait fonder un nouvel ordre, l'Ordre du Mérite du Colon, dont M. Perrault serait le premier titulaire.

LE COUT DE LA VIE DIMINUE D'UN SOU

OTTAWA, 13. — On a calculé que le budget moyen d'une famille pendant une semaine pour vingt-neuf produits étalons s'élevait à $10.93 au commencement d'octobre, à comparer à $10.94 en septembre, à $10.89 en octobre 1925, à $10.31, en octobre 1924, à $10.-65 en octobre 1923, à $10.25 en octobre 1922, à $11.48 en octobre 1921, à $15.83 en octobre 1920, à $16.92, en juin 1920, (le sommet) à $13.54 en octobre 1918; et à $7.99 en octobre 1914. Dans les prix de gros, le nombre-indice, calculé par le Bureau des statistiques du Dominion, et basé sur les prix de 1913 comme 100, a baissé à 151.1 pour octobre, à comparer à 152.5 pour septembre; à 156.0 pour octobre 1925; à 157.0 pour octobre 1924; à 153.1 pour octobre 1923; à 148.1 pour octobre 1922; à 155.6 pour octobre 1921; à 236.-3 pour octobre 1920; à 256.7 pour mai 1920 (le sommet); et à 206, pour octobre 1918.

Le temps perdu par les conflits industriels a été plus considérable en octobre qu'en septembre et qu'en octobre 1925.

LE PROBLEME DU SERVITEUR

Une Anglaise le résolut grâce à sa connaissance du coeur humain.

LYSKEARD, Cornouailles, 15. — (Presse associée). Mme Mary Hermon, de Lyskeard, vécut jusqu'à l'âge de 73 ans et n'eut jamais de difficulté avec ses serviteurs, grâce, dit-on, à sa profonde connaissance du coeur humain. Son testament lègue à ses huit employés une bonne partie de ses biens en reconnaissance de leur fidélité.

La succession est évaluée à $200,-000. Mme Hermon formule le regret de ne pouvoir, vu les pertes d'argent qu'elle a essuyées pendant la guerre, laisser à ses serviteurs autant qu'elle en avait l'intention.

L'UNION DES CULTIVATEURS A EMIS PLUSIEURS VOEUX

Elle demande au gouvernement de "formuler une véritable politique de colonisation". — La construction de chemins de fer, l'ouverture des chemins, etc.

ELECTIONS DES DIGNITAIRES

QUEBBEC 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le congrès de l'Union catholique des cultivateurs de la province s'est terminé hier soir. La dernière séance a été marquée de décisions importantes pour cette association agricole. D'abord monsieur Laurent Barré, qui était président de l'organisation depuis sa fondation, il y a trois ans, a refusé de se laisser réélire à la présidence, et a été remplacé par M. Albéric Lalonde, vice-président.

Deplus, monsieur J.-N. Ponton a annoncé que le "Bulletin des Agriculteurs" dont il est le propriétaire cessera d'être l'organe de l'Union, de sorte que celle-ci devra se choisir un autre organe officiel. Ce soin a été laissé au bureau de direction.

A la dernière séance, le congrès a adopté des résolutions importantes se rattachant à l'exploitation des diverses branches de l'agriculture et à l'organisation.

A propos de la colonisation, le congrès a demandé au gouvernement de la province:

De formuler dès cette année une véritable politique de colonisation;

D'organiser un système complet qui s'applique d'abord à la préparation des lots et à l'Aide aux colons, puis, quand la vie sera facilitée et le succès assuré dans les régions nouvelles, de lancer une propagande à fond par les journaux, les tracts distribués partout par l'entremise des enfants d'écoles, par les conférences avec projections suivies d'excursions dans les régions à prendre afin que toutes les vieilles paroisses puissent fournir des colons;

En particulier, nous demandons de préparer des lots à proximité des vieilles paroisses, partout où il s'en trouve de bons, même en rachetant aux compagnies de bois ces lots, et de ne pas forcer des gens placés à côté de lots fertiles à aller à dix ou vingt heures de là;

De garder hors de l'influence des politiciens et des marchands de bois la classification des lots colonisables et pour cela de nommer trois habitants de la localité comme arbitres avec les experts qui font la classification;

De bâtir des chemins de fer dans Témiscouata, Matapédia, Gaspé, Moont-Laurier, Témiscamingue, Abitibi et ailleurs;

D'ouvrir des chemins de terre dès l'arrivée de colons et même devant le colon;

De faire tirer les lignes, aux frais du Gouvernement, entre les lots concédés et transformer la prime de défrichement en prime de labourage. De donner une prime de $10.00 l'âcre pour le défrichement et de $10.00 l'âcre pour le labourage, jusqu'à concurrence de 50 âcres sur un lot patenté ou non. Cela réglera la question des spéculateurs et sauvera le colon des lots dévastés;

De créer le Crédit du Colon directement par une commission comme dans l'Ontario ou par l'entremise des Caisses Populaires, et de s'entendre avec le Gouvernement d'Ottawa pour que les Canadiens trouvent autant d'avantages que les étrangers à s'établir chez eux;

Enfin, d'attribuer des subsides toujours plus forts à la colonisation, qui devraient dépasser le 30ème du budget provincial puisque la colonisation est la question primordiale et qu'il y a urgence particulière d'arrêter tout de suite l'abandon de l'agriculture et l'émigration, de définir une politique qui soit nettement en faveur des familles nombreuses et campagnardes.

Il a aussi été décidé de demander au gouvernement provincial d'établir des laboratoires régionaux où seraient expédiés les échantillons de lait et de crème prélevés aux fabriquer par le fabricant ou le producteur, lorsqu'il le désirera. Les résultats des épreuves faites par les experts en charge de ces laboratoires devraient être affichés publiquement à chaque fabrique ou envoyés directement aux cultivateurs qui expédient leur lait au leur crème dans les cités.

Sur proposition de M. le chanoine Roy, curé de la cathédrale de Rimouski, le congrès a voté une résolution de remerciements à madame Barré, épouse de M. Laurent Barré, pour l'appui qu'elle a toujours donné à ce dernier dans son travail en faveur de la classe agricole. M. Richer fit aussi adopter une résolution de remerciements au Bulletin des Agriculteurs, pour le concours qu'il a donné à l'Union.

Avant l'adoption de ces résolutions monsieur Ponton, ayant demandé la permission de dire quelques mots, fut entendu et reçut les applaudissements des Congressistes. Il déclara que son journal avait travaillé à la formation de l'Union Catholique des Cultivateurs parce qu'il voulait grouper les cultivateurs en association professionnelle. L'Union a été fondée et vivra. Après avoir fait l'éloge de M. Barré, M. Ponton dit qu'à son troisième congrès, on a pu encore constaté l'opposition formelle de l'autorité constituée à la formation et au maintien d'un association agricole libre. Il dit avoir honte de ce que le ministre de l'agriculture a déclaré mercredi soir. Il proteste de son dévouement à la cause agricole et dit qu'il veut que la coopération soit faite par des hommes d'expérience et non par des fonctionnaires d'un ministère. M. Ponton annonça alors que le Bulletin cessera d'être l'organe de l'Union afin de ne pas être un obstacle à son développement, car il faut qu'elle vive. Il espère que les agriculteurs qu'il a aidés l'aideront au besoin.

L'assistance lui répondit ici par des cris: Oui! Oui!

Quand vint le moment d'élire les officiers, monsieur Barré fit part aux congressistes de sa décision de ne pas accepter de nouveau la présidence de l'Association. Après discussion, on lui demanda de désigner son remplaçant, et il suggéra monsieur Lalonde, le vice-président. M. Lalonde se récusa aussi pour des raisons personnelles, mais devant l'insistance de l'assemblée il consentit finalement à se laisser élire à la présidence. Quelques autres changements ont été faits dans la direction, dont le bureau se compose comme suit:

Président, M. Albéric Lalonde.

Vice-président, M. Oscar Gatineau;

Directeurs représentant les divers diocèses: MM. L. Lemay, Québec; J. Trépanier, Trois-Rivières; J.-S. Belzile, Rimouski; I. Duguay, Chicoutimi; Julien Méthé, S.-Hyacinthe; J.-S. Picard, Nicolet; Z. Bérubé, Sherbrooke; J.-B. Laberge, Valleyfield; J. Chevrette, Joliette; M. l'abbé S.-Laurent, Gaspé; Albert Lamarche, Ottawa; Z. Desjardins, Mont-Laurier; Arthur Paiement, Montréal et J.-B. Lacasse, Halleybury.

Le congrès a décidé de nommer un comité qui étudiera la question du tarif, et de demander aussi au gouvernement fédéral de nommer un cultivateur dans la commission tarifaire.

Le rapport du cercle de S.-Raymond de Portneuf au sujet du glaisage des terres a été approuvé et le congrès va demander au gouvernement de maintenir sa politique antérieure du glaisage des terres sablonneuses apliqué durant les années passées.

Après avoir remercié leur ancien président, M. Barré, le secrétaire M. Létourneau et tous ceux qui ont contribué au succès de leur congrès, les congressistes ont terminé leurs délibérations par un salut du Saint-Sacrement, auquel l'abbé Picotte, aumônier de l'Union, a présidé.

Hier midi, les congressistes ont pris part à une jolie manifestation au monument au premier agriculteur canadien, Louis Hébert. Une couronne fut déposée au monument par le congrès, puis M. le chanoine Roy, M. l'abbé Picotte et M. Barré prononcèrent quelques remarques pour exalter le geste de Louis Hébert. Plusieurs centaines de congressistes remplissaient le parterre de l'hôtel de ville pour cette démonstration au pionnier de l'agriculture chez nous.

CES TROIS VILLAGES GAGNENT LEUR CAUSE

Ils étaient poursuivis pour $142,000 par le département de la voirie.

QUEBEC 18 (Du correspondant de la "Patrie"). — La cour d'Appel a maintenu samedi, la décision de la Cour Supérieure, qui avait renvoyé des poursuites au montant total de $142,000, intentées par le département de la Voirie contre les municipalités de Pintendre et de la paroisse et du village de Saint Henri pour travaux de voirie faite par le département dans les limites de ces municipalités, et dont le gouvernement réclamait le coût des conseils municipaux.

Les trois municipalités invoquaient l'existence d'une entente avec la Commission des Chemins à barrières, qui les relevait de toute entreprise de voirie pour une période de dix années. La Cour Supérieure leur avait donné gain de cause, et cette décision a été confirmée en appel.

La réclamation était de $87,000 contre Pintendre, de $50,000 contre la paroisse de Saint-Henri et de $5,000 contre le village de Saint-Henri.

Il y a de Nombreux Onguents mais UN UNIQUE
Zam-Buk
LE GRAND BAUME VEGETAL POUR LA PEAU

FEUILLETON DE LA "PATRIE" HEBDOMADAIRE

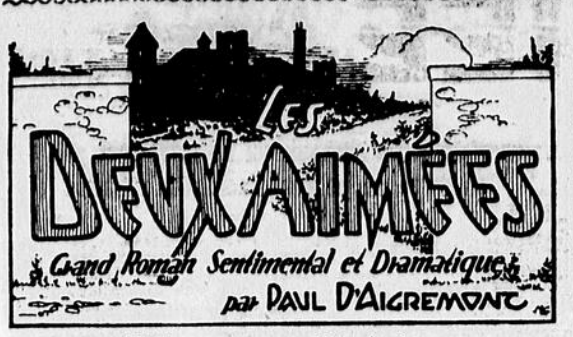

34 (Suite)

A la Roche-Verte, il essaya de faire parler les uns et les autres...

Mais Madeleine avait été discrète.

Nul ne savait ni d'où elle était venue, ni l'endroit qu'elle habitait d'ordinaire.

Le vieux M. de Flarambel qui, affaibli par l'âge et la paralysie, n'avait aucun soupçon de ce qu'était Hervé de Treize-Arbres seul lui dit ce qu'il savait, ce qu'il croyait savoir:

Madeleine lui avait confié qu'elle avait choisi pour demeure un couvent des environs de Paris que Philippe lui-même lui avait désigné au début de sa maladie.

Hervé donna dans le panneau en pensant:

— C'est Arlette qui s'est occupée de cela...

Il ne lui vint aucun doute et il se promit, lorsqu'il serait de retour à Paris, de s'aboucher avec quelque maison spéciale qui lui découvrirait la retraite de Madeleine.

Un peu d'espoir revint dans son âme ulcérée et lui permit alors de s'occuper de ce qui l'amenait en Gascogne.

C'était grave.

En effet, ces dernières années avaient été désastreuses pour lui Hervé, en possession des sommes assez considérables que lui abandonnait maître Parthenay, avait joué, s'était amusé, menant enfin à grandes guides cete vie de luxe, nouvelle pour lui, jouissant de tout, comme un loup affamé qui se trouve après un long jeune, vis-à-vis d'une riche proie.

Le rapin n'avait pas tardé à être débordé par ses appétits d'abord, par Rosita ensuite, laquelle entendait avoir une large part de cet affriolant gâteau.

Après cela, l'argent qu'il pouvait donner à Pauline était minime.

Mais la comtesse de Treize-Arbres ne l'entendait pas ainsi.

De là des récriminations, des scènes, des menaces de scandales dont l'Espagnole, en ces derniers temps, n'était plus maîtresse et qui menaçaient chaque jour davantage de passer au tragique.

L'avant-veille encore, Pauline avait demandé à Hervé d'assez fortes sommes pour des factures en retard.

Le rapin, assez brusquement, les avait refusées...

Alors, la colère de la comtesse prit tout de suite d'infinies proportions.

— Comment, s'écria-t-elle dans une rage folle, je ne suis donc plus ici la seule et unique maîtresse de ce qui est à moi?... Je n'attendrai pas une minute, vous m'entendez?

Vous me rendrez mes comptes. J'entends savoir où passent mes revenus, et en disposer comme bon me semble.

Autrement, je saurai prendre un parti radical, vous me pouvez croire... Ne m'y forcez pas!...

Hervé essaya de se rebiffer.

— Je suis le maître, voulut-il dire.

Pauline ne le laissa pas aller plus loin.

Elle sauta au visage du rapin le griffa, l'égratigna.

Il répondit par les mêmes procédés.

La scène devint odieuse.

Rosita, occupée dans une pièce voisine, perçut du bruit et arriva.

Son intervention d'abord n'eut aucun effet.

Le mari et la femme, aussi exaspérés l'un que l'autre ne la voyaient pas.

Hervé néanmoins, le premier s'aperçut de sa présence.

— C'est honteux, lui dit l'Espagnole furieuse, honteux!... Et d'un bête!...

Le rapin se sentit confus, et baissa la tête.

Alors Pauline, devant cette accalmie, à son tour se ressaisit, légèrement.

— Ah! fit-elle, vous êtes là, Mercédès?

Mais ne désarmant pas, elle ajouta aussitôt:

— Il va falloir nous séparer, à mon grand regret, croyez-le... Mais cette fois, n. i, ni, c'est fini....

L'Espagnole jusqu'aux entrailles tressaillit.

Elle l'avait toujours dit à Hervé.

Il ne connaissait pas Pauline.

La décision ne manquait pas à la comtesse. La passion seule pouvait faire abdiquer certains de ses droits.

En dehors de cela, ni rien, ni personne n'avait jamais eu raison d'elle.

Et Hervé avait été assez stupide pour la lasser... pour anéantir l'amour fou que mademoiselle de Juversac avait éprouvé pour lui... et qui l'eut si absolument rendu maître de la situation s'il avait su manoeuvrer.

Protégez les enfants contre les rhumes de l'automne

L'automne est la plus dure saison de l'année pour les rhumes — une journée il fait chaud, le lendemain le temps est froid et humide et à moins que la mère soit sur ses gardes, les tout petits sont saisis de rhumes qui peuvent rester tout l'hiver. Les Pastilles Baby's Own sont le meilleur ami de la mère, en prévenant ou en chassant les rhumes. Elles agissent comme un doux laxatif, tenant les intestins et l'estomac libres et sains.

Une dose de Pastilles de temps en temps préviendra le rhume, ou s'il se déclare soudainement leur prompt usage soulagera le bébé. Les Pastilles sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

—Que manigance-t-il encore? Il me semble qu'il a bien aisément renoncé à cette fortune.

Pauline, apaisée maintenant, souriait à son amie.

—Et à vous, Mercédès, qu'est-ce que je donnerai pour que vous fassiez bonne figure dans le monde ? demanda-t-elle.

—A moi, répondit l'astucieuse créature, votre amitié me suffit.

Et comme la comtesse insistait, la soi-disante Mercedès répondit :

—Ne nous tourmentons pas de ces détails auxquels j'attache si peu d'importance. Hervé pour lequel vous avez été aussi généreuse qu'une reine, me servira sur sa part cinq cents francs par mois, j'en ai de reste.

Pauline l'embrassa.

—Je suis heureuse d'avoir une amie pareille, lui dit-elle tout bas. Tu as raison, sans toi je ne pourrais pas vivre.

Le comte baisa la main de sa femme et sortit en murmurant:

—Allons-nous être tous heureux, à présent que toutes ces ignobles questions d'argent sont terminées.

Et, s'arrêtant, il ajouta comme enchanté:

—Vous avez eu joliment raison, comtesse, de me débarrasser de tous ces soucis. Je me laisse si facilement enlever des doigts même de grosses sommes... Je suis trop grand seigneur pour savoir compter, moi, voyez-vous...

Il disparut.

Rosita qui ne trouvait pas certaines choses naturelles le suivit.

—Halte-là, lui dit-elle quand elle l'eut rejoint dans un petit salon dont Treize-Arbres avait fait un fumoir où il se tenait d'habitude. Et ma part, à moi, que va-t-elle être sur ces vingt-cinq mille francs que Pauline t'a abandonnée?

—Fixe-là toi-même, répondit le rapin, impatient et préoccupé.

—Crois-tu que j'aie trop de la somme entière, demanda-t-elle effrontément.

—Eh bien, prends-là, et fiche-moi la paix.

L'Espagnole le regarda dans le blanc des yeux.

—Toi, dit-elle, tu as dans l'esprit quelque chose de louche et probablement très peu propre.

Il paya d'audace.

—Quand tu devinerais juste, répondit-il, à qui la faute?... Tu m'as forcé à me marier avec cette abominable créature, plus laide encore au moral qu'au physique, et Dieu sait cependant que cela ne paraît pas possible... Je l'exècre... Je ne puis même plus supporter sa vue. Et quand je demande au luxe, au jeu, à la grande vie dont je suis assoiffé et que je n'ai pas connus, la compensation de l'intérieur infernal qui est ici le mien, tu te mets en travers et tu la soutiens... Elle est ignoble, mais toi tu es aussi abominable qu'elle.

Tant pis pour toi si ça craque.

—Alors, qu'as-tu trouvé comme compensation, pour employer ton aimable langage? Tu as une idée, sans doute?

—A coup sûr, que j'en ai une. Mais tu ne la sauras pas. Plus souvent que je vais maintenant te confier n'importe quoi, afin de te faire vendre la mèche à ta nouvelle amie.

—Tu me fais peur...

—Calme-toi. Et, dans tous les cas, je te l'ai déjà dit: Fiche-moi la paix...

—Et mes vingt-cinq mille francs?

—Te faut-il un papier aussi comme à l'autre?

—Certainement.

—Eh bien, prépare-le. Je les signerai tous les deux ce soir.

—Et pour le quart d'heure, que vas-tu faire?

—Des courses. Bonsoir, je suis pressé.

Elle le retint par son veston.

—Prends garde, dit-elle, tu me paraîs dans de bien mauvaises dispositions.

—Encore une fois, il me faut la paix... Il s'était débarrassé de l'étreinte qui le retenait, et, prenant sur le dossier d'un fauteuil la magnifique pelisse de fourrures dont on le voyait maintenant constamment vêtu, il l'endossa, mit son chapeau sur sa tête et quitta la pièce.

Au moment d'en franchir le seuil, il se retourna et regarda l'Espagnole avec nu regard à la fois si ironique, si méchant, si plein de bravade qu'elle demeura clouée sur place, muette et épouvantée.

En effet, il semblait dire:

—Continuez toutes les deux à vous liguer contre moi, je m'en moque. Rira bien qui rira le dernier, j'ai trouvé le moyen de me passer de vous.

Pour la première fois, en effet de sa vie, il avait eu un éclair de génie.

Ce soi-disant fils de preux avait en lui l'instinct de toutes les infamies.

Son idée était celle-ci.

Autrefois, l'intelligente Célestine, avait vite vu, lors des débuts d'Hervé comme peintre, que jamais il n'arriverait à composer quoi que ce soit de présentable.

L'imagination lui manquait complètement.

Il ne trouvait rien et les rares sujets qui lui venaient étaient aussi stupides que ridicules.

Le sens imaginatif de la couleur n'existait pas davantage chez lui, c'est-à-dire que ses peintures étaient grises, ternes, déplorablement sombres et obscures.

Et revanche, tout ce qu'il copiait était soigné, d'une ressemblance saisissante avec le modèle qui lui était donné.

Alors elle n'avait pas insisté.

Il fallait avant tout que son fils gagnât sa vie et celle de l'ancienne femme de chambre.

Pour en arriver là assez rapidement, elle avait essayé de lui faire acquérir un art qui rapporte gros aujourd'hui: celui des imitations de l'Ancien.

En Allemagne, à Dresde, à Berlin, il y a des artistes actuellement qui copient les maîtres de si merveilleuse façon, que les premiers experts s'y trompent.

Couleur, patine du temps, cours particuliers à chaque peintre célèbre de pinceaux tout, même les défauts est admirablement reproduit.

Hervé partit donc pour Dresde, profita des leçons de ses nouveaux maîtres et acquit même dans leur spécialité un merveilleux coup de main.

Les premiers marchands de tableaux de Paris les plus autorisés en savaient quelque chose et plus d'une fois le talent d'Hervé avait été mis par eux à contribution, afin de copier certaines toiles collectionnées et conservées avec un soin jaloux par des millionnaires célèbres, mais que les bons Américains avaient tout de même cru posséder authentiquement, grâce à cette supercherie.

Depuis son mariage avec Pauline de Juversac, Hervé avait abandonné cette charmante industrie

Lorsque avec sa nouvelle femme, il avait visité la merveilleuse collection du comte de Baudreuil à Saint-Martin-des-Anges il s'était dit en voyant ces admirables tableaux:

—Quel malheur que je n'aie plus besoin de travailler là-dedans... J'y ferais des merveilles!...

Durant la dernière scène qu'il venait d'avoir avec Pauline, c'était cette idée qui subitement lui était venue à l'esprit, et il s'était dit pendant que si durement Rosita lui imposait sa volonté:

—Ah! tu veux me dépouiller, toi. Je connais le moyen de me passer de vous deux...

Les tableaux de Saint-Martin-des-Anges représentent une mine que je vais exploiter.

Et ce fut en effet chez un marchand de tableaux renommé, un de ceux qui jadis l'avaient fait le plus travailler qu'Hervé de Treize-Arbres se dirigea tout droit quand il quitta l'hôtel de la rue Saint-Dominique.

—Comme il y a longtemps que l'on ne vous a vu s'écria Germain, l'expert en question lorsqu'il vit Hervé franchir le seuil de son cabinet. Les grandeurs ne vous ont donc pas fait oublier les amis, mon cher comte?

Hervé daigna sourire et, comme chose rare, le cabinet était désert, il répondit:

—Il n'y a pas de danger; et si vous en voulez la preuve, je vais vous la donner sur-le-champ.

—Allez, répodit l'autre. Je vous écoute.

—Sous le sceau du secret le plus absolu, n'est-ce pas ?

—Il va me proposer quelque folie gredinerie, pensa l'expert qui le connaissait.

Puis,tout haut:

—J'ai les idées larges et je suis discret par nature, dit-il.

Quand j'ai intérêt à me taire cette discrétion est sans limites.

—Vous y avez intérêt.

—Alors, expliquez-vous.

—Par mon mariage avec mademoiselle de La Roche-Juversac vous savez que j'ai des propriétés en Gascogne.

—Oui, on me l'a dit.

—Mon cher, vous n'avez pas idée d'une misère comme celle qui règne dans ce malheureux pays, jadis un des plus riches de France.

Il ne s'établit pas d'industrie là-bas. Et l'agriculture, avec le phylloxera, la mévente des vins, la grêle et le reste, les a tellement ruinés tous, qu'il n'y a même plus de pain dans la plupart des familles.

Il reste cependant dans certaines très vieilles maisons, des objets d'art inappréciables et inappréciés.

Je connais surtout des tableaux d'une valeur fabuleuse.

Les voulez-vous?

L'expert, dont les yeux depuis un moment brillaient de convoitise, disait:

—Vous êtes certainement capable de les apprécier. Mais vous savez, mon petit Treize-Arbres, nous avons fait trop d'affaires ensemble pour essayer de me flanquer dedans. Avec moi, ça ne prendrait pas. Il me faut les originaux, hein... Et pas les copies. Même comme celles que j'ai collées à Vanderpug, ce fameux Américain qui croit avoir chez lui, à New-York, nos plus beaux Troyons, nos Millets authentiques et tutti quanti.

—S'il y avait lieu, répondit le mari de Pauline, je ferais l'opposé. Je laisserais, là-bas, mon travail à moi, et c'est vous qui auriez les originaux, excepté les cadres toutefois.

—Je comprends. De cette façon nous nous entendrons.

—Qu'est-ce que vous pouvez me procurer?

—J'ai en vue un Rembrandt admirable, deux ou trois Potter, des Lancret, un Greuze comme je n'ai jamais vu le pareil, enfin un tas de chefs-d'oeuvre incomparables.

Dans le nombre il y a beaucoup d'espagnols, des Velasquez et des Ribera de tout premier ordre. Je connais particulièrement une sainte Thérèse de ce dernier maître, qui est ce que j'ai admiré de plus remarquable avec des mains d'hystérique grasses et souples... Et des yeux extatiques et ardents... je ne vous dis que ça!...

—Et vous demandez de ces affaires-là?

—Leur valeur, parbleu!

—Diable!... ça va être chaud!

—Naturellement. Mais c'est à prendre ou à laisser.

—Comment les verrai-je? Car je ne veux pas acheter chat en poche, vous le comprenez.

Et puis je dois en parler à mes amateurs.

Je ne vais pas me mettre des valeurs semblables sur le dos, sans être certain de les écouler.

—Ce qui est admissible. Mais j'ai un appareil de photographie absolument épatant. Je vais aller là-bas et je vous photographierai quelques-uns de ces tableaux. Lorsque vous les aurez vus, vous chercherez à les placer. Alors, seulement nous ferons les prix, et trois mois environ après je vous les livrerai un par un. Cela vous va-t-il?

Depuis un instant Germain réfléchissait.

—Pourquoi vous faudra-t-il tout ce temps avant la livraison? demanda-t-il.

Hervé devint un peu nerveux.

Toutefois, il se ressaisit rapidement. L'affaire en valait la peine.

—Dame... Mon cher, dit-il, les gens de ces pays là-bas, quoique ruinés, ont gardé leur orgueil. A la place des tableaux vendus, ils voudront que je leur laisse une copie qui puisse tromper les regards des personnes qui, venant chez eux, ont toujours vu les tableaux pendus au même endroit.

Or, pour leur donner des copies un peu propres, il me faut au moins trois mois, surtout dans les commencements, où je dois me refaire la main.

—Je ne les croyais pas connaisseurs en Gascogne, fit observer l'expert.

—Il y en a, répondit Hervé qui, malgré lui, pensait avec un certain frisson, aux menaces que lui avait faites maître Parthenay.

Ils conclurent le marché.

Le surlendemain, Treize-Arbres partait pour Saint-Martin-des-Anges.

Il avait dit à Pauline que, honteux de sa conduite, il voulait s'en punir par une absolue solitude.

Il désirait d'abord, ajoutait-il, passer par la Roche-Verte, où il avait des récoltes à vendre.

La comtesse lui en avait abandonné le profit.

Pauline le crut et laissa partir.

Ce fut là, à son arrivée, qu'il rencontra Madeleine.

Il passa quelques jours à surmonter le bouleversement profond que lui avait fait éprouver la vue de son idole, puis il repartit pour l'Armagnac et se mit tout de suite à l'ouvrage.

Un mois après, il revenait à Paris dans le plus strict incognito.

Il apportait quelques spécimens des plus beaux tableaux de la galerie de Baudreuil, merveilleusement photographiés.

Lorsqu'il repartit avec des commandes faites à des prix fabuleux, il avait la certitude que s'il travaillait pendant quelques années d'arrache-pied, il pourrait réaliser des sommes considérables, peut-être des millions.

Il en placerait une partie à fonds perdus, et il aurait enfin la possibilité, possédant l'indépendance, de rompre avec cette horrible Pauline, à laquelle il ne pardonnait pas toutes les humiliations subies.

Et résolu, pratique, obstiné, avec l'âme de sa mère, enfin entrée en lui, il alla à Saint-Martin-des-Anges et se mit à l'oeuvre patiemment, résolument, se jurant de ne pas s'accorder un seul instant de répit jusqu'au jour de la réussite.

Avec la perfection qui était la sienne en fait de copie, et les cadres authentiques conservés, qui donc pourrait découvrir son cambriolage?

Il serait discret, extraordinairement discret, même avec Rosita.

Si elle devinait à quel travail il se livrait, Hervé prétexterait le besoin de remplir son existence.

Il dirait que ses anciens instincts artistiques l'ayant repris, il occupait son temps à faire des copies qu'un courtier lui vendait à très bas prix.

Il ajouterait que dans un labeur de tous les instants, il pouvait seulement oublier de quelle sotte et maladroite façon il avait gagné sa vie, que grâce à ces nouvelles occupations seulement, il serait capable de supporter Pauline, pendant le peu de temps qu'il serait obligé de passer avec elle.

Que si Rosita ne voulait pas accepter cette manière de faire, Treize-Arbres était résolu à briser avec la comtesse, à demander scandaleusement le divorce pour reprendre sa liberté et partir en Amérique.

Il connaissait l'Espagnole.

Il savait qu'elle avait par-dessus tout la peur de voir Pauline se détacher d'elle.

Que pour éviter cette catastrophe elle arriverait à tout, à la calmer d'abord, puis qu'elle aiderait Hervé à rester à St-Martin-des-Anges tout le temps que lui demanderait la copie de ses tableaux.

Et, avec une énergie rare, en effet, il se mit à commencer la tâche qu'il s'était donnée, se disant:

—Qui veut la fin veut les moyenss.. Quand je serai riche... Nous verrons...

Quoi ?

Il ne savait pas. Mais évidemment il pensait à Madeleine.

IV

LA FAZIENDA DE SAN MARINO

Quelques années se sont écoulées.

Dans une propriété qui a dû être jadis l'une des plus belles du Brésil, mais aujourd'hui abandonnée, en friche, vide de monde et de bêtes, faisant deviner par tous ses aspects la misère, la gêne, même la ruine, un vieillard et une jeune fille sont réunis dans une salle fraîche de la maison, à l'heure où la sieste vient de finir.

Le vieillard se nomme Don Ramon Gamiros. Il est encore de haute taille, avec un visage ouvert et loyal dans lequel brillent deux yeux noirs comme du charbon, dont les années enfuies et probablement les dures épreuves de la vie n'ont éteint ni la vivacité ni l'éclat.

La fillette lui ressemble comme une aube de mai ressemble à un soleil d'automne.

Elle représente le type parfait des traits exquis d'une finesse et d'une régularité de médaille, des cheveux semblables à l'aile du corbeau, bleus à force d'être noirs, le teint mat sans une nuance, des teints éblouissantes et des yeux de feu.

Ses mains, toutes petites, sont des merveilles; ses pieds, qui paraissent sous la robe de soie un peu courte, sont menus comme des pieds d'enfants.

Elle raconte à son père, avec beaucoup de gestes, un événement dont tout le monde s'occupe aux environs.

Il y a plusieurs années, en effet, des Américains ont acheté presque pour rien une étendue énorme de terres, alors complètement incultes.

Ils ont tout défriché, cultivé, planté.

Le café y est merveilleusement venu.

Maintenant les récoltes de ces étrangers sont, dit-on, fabuleuses.

Ils ont établi des comptoirs dans le monde entier.

On parle de leur fortune comme étant l'une des plus belles de toute l'Amérique du Sud.

Ramon écoute le joli babil d'Isabelle.

Mais la jeune fille ajoute:

—Pourquoi ,au lieu de végéter dans notre misère, père, ne suivrions-nous pas l'exemple de ces Yankees ?

Pourquoi, au lieu d'employer nos Indiens à gratter misérablement un sol fertile entre tous, car nous avons, nous, des terres rouges, pourquoi, à la place du pauvre riz et du manioc que nous récoltons, ne ferions-nous pas également des plantations de café ?

—Et de l'argent pour entreprendre tout cela ? demande Don Ramon.

Où le trouverons-nous ? Car il en faut beaucoup, pour planter les arbustes d'abord, les cultiver, attendre leur production puis récolter le fruit, l'expédier et organiser des comptoirs afin que ne se perde pas le produit de la vente.

Pour tout cela, il y a nécessité de ressources que nous n'avons pas.

—Mais que nous pouvons nous procurer.

—De quelle façon ?

—Nous y aviserons.

—Il n'y a qu'un moyen: emprunter. Or, il ne faut en arriver là, chérie, que lorsque l'on est sûr de pouvoir rembourser.

—On peut trouver de l'argent autrement que par un emprunt.

—Comment ? Je ne comprends pas.

—Eh ! bien, je vais m'expliquer. Il paraît que nos voisins, les Kucker, vont ajouter à leurs plantations de café, une usine. On parle de quelque chose de magnifique. Mais on ajoute que pour cette usine il leur faut beaucoup d'eau. Notre source de la Pinare leur plaît au delà de tout. Ils demandent à nous l'acheter.

—Vendre la source et la cascade avec ? s'écria don Gamiros... La source si belle et si fraîche, alors autant vendre la fazienda tout entière; et si je m'en vais d'ici, petite, je mourrai.

—Laisse-moi t'expliquer, père, ce que la proposition que l'on veut te faire signifie.

—Parle, je t'écoute...

—Sans parti pris ?...

—Nous verrons cela.

—La Pinare, au lieu de descendre tout droit dans le ravin, comme elle le fait actuellement, serait détournée de son cours au sortir de la forêt seulement.

Elle traverserait quand même notre propriété dans le haut.

A vingt ou trente mètres au-dessous de la cascade, on la ferait serpenter dans nos terrains. On créerait des ponts, on planterait des massifs d'arbres, ce qui serait magnifique. Mais la source obliquerait à droite, et irait sortir chez nos voisins qui pourraient alors l'utiliser pour les besoins de leur industrie.

—Et la cascade, cette chute d'eau merveilleuse, qui est une des beautés du pays nous ne l'aurons plus ?

Isabelle avança ses lèvres rouges comme du corail.

—Qu'est-ce que cela te fait, demanda-t-elle, pourvu que la Pinare reste chez nous? Et puis la cascade ne sera pas tout à fait détruite, au lieu d'avoir une hauteur de cinquante mètres, elle en garderait la moitié, ce qui est encore joli.

C'est-à-dire qu'on doit la capter, ainsi que je te l'ai dit tout à l'heure, à dix ou vingt mètres seulement au-dessous de sa chute. Et encore, si tu voulais la laisser prendre tout à fait en haut sous les grands pins, on nous ferait une chute plus bas, elle passerait par-dessus le grand rocher rouge, à l'endroit où il y a les palmiers, les bananiers géants, les jatrophas; ce serait moins sauvage mais bien plus joli avec les fleurs, les vanilles et les orchidées que l'humidité ferait croître de tous côtés.

Sans compter les lianes qui s'accrocheraient aux arbres et aux moindres aspérités des roches. Ce serait merveilleux.

Et puis, tu sais, père, une cascade de vingt mètres, d'une eau bien bouillonnante, bien écumeuse, c'est encore rare.

Ce serait près de la maison.

Enfin, les ingénieurs qui s'occuperont de l'eau, par-dessus le marché, doivent dessiner et planter un parc adorable, un parc à la française...

—Tentatrice! soupira le Brésilien ébranlé, parce qu'il comprenait à quel point sa fille était conquise à ce projet.

—Dame! fit Isabelle sérieuse, si nous pouvions refaire notre situation si précaire avec le prix de la source, je trouve que cela vaut bien quelqus sacrifics!

Quand j'étais toute petite, tu prétendais que j'étais un véritable garçon manqué.

Ce doit être vrai.

Je n'ai pas des idées de filles. Les chiffons me laissent indifférentes.

Je ne rêve qu'inventions industrielles, plantations, usines.

Je voudrais édifier de nouveau notre fortune, mais surtout travailler, me dépenser, être utile à quelque chose.

Si parmi les personnes qui sont employés là-bas, chez Kucker, il y avait quelque ingénieur intelligent, comme je lui demanderais conseil, comme je l'intéresserais même à nos affaires...

Il me semble que nous pourrions reconquérir notre splendeur passée.

Nos forêts sont encore de toute beauté, ne pourrait-on pas les exploiter?

Nos terres passent pour les meilleures du pays, ne pourrait-on pas les planter?

Elle parlait, parlait, avec l'abondance des races ardentes.

Ses magnifiques yeux brillaient pleins de flammes, son petit nez frémissait.

Sa bouche volontaire avançait un peu, disait l'énergie de son caractère.

Elle électrisait son père.

—Je suis trop vieux, dit-il enfin avec découragement. Oui, jadis, j'eusse pu faire quelque chose. Aujourd'hui, il est inutile de rien tenter.

—Je ne te le demande pas, père, je te conjure seulement de me laisser essayer personnellement.

—Tu sais bien que tu es la maîtresse.

—Oui, mais il faut peut-être, pour mener mon oeuvre à bien, prendre certaines décisions.

—Un exemple?

—D'abord laisser détourner la Pinare de son cours.

—Qui t'a parlé de tout cela?

—Tout le monde en général. Egalement Rodriguez, ton intendant.

—On lui aura probablement promis un fort pot-de-vin dans l'affaire.

—Oui, mais il ne le touchera pas.

—Pourquoi donc?

—Parce que je ferai tout par moi-même.

—Voyez-vous cela... Et qui vous a appris les affaires, ma jolie senora?

—Personne. Elles sont en moi, je les pressens.

Mon âme est peut-être celle de mon grand'père, le fameux Espiritu Villarica.

On prétend que c'était le plus extraordinaire meneur d'affaires de toute l'Amérique du Sud.

—C'est sûr... Malheureusement sa fille, ta regrettée mère, ne lui ressemblait pas.

Manuela était une femme parfaite, mais elle était bien amoureuse du plaisir, des fêtes, des voyages, en un mot, de tout ce qui coûte cher.

Si cher, que la fortune gagnée par son père, Espiritu Villacara, y est passée toute entière.

Et, comme pendant notre existence mondaine, j'avais négligé mes propriétés quand j'ai été obligé, à sa mort, de reprendre ma vie de campagnard, j'ai trouvé ici ma fazienda ruinée, ne me rapportant absolument plus rien, et je n'ai pas été capable de remonter le courant.

—Je le remonterai, moi... Je connais ces histoires-là depuis longtemps...

Je me suis renseignée à ton insu, père, pour ne pas augmenter tes regrets.

L'exemple de ces Yankees m'a frappée. J'ai rêvé de faire comme eux.

Puisque ta situation est perdue, que tu ne te sens plus la force d'y apporter les remèdes qu'elle exige, permets-moi de tenter la réussite moi-même, veux-tu?

—Fais tout ce que tu voudras, mais ne te compromets pas; songe que les filles de notre maison ont toujours été honnêtes.

—Oh! de cela, père, je réponds.

—Alors, quels sont tes projets?

—Très simples. Au lieu de laisser Rodriguez et les ingénieurs américains trafiquer de notre source et nous voler probablement les neuf-dixièmes de ce qu'elle rapportera, si ce n'est le tout, je veux entrer moi-même en relations avec les Kucker. Je saurai discuter, sois paisible, et je tirerai d'eux le plus que je pourrai.

—Es-tu fixée sur la valeur de ces choses?

—A peu près. Il paraît que ces Américains paient largement ce dont ils ont un besoin urgent.

Or, notre eau ne peut ni se remplacer pour eux, ni se prendre en dehors de chez nous, puisque la Pinare part de là-haut, d'un point de la Sierra qui nous appartient, qu'elle traverse la fazienda, toujours chez nous, et qu'à son embouchure dans le Rio du bas elle est encore dans notre propriété.

—Alors, on ne peut pas nous la voler?

—C'est indiscutable.

—Et qu'est-ce qu'elle peut valoir?

—Aux dernières fêtes de Noël, j'ai vu chez nos parents, les Itambé, cet avocat français qui te plaisais tant. Te rappelles-tu de M. Delaporte?

—Oui, il est fort aimable, quoique prononçant bien mal l'espagnol.

—Moi, je lui ai parlé de notre affaire, qui déjà me préoccupait.

—C'est complet. Voilà une jolie fille qui ne devait songer qu'à être adorée, et qui ne pense qu'aux piastres.

—Oh! je te l'ai déjà dit, je ne ressemble pas aux autres, moi. Je veux d'abord rétablir l'ancienne propriété de la famille. Après nous verrons...

—Continue... Que t'a dit M. Delaporte?

—Que dans les conditions où se trouvaient les Kucker, la Pinare valait pour eux un million de piastres.

Le vieillard fut suffoqué sur le coup.

On eût dit qu'il ne respirait plus.

—Santa Maria!... dit-il en levant ses deux mains au ciel.

—Le chiffre est peut-être un peu exagéré, reprit Isabelle. Pas de beaucoup, cependant. Je ne le sais pas au juste. Mais à présent que j'ai une base, serait-elle défectueuse, je manoeuvrerai habilement, sois paisible, et je tirerai de notre eau le meilleur parti possible.

—O ma belle chérie!... N'aurions-nous que la moitié de ce que tu dis là que ce serait encore une fameuse chance. Tu pourrais te marier et être heureuse.

—Me marier? répéta-t-elle. Plus tard, je ne dis pas. Pour l'instant, avec ce que nous toucherons, je remettrai San Marino en état; je planterai du café, moi aussi, je surveillerai, je me mettrai au courant. Nous ne pourrons pas établir des comptoirs comme les Kucker, c'est sûr, mais j'entrerai en relations d'affaires avec eux...

Et puis, je ne sais pas, mais il me semble que je dois réussir...

Quelque chose est en moi qui me l'affirme...

Ce quelque chose aussi m'inspire et me pousse.

—L'âme du vieux Espiritu, c'est évident, murmura le Brésilien crédule et enthousiasmé.

Eh bien, fillette, fais ce que tu voudras, je te laisse libre.

—Ne parle pas de notre conversation à personne, n'est-ce, pas père?

A Rodriguez moins qu'à tout autre.

—Pourquoi pas à Rodriguez?

—Parce que lorsqu'il va savoir que je veux moi-même traiter l'affaire de la source, en le tenant à l'écart, il jettera les hauts cris. Ce n'est pas son intérêt, tu le comprends. Puis alors, il essayera de te monter la tête, il te dira que je suis folle, bonne à enfermer... Que lui répondras-tu?... Dis, père?...

—La vérité.

—A savoir?

—Que San Marino appartient à ta mère, à cause de ses reprises, à toi par conséquent, que je n'ai pas le droit de m'opposer à tes desseins, et que s'il te plaît de manger ton bien en plantations, ce sera tout aussi raisonnable que de le voir partir en bijoux et en chiffons.

—Tu es un père adorable!..., Aie confiance. Je te jure de te faire vivre dans la peau d'un monsieur très riche.

—Ce m'est égal, pourvu que tu sois heureuse.

—Si je fais honneur à nos affaires, à coup sûr, je le serai. Et puis, tu comprends, nous ne ferons plus pitié à personne. Je n'entendrai plus des mots dans le genre de ceux-ci, et qui ont failli me rendre folle de rage et de honte:

—"Une bien jolie fille, cette petite Gamiros... le père un excellent homme, mais ils sont si pauvres!... Des gueux... Comment se marier, avec une semblable misère?"

Non, à mon tour, je relèverai la tête; je rendrai les dédains et les insolences qu'on nous a prodiguées.

—Bien, fit le vieux. Chacun place son orgueil comme il l'entend.

(A SUIVRE.)

Le confort bienfaisant

que procure une tasse de véritable THÉ

"SALADA"

est rendu doublement agréable par l'arome exquis du produit.

Etiquette brune, 75c. • Mélange Orange Pekoe, 85c.

Sa Meilleure Sauvegarde

La femme, quels que soient son âge, ses habitudes, sa condition, doit veiller constamment sur sa santé, y porter un soin vigilant. Pour éviter la maladie, se prémunir contre les troubles de toutes sortes, se débarrasser des douleurs propres à son sexe, la femme n'a qu'à prendre des

PILULES ROUGES

sa meilleure sauvegarde contre

Pauvreté du sang	Dépression
Anémie	Troubles nerveux
Douleurs périodiques	Irrégularités
Dérangements	Troubles d'estomac
Palpitations de coeur	Maux de reins.

Madame Th. Beaulieu a recouvré, par l'emploi de ce remède, les forces qu'une maladie grave lui avait enlevées.

Mme Th. Beaulieu

"La typhoïde que j'avais eue m'avait laissée faible, nerveuse, m'avait brisé l'estomac et affaibli le coeur. Quand je mangeais j'étais incommodée par des gaz, des gonflements. Mes jambes tremblaient si j'avais à marcher un peu et mon coeur battait très fort. Mon médecin disait qu'à moins de très bons soins et d'un bon tonique, cet état pouvait se prolonger indéfiniment et me conduire même à la consomption. J'ai donc résolu de ne rien négliger pour ramener ma santé. J'ai employé les Pilules Rouges, que des femmes me recommandaient et que je voyais annoncées dans les journaux, et j'ai ainsi refait mes forces et donné à toute ma constitution la résistance nécessaire."

Mme Th. Beaulieu, Edmundston, N.B.

CONSULTATIONS GRATUITES aux femmes, par lettres ou à nos bureaux, 1570, rue Saint-Denis. Notre médecin est à votre disposition tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, excepté les dimanches et fêtes religieuses. Vous serez satisfaites des conseils qu'il vous donnera pour rien. Il vous est impossible de vous traiter à meilleur marché.

Pilules Rouges en vente partout, ou par la poste, 50 sous la boîte.

Cie Chimique Franco-Américaine Ltée, 1570 rue Saint-Denis, Montréal.

PARTIE DU TOURNOI AUGER VS L. DUSSAULT.—CHANGEMENT DANS LES DATES DE JEU. — PARTI D'HUITRES CE SOIR, AU NO 2020 MONT-ROYAL EST. —AVIS DIVERS.

PROGRAMME DE DEMAIN

Tels que publiés en détails, cette semaine, les résultats de Ligue de dimanche dernier ont été comme suit:

Classe "B"

Delorimier .3½ Maisonneuve 2½
St-Henri . .5 Plessis . . .3

Pour demain, quatre équipes de "A" et six équipes de "C" sont ainsi cédulées. Cependant, quant au "A", il se peut que les rencontres aient lieu mercredi soir, suivant la nouvelle qui a dû être publiée hier, la décision finale ayant été laissée à la discrétion de tous les joueurs intéressés, particulièrement de ceux qui ne font pas partie du grand tournoi. De toutes façons, les clubs se rencontreront ainsi:

Classe "A"

Delorimier vs National.
Maisonneuve vs Plessis.
Saint-Henri au repos.

La rencontre du Delorimier au National sera contestée au possible, car on a pu constater de la force de ces deux équipes, depuis le début de la saison. Le Delorimier fit nulle contre le St-Henri, et de même le National avec le Plessis.

Le Maisonneuve remportera-t-il une autre victoire, après avoir battu le St-Henri par 4 à 2. L'équipe de l'est est très forte, et cette année, il se pourrait qu'on ne se contente pas que de promesses.

Classe "C"

Plessis vs Maisonneuve.
Iberville vs Delorimier.
Verdun vs M. L. H. & P. Cons. (Cette partie ayant lieu a la Palestre du National.)
St-Henri au repos.

EN FOULE CHEZ M. HUDON, CE SOIR

Tout le monde aime les partis d'huîtres, et l'annonce d'une telle fête que celle qui est annoncée pour ce soir, au No 2020 Mont-Royal Est, au profit de notre excellent ami, M. Jean Hudon, ex-président de la Ligue d'Amérique, promet d'attirer un grand nombre de nos intimes, évidemment, une foule de damistes qui voudront donner un témoignage d'estime à un confrère qui a tant fait pour le sport, depuis des années. Tantôt à la direction du club, comme le populaire Lafontaine, dont M. Hudon était l'âme dirigeante, tantôt comme officier de Ligue, il fut un organisateur qui ne compta ni son temps ni son trouble pour le succès de la cause.

La réunion de ce soir est un rendez-vous général, dans une fête qui ne manquera pas d'agréments. . .ni d'huîtres. La salle est très propice, très convenable, située dans un bon centre, et ceux qui sont en tête du mouvement en connaissent tous les détails, et promettent d'intéresser et de satisfaire tous les goûts.

L'endroit exact est entre Bordeaux et Delorimier, au deuxième étage. On commencera à bonne heure, et l'on terminera. . . à bonne heure aussi. Les damistes rencontrés depuis l'annonce de ce parti d'huîtres ont promis d'emmener une foule d'amis. Il y en a toujours qui ont bon appétit, et ce sont ceux-là qu'on invite spécialement. Qu'on ne s'y trompe pas, on fera bonne chair . . .et bonne cause.

LE TRAVAIL DES SECRETAIRES

Après les revisions répétées des cédules classe "C" et tournoi de la Ligue d'Amérique, on peut se figurer le travail considérable qui a été imposé aux secrétaires, MM. Philippe Gauthier et Emile Moreau. On ne s'est pas fait illusion un instant sur la tâche accomplie, et si ces messieurs l'ont accepté sans objection, c'est que tous comprennent que l'importance des événements, l'imprévu des situations causées par un succès inespéré, — voilà bien un réconfort très compensateur! — devalent primer toutes les difficultés.

Mais pour les autres, c'est l'obligation de ne pas oublier le zèle exemplaire des organisateurs, et d'y répondre par une coopération aussi spontanée, en assistant en nombre, et aux parties de Ligue et au tournol de la classe "A". Pour un, le club Verdun prépare une fête splendide lors de la visite exceptionnelle des concurrents du tournoi, le 21 courant, dans la salle spacieuse du collège. Le club Verdun est jeune, mais possède des officiers des plus dévoués.

A PROPOS DU TOURNOI

La séance de mercredi fut remise. En écrivant ces lignes, la décision finale des Clubs et de la Ligue n'était pas encore connue, mais, pour le bénéfice de tous mes lecteurs, je désire remettre le sujet sous leurs yeux, aujourd'hui. J'y irai dans les grandes lignes, car la chose a été expliquée au long aux officiers de Clubs, à l'assemblée de la Palestre.

Pour donner plus d'éclat au tournol, qui est l'événement principal, de la saison, pour permettre à d'autres de s'y inscrire à tel point qu'il compte, pour ainsi dire, la presque totalité des champions damistes de Montréal, pour donner une meilleure organisation, plus sérieuse, plus conforme à l'événement, il fut proposé, à cette assemblée spéciale de mardi soir, par MM. W. Heil, L. Ottina et R. Dussault:

1o.—De jouer les parties du tournoi le dimanche après-midi seulement, à une même salle, (on fera exception pour la visite promise à Verdun, et déjà toute organisée);

2o.—De jouer sur le même principe que les rencontres internationales, c'est-à-dire, en plaçant les joueurs en avant, avec un damier rapporteur, à chacun, et des sièges pour tout le public qui verra, ainsi, dix parties à la fois.

3o.—Ce qui restait à faire, c'était, d'abord, le choix de la salle. On doit en venir à une entente avec le Social Delorimier, et ne pas oublier que si tout a été conclu, — le journal d'hier renseignait à ce sujet — c'est demain qu'avait lieu, à cet endroit la première séance. Ensuite, se procurer deux ou trois damiers rapporteurs additionnels. C'est chose facile.

Un autre point essentiel fut l'achat de pendules, une par club, soit en tout six, au prix d'environ neuf piastres, rendues à Montréal, le meilleur, le plus pratique, le plus complet et le plus joli type de pendules à deux cadrans, pour les matchs, étant manufacturé en Suisse. En câblant la commande et le montant, on peut les recevoir d'ici trois semaines, au plus.

4o.—Et enfin, le changement, si bien vu par les concurrents du tournoi d'abord, par le public en général, nécessite de renvoyer les parties de Ligue de la classe "A" au mercredi soir, au lieu du dimanche.

Tout le problème était ainsi posé, et il faut espérer qu'il se règlera suivant les désirs bien motivés des intéressés, puisque, de cette façon, nous enregistrons trois, et peut-être nouveaux joueurs, et non des moindres, comme l'on verra.

UNE PHOTO SOUVENIR

La magnifique photographie que la "Patrie" publiait, samedi dernier, constitue en effet un beau souvenir des fêtes mémorables de la Ligue Canadienne. Le journal ne s'arrêtera pas là, puisqu'il a soumis, aux Clubs de nos deux Ligues, un plan de propagande qui reçoit l'approbation générale. Les intéressés sont au courant, et les résultats ne se feront pas attendre. Profitons de la manne qui passe.

De nouveau, la Ligue Canadienne s'est mise activement au travail. L'élection du Président Corbeil, pour un nouveau terme, s'imposait. Ce qui fut la force du passé, est une garantie pour l'avenir. On l'a bien compris, et l'on a droit d'en être félicité. Dont acte.

C'est donc avec l'expérience d'une année très fructueuse, à tous points de vue, que le programme de la saison qui commence a été tracé. Et il sera conduit et mené à bonne fin par le même Comité, réélu à l'unanimité. L'harmonie ne saurait être plus complète.

Tous les Clubs de la Ligue Canadienne promettant un regain d'activité, et l'on a des raisons valables de croire au sérieux de leurs avancés. D'ailleurs, l'enthousiasme manifesté, lors des fêtes anniversaires, prouve les bonnes intentions de tous les affiliés. La longue suite d'autos dans la parade, le corps de 54 musiciens, les discours de haut intérêt qui furent prononcés, et la rencontre record de 130 joueurs, est un exemple de bonne organisation.

Ces joyeux ébats feront maintenant place au travail d'un nouveau genre de la saison damiste qui commence demain. C'est là que le jeu canadien sera à l'honneur, et à chacun de faire ses preuves, dans la course aux prix de valeur offerts, par la Ligue Canadienne.

EUREKA.

PROBLEME CANADIEN, No 1682
Par M. L. O. Landry, Montréal
Noirs: 11 pièces

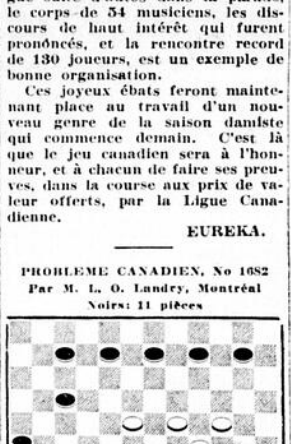

Blancs: 13 pièces
Les blancs jouent et gagnent.

RAPPORTEURS ET ANNOTATEURS

L'un des items qui assurera le plus de succès au grand tournoi de la classe "A" de la Ligue d'Amérique, c'est le choix des rapporteurs aux grands damiers et des annotateurs, puisque c'est de leur travail que dépend la satisfaction du grand spectacle offert au public.

Comme une grande assistance ne manquera pas de suivre ces rencontres mémorables, — en fait, il faut retourner bien des années en arrière pour retracer un tournoi aussi considérable, et celui-ci se glorifie de la présence de jeunes champions qui n'existaient pas, dans le temps — il est de la première importance que des amateurs compétents donnent le service des grands damiers et de l'annotation. Espérons que tous se feront un devoir d'aider l'organisation, afin que rien ne cloche et que tout soit en rapport avec la valeur de l'événement.

LES ORGANISATEURS DU EUCHRE

Les Directeurs de la Ligue d'Amérique ont besoin de tout le mois de novembre pour mettre bien en marche les différentes attractions qu'ils offrent au public, cette année. Car dès la prochaine assemblée, ce sera la mise en fonctions du Comité en charge du euchre-bal du 19 février, à la Palestre du National.

Il y a longtemps qu'une aussi jolie fête fut organisée. Elle exigera la coopération générale, un travail zélé, et beaucoup de dévouement de la part d'organisateurs d'une compétence reconnue. Ce sera, avec la réunion d'une belle société canadienne-française, une fête dans le genre de celle que l'on désire, et qui devra se répéter, chaque année. Le record de la Ligue est assez connu pour assurer que tout sera fait avec tact et intelligence, et l'on a, pour s'en convaincre, qu'à se rapporter aux banquets de passé, à nos grands euchres, ainsi qu'aux fêtes à l'équipe canadienne, et à celle de la fameuse rencontre Springer-Beauregard.

LES PRIX DU TOURNOI

Dans les récents tournois de Maisonneuve, le premier prix au gagnant fut de cinquante piastres, le second de vingt-cinq, quinze et dix. Cette année, il y aura au moins cinq prix, sous les auspices de la Ligue, le premier étant d'au moins cinquante piastres.

Si la nouvelle organisation remet ces parties au dimanche, il y aura des dépenses encourues afin de donner un spectacle extraordinaire au public, spectacle même plus considérable que les rencontres internationales, avec un but tout aussi important et sérieux pour les concurrents. Chaque partie est un match final, qu'on ne l'oublie pas.

La location de la salle, le service général d'ordre, l'achat de damiers, de pendules, etc. tout cela sonne dépenses. Il ne sera que juste qu'avec une attraction plus considérable, un confort de première classe, et l'appréciation du travail de la Ligue, on soit d'accord pour contribuer aux frais par un léger prix d'admission, tout probablement quinze sous comme entrée simple, ou une piastre pour la série totale. Celle-ci se chiffrent à au moins vingt séances, puisque les parties de détails, à la fin du tournoi, sont aussi comprises dans la carte de série, les amateurs choisiront ce dernier système. C'est aussi celui qui conviendra le mieux à la Ligue, puisqu'il la mettra suffisamment en finances pour poursuivre l'organisation, sans marchandages.

'UN TEL N'Y ETAIT PAS !

C'est ce qu'on entend souvent dire, après un tournoi important, comme si la présence de tel ou tel joueur aurait complètement changé la face des choses.

Cette fois, on n'aura pas cette crainte, car tous y seront, à une ou deux exceptions près. Voilà la raison du retentissement que promet d'avoir ce concours extraordinaire, ouvert à tous les champions de Montréal.

Les deux ou trois damistes bien en vue qui n'y prennent part, s'abstiennent pour une raison bien plausible, celle de ne pas être en forme, principalement. Voilà donc la certitude que toute la force damiste est sur pied, et le succès final permettra aux vainqueurs de s'énorgueillir pour longtemps, et à bon droit, de leurs exploits. Le tournoi de 1926 ne s'oubliera pas de sitôt, et à chaque rencontre, un public nombreux ne manquera pas de suivre les coups et contre-coups de nos experts.

LA LETTRE DE M. LAFONTAINE

Elle est parue, cette semaine, dans la "Patrie". On a pu constater que les deux Ligues affiliées, la Ligue d'Amérique et la Ligue Américaine, les deux ligues-mères, pourrait-on dire, sont en parfaite communion d'idées.

Les travaux de chacune sont observés, de part et d'autres, les félicitations s'échangent, les initiatives s'imitent, et avec un tel système, le Jeu de Dames ne pourra que profiter des expériences reconnues de ceux qui dirigent le sport, de part et d'autre.

Avec la Ligue Canadienne sur le meme pied d'actualité, le sport national grandit, prospère, et s'impose davantage à l'attention générale.

LA PAPETERIE DE LA LIGUE

Un point important est certainement la question de la papèterie que nos Ligues mettent à la disposition des membres. Les rapports de rencontres, les blancs de problèmes, les cédules de Ligue et de tournoi, tout cela aidera considérablement les amateurs à suivre exactement le programme général de la saison, et celui-ci est assez considérable pour qu'on le mette sur papier.

De plus, si l'on ajoute la papèterie du journal, tels les blancs d'annotation et les feuillets sportifs de la "Patrie", c'est le cas de le dire que les damistes sont bien servis. A eux d'en profiter et d'en faire bon emploi.

J'insiste particulièrement sur les feuillets sportifs. Que nos secrétaires de clubs prennent donc la bonne habitude d'envoyer invariablement une nouvelle par semaine, au journal, sur ce qui se passe dans leur club. C'est leur moyen le plus pratique de propagande. Soyons pratiques!

LES PARTIES REMISES

Vu les additions de concurrents dans le grand tournoi de la Ligue d'Amérique, plusieurs parties sont retardées et à reprendre. Elles se jouent régulièrement, de temps à autre. On viendra à bout de liquider toutes les dettes, mais si le nombre en était trop grand, rien n'empêcherait de les réserver pour après les rondes régulières du tournoi. Simple suggestion à étudier.

Dames

Partie de dames entre M. Ed. Auger (blancs) et M. Ludger Dussault (noirs), jouée le 8 novembre 1926. (Tournoi de la classe "A" de la ligue du Jeu de Dames d'Amérique).

Juge: M. H. Phaneuf. Durée de la partie: 3 h. 25. M. Dussault 1 h. 50, M. Auger 1 h. 35.

	Blancs		Noirs
1.	45 à 39	1.	28 à 34
2.	39 à 28	2.	33 à 34
3.	50 à 45	3.	17 à 23
4.	56 à 50	4.	12 à 17
5.	47 à 40	5.	34 à 47
6.	53 à 40	6.	23 à 28
7.	59 à 53	7.	17 à 23
8.	65 à 59	8.	26 à 33
9.	61 à 56	9.	11 à 17
10	72 à 65	10.	5 à 11
11.	67 à 61	11.	28 à 34
12.	45 à 39	12.	34 à 45
13.	50 à 26	13.	20 à 33
14.	56 à 50	14.	13 à 20
15.	61 à 56	15.	23 à 28
16.	68 à 61	16.	17 à 23
17.	51 à 45	17.	7 à 13
18.	57 à 50	18.	11 à 17
19.	62 à 57	19.	6 à 12
20.	45 à 39	20.	4 à 11
21.	39 à 26	21.	20 à 33
22.	69 à 62	22.	14 à 20
23.	51 à 45	23.	8 à 14
24.	57 à 51	24.	2 à 8
25.	63 à 57	25.	20 à 26
26.	45 à 39	26.	14 à 20
27.	70 à 63	27.	8 à 14
28.	51 à 45	28.	1 à 8
29.	57 à 51	29.	28 à 34
30.	39 à 28	30.	23 à 47
31.	53 à 40	31.	22 à 28
32.	62 à 57	32.	17 à 23
33.	59 à 53	33.	12 à 17
34.	65 à 59	34.	16 à 22
35.	45 à 39	35	10. à 16
36.	71 à 65	36.	3 à 10
37.	50 à 45	37.	28 à 34
38.	39 à 28	38.	23 à 47
39.	53 à 40	39.	22 à 28
40.	56 à 50	40.	16 à 23
41.	61 à 56	41.	10 à 16
42.	59 à 53	42.	16 à 22
43.	45 à 39	43.	11 à 16
44.	64 à 59	44.	25 à 32
45.	44 à 37	45.	19 à 25
46.	50 à 45	46.	13 à 19
47.	56 à 50	47.	32 à 38
48.	45 à 32	48.	25 à 38

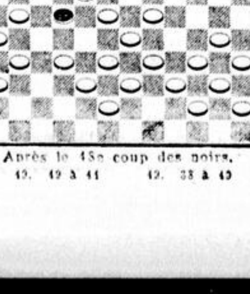

Après le 48e coup des noirs.

49.	49 à 44	49.	38 à 43
50.	43 à 56	50.	19 à 25
51.	37 à 31	51.	8 à 13
52.	53 à 47	52.	28 à 34
53.	45 à 28	53.	23 à 34
54.	48 à 41	54.	25 à 32
55.	54 à 48	55.	32 à 37
56.	34 à 44	56.	33 à 39
57.	46 à 33	57.	27 à 62
58.	40 à 27	58.	21 à 34
59.	57 à 68	59.	29 à 36
60.	60 à 54	60.	22 à 27
61.	63 à 57	61.	36 à 42
62.	59 à 53	62.	26 à 33
63.	65 à 60	63.	14 à 21
64.	41 à 35	64.	16 à 22
65.	47 à 40	65.	34 à 47
66.	53 à 40	66.	42 à 53
67.	60 à 47	67.	17 à 23
68.	47 à 41	68.	20 à 26
69.	50 à 45	69.	13 à 20
70.	66 à 60	70.	33 à 38
71.	45 à 32	71.	26 à 37
72.	52 à 46	72.	37 à 44
73	54 à 48	73.	20 à 26
74.	46 à 39	74.	26 à 33
75.	39 à 26	75.	21 à 32
76.	52 à 46	76.	27 à 33
77.	58 à 51	77.	32 à 38
78.	68 à 61	78.	22 à 27
79.	61 à 56	79.	15 à 22
80.	57 à 50	80.	44 à 57
81.	51 à 62	81.	38 à 45
82.	60 à 54	82.	33 à 39
83.	46 à 33	83.	27 à 38
84.	56 à 50	84.	45 à 69
85.	48 à 42	85.	69 à 36
86.	42 à 27	86.	38 à 45
87.	27 à 22	87.	45 à 51
88.	22 à 16	88.	51 à 58
89.	16 à 10	89.	58 à 64
90.	10 à 3	90.	9 à 15
91.	3 à 20	91.	64 à 70
92.	20 à 72	92.	24 à 29
93.	35 à 24	93.	18 à 29
94.	40 à 34	94.	29 à 36
95.	34 à 28	95.	36 à 41
96.	28 à 23	96.	70 à 50
97.	23 à 16	97.	50 à 44
98.	72 à 26	98.	44 à 5
99.	26 à 4		

Nulle.

LIGUE AMERICAINE

Le Rochambeau a pris une belle revanche sur le St-Jean-Baptiste, qui l'avait malmené, il y a quelques semaines. Cette victoire du Rochambeau place toutes les équipes de la Ligue Américaine sur un pied d'égalité dans la course au championnat. Ci-dessous le résultat détaillé de la rencontre:

ROCHAMBEAU vs S.-J.-BAPTISTE

W. Beauregard	1	H.-A. Salois	0
V. Guillerie	½	F. Germain	½
M. Brown	0	D. Brodeur	1
A. Desmorris	1	Jos. Goulet	0
P. Maheu	1	N. Piquette	0
E. Goulet	1	E. Beauregard	0
	4½		1½

Salois se promet de profiter de la leçon du champion qui lui enlève un pion forcé, par deux reprises.

Guillerie a laissé un dégagement de 3 à 3 à Germain qui, à son tour, lui enlève une pièce, mais doit la rendre plus tard.

Brodeur et Brown ont bien conduit leur partie, et à la phase de 9 à 9, un mauvais pionnage en arrière de Brown eut des suites fatales après trois autres mouvements.

Desmorris et Goulet jouaient le gain chacun de leur côté; ce dernier trouva son passage plus tôt et conserva l'avantage.

Maheu réussit un bon piège à Piquette, par un envoi à dame, et un coup gagnant par la suite.

Pour avoir trop retardé à prendre la nulle, le père Beauregard s'est mis dans une très difficile position, devant la dame de son jeune adversaire Goulet, qui n'a pas encore subi la défaite, cette saison.

LE TOURNOI DE SHERBROOKE

Les parties pour les championnats des classes "A" et "B", de Sherbrooke, commencées dimanche dernier, ont donné les résultats suivants:

M. Luc Gouin a gagné contre M. D.-E. Bessette, champion de la classe "A", après une lutte de deux heures, très contestée.

M. H. Pepin, champion du "B", a fait un score de 5 à 0 contre M. H. Boutin. Les conditions de ces championnats sont de sept parties chacun.

Les matchs vont se continuer et le secrétaire, M. H. Pepin, défendant lui-même son titre de champion dans la classe "B", tiendra la "Patrie" au courant des résultats.

Les damistes de Sherbrooke, il va sans dire, portent un grand intérêt aux parties en cours, puisqu'elles mettent aux prises les meilleurs damistes de l'endroit.

Le chroniqueur de la "Patrie" suggère aux organisateurs de ces intéressantes rencontres, d'annoter une partie de chaque classe, ou au moins une fin de partie, pour publication. Il n'y a rien d'aussi intéressant, dans ces occasions, comme de mettre le public damiste bien au courant de la force de nos forts amateurs d'en dehors de Montréal. Merci d'avance pour la collaboration.

Solutions des problèmes parus samedi, le 6 novembre 1926:

PROBLEME CANADIEN NO 1680

Blancs	Noirs
57 à 50	68 à 15 à 2
50 à 44	37 à 50
48 à 42	15 à 57
33 à 27	66 à 45
27 à 62 Gagné.	

PROBLEME CANADIEN NO 1681

Blancs	Noirs
39 à 33	26 à 28
51 à 45	50 à 39
70 à 64	44 à 70
43 à 37	31 à 44
41 à 35	28 à 54
40 à 35	29 à 40
52 à 46	39 à 52
59 à 4	70 à 72
4 à 32	54 à 65
32 à 71 Gagné	

168 TONNES D'ANGUILLES

Cargaison annuelle de Québec à New-York. — Plus que par le passé.

ALBANY, New-York, 18. (Presse associée.) — Cent soixante-huit tonnes d'anguilles vivantes descendent l'Hudson, aujourd'hui. Elles font partie de la cargaison annuelle que Québec envole à New-York par voie du canal de l'Etat de New-York.

Sept navires spécialement aménagés de réservoirs dans lesquels l'eau circule continuellement, transportent cette cargaison. C'est l'envoi le plus considérable d'anguilles que l'on ait jamais fait. Les précédents n'exigeaient que trois ou quatre de ces bateaux.

Les arrestations plus nombreuses à Hull

OTTAWA, 16 — (Du correspondant de la "Patrie") — Depuis le premier janvier dernier il y a eu 1,525 arestations à Hull comparé à 910 l'année dernière. Sur ce nombre, 78 personnes ont été arrêtées pour conduire des automobiles ou voitures en état d'ivresse.

UN CONCOURS DE LABOUR A S.-EUSTACHE

Une vingtaine de cultivateurs y prennent part. — Un banquet le soir.

LES VAINQUEURS

S.-EUSTACHE, 12. (Du correspondant de la Patrie.) — Ces jours derniers avait lieu à Saint-Eustache, sur la ferme de M. Albert Mondou, Petite Rivière, un concours de labour organisé par le Cercle Agricole. Plus de 20 concurrents se sont disputé les honneurs de la journée. Ce fut une belle fête agricole, et le soir une centaine de convives se réunissaient à l'hôtel Bastien pour assister à la proclamation des prix décernés aux laboureurs. Le banquet était présidé par M. Adélard Lalande. Après le banquet le président prit la parole. La réunion de ce soir, dit-il est destinée à marquer une fois de plus dans l'histoire de notre cercle. Elle y fera époque non seulement par son cachet purement agricole, non seulement par l'importance de l'idée dont elle est la réalisation, non seulement par la grandeur des résultats qu'elle nous laisse entrevoir pour l'avenir, mais aussi par le généreux concours des citoyens de cette paroisse.

Sur l'invitation du président, M. Sauvé, chef de l'opposition provinciale, adressa la parole. Celui-ci après avoir félicité le cercle agricole de ses activités et de ses croissants succès, dit que les succès sont dus en bonne partie au bon esprit de notre population, à son ardent désir de progrès, à sa louable fierté de manifester son savoir, ses ambitions légitimes, ses nobles aspirations et ses forces économiques. Voilà pourquoi tant de laboureurs se sont si vaillamment disputés les palmes de la victoire, non seulement sur le sol historique de St-Eustache, mais aussi dans les grands concours provinciaux.

Avec quelle joie, quel orgueil n'avons-nous pas appris encore cette année que les laboureux de Deux-Montagnes, de St-Eustache surtout, avaient remporté haut la main plus de six cents piastres, une coupe, de l'hon. Ministre de l'Agriculture et de nombreux prix spéciaux. Comment ne pas être fier de représenter un aussi beau comté au parlement. Comment ne pas s'efforcer d'y rester attacher. Gloire à vous laboureurs! Je salue les grands soldats de la belle terre canadienne, soldats qui ne tuent pas, qui au contraire luttent pour le développement du pays dans la paix, en traçant les meilleurs sillons des semences fécondes et des moissons abondantes, moissons de prospérité nationale, moissons qui nourrissent les peuples, qui donnent au corps humain la force nécessaire à la vie et au travail, moissons qui récupèrent et sauvent l'âme par les blés moulus que consacre le verbe sacerdotal pour en faire un pain de vie spirituelle.

On a bien voulu donner à M. Cossette, l'agronome du comté, une part de vos magnifiques succès. Nous sommes tous contents de cette reconnaissance. Ces pauvres agronomes, on leur fait porter tant de péchés d'Israël qu'il serait plus qu'injuste de leur refuser le mérite qu'on leur décerne. M. Cossette est mon voisin, et je ne voudrais susciter aucun soupçon en me joignant au président du cercle et aux juges pour lui adresser mes félicitations. C'est par le bon labour, ainsi que par la notion exacte des éléments du sol et de ses besoins que le cultivateur trouve ses principales conditions de succès.

Ont aussi adressé la parole, l'un des juges, M. Aimé Gagnon, de l'Institut d'Oka, le maire de la paroisse, M. Agilbert Théorêt, M. E. St-Pierre, médaillé de la journée et M. Ernest Renaud, champion au concours provincial de labour. Le banquet se termina par la chanson des laboureurs, chantée par M. Emile Renaud.

Les juges du concours étaient MM. Aimé Gagnon, professeur de l'Institut Agricole d'Oka, Jos. Martin, de S.-Laurent, Armand Delorme, de Saint-Léonard Port-Maurice.

Le cercle agricole doit ce magnifique concours à la générosité des nombreux donateurs dont voici la liste: M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, M. Liguori Lacombe, M.P., l'hon. Hector Champagne, C. L., Rév. Ch. Villeneuve, curé de la paroisse, M. J. A. Caron (qui a donné la médaille), les banques Provinciale et Canadienne Nationale, succursale de Saint-Eustache, les brasseries Molson, Black Horse et Dow, le Montreal Hunt Club, la Montréal Dairy, Lamontagne Ltd. Dupuis Frères, Ramsay Paint Co., M. Hervé Renaud, voyageur de la Cie Beatty, MM. Alphonse Bélair, Oscar Paquette, Ernest Lahaie, Paquin et frère, Dr A. Thibodeau, J. A. G. Bélisle, J. A. Chaurette, N.P., Ernest De Bellefeuille, Is. Comtois, Wilfrid Turcotte, Irénée Brunelle, Hamilton Bros., Oscar Latour, Emile Biard, Arthur Aubé, Agilbert Théorêt, C. Girard, hôtelier, Davila Paquette, Henri Raby, Philias Jetté, Léon Dubois, Emile Bélisle, Eustache Dumoulin, Tancrède Bélisle, J.-Bte Lefebvre, Gaspard Gauvreau, et un octroi du gouvernement provincial obtenu par l'agronome du comté, M. Nelson Cossette.

LISTE DES PRIX

Classe des médailles, charrue écossaise.—1er prix, Ernest Renaud $13.50; 2ème prix, Benjamin Laurin, $9.00; 3ème prix, Angus Judd, $8.00.

Classe Supérieure, charrue écossaire.—1er prix, Elzéard St-Pierre, médaille d'or; 2ème prix, Tancrède Laurin, $13.50; 3ème prix, Harry Savard, $10.00.

Première classe, coupe carrée.—1er prix, Edouard St-Pierre $12.50; 2ème prix, Henri Lapierre, $10.00.

Classe des jeunes, coupe carrée, au-dessous de 18 ans. — 1er prix, Adélard lamarche $9.00; 2e prix, Maurice Lamarche $8.00; 3e prix, Sylvio Lalande, $7.00.

Ouvert à tous ceux qui n'ont jamais labouré. Classe des vieux au-dessus de 20 ans. — 1er prix, Albert Mondou, $9.00; 2è prix Eugène Dumoulin $8.00; 3è prix Philippe Mallette, $7.00; 4è prix Patrick Théorêt, $6.00.

Classe des jeunes n'ayant jamais labouré au-dessous de 20 ans.—1er prix Anatole Désormeaux 12.00, 2è prix Maurice Bélisle, 7.00; 3è prix Paul Emile Lanthier $5.00; 4è prix René Savard $4.00.

Classe de charrue à deux raies. — 1er prix Godfroy Touchette $8.

Des prix spéciaux ont été accordés: Pour le meilleur attelage, (chevaux et harnais): Adélard Lamarche $5.00 en or; Pour le meilleur endos: Ernest Renaud, $5.00 en or; Pour la planche la mieux finie: Ernest Renaud, $5.00 en or.

NOUVELLES DE LA RIVIERE-DU-LOUP

La Chambre de Commerce et le C.N.R.

RIVIERE-DU-LOUP, 18. — (Du correspondant de la "Patrie"). — La Chambre de Commerce de cette ville a eu une importante réunion vendredi dernier et deux résolutions ont été adoptées. On a d'abord étudié la question touchant le nouveau système mis en vigueur sur les chemins de fer Nationaux et dit "Universal Promotion". Ce nouveau système peut amener plusieurs employés résidents en notre ville à aller demeurer ailleurs et pour parer au tort que cela pourrait causer ici nos corps publics ont été priés de solliciter des administrateurs que la division actuelle, dite de l'Atlantique, qui à son terminus à Rivière-du-Loup soit prolongée jusqu'à Charny. Ceci stabiliserait la position des employés. La Chambre de Commerce a adopté une résolution dans ce sens, qui sera transmise aux autorités. La Chambre de Commerce ayant reçu une lettre du Cercle des Voyageurs de Québec, demandant son intervention pour faire maintenir l'horaire actuel des trains Lévis-Campbelton, la Chambre a passé une résolution à cet effet, qui sera adressée au gérant du service des passagers du C.N.R.

—L'honorable juge Belleau a rendu jugement dans les causes suivantes: D. Bélanger contre Soucy sur une action en dommages, jugement obligeant le défendeur à payer $50.00 de dommages et les frais. Soucy vs Gagnon, réclamation de $543.00, accordée avec dépens. Dumais vs Robitaille, action pour permettre au demandeur d'exercer un droit de coupe de bois, renvoyée avec dépens. Les Commissaires d'Ecoles de S.-Antonin vs April, ce dernier ancien secrétaire trouvé reliquataire d'une somme de $6,000.00. Jugement par défaut de comparaître. Bérubé vs Albert et Bérubé, poursuite de $200.00, prix de bois vendu, action et saisie en découlant ont été maintenues. Ouellet vs Macchabees assurance, action de $500.00 sur polices d'assurance maintenue.

Consécration de trois autels à Saint-Roch

QUEBEC, 18. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Hier matin s'est déroulée à l'église de S.-Roch la cérémonie de la consécration des trois nouveaux autels dont la fabrique vient de faire l'acquisition pour la nouvelle église. Monseigneur C.-N. Gariépy présidait, assisté de MM. les chanoines B.-P. Garneau et Ulric Perron. Une foule nombreuse y assistait. La bénédiction de l'église aura lieu dans quelques jours et sera présidée par Sa Grandeur Monseigneur R.-M. Rouleau, archevêque de Québec.

QUELQUES CONSEILS AUX AGRICULTEURS

L'alimentation des chevaux qui ne travaillent pas. — Le pâturage des nouveaux semis à l'automne.

En ces cinq dernières années, le Dr G. A. Langelier, de la Station expérimentale de Cap Rouge, Qué, a étudié la question de l'alimentation des chevaux qui ne travaillent pas en hiver en vue de réduire les dépenses autant que possible. Il y avait dans cette expérience une demi-douzaine de chevaux hongres et de juments dont l'âge variait de six à dix-neuf ans. Pendant la première quinzaine la quantité de fourrages a été graduellement réduite jusqu'à une livre de foin mélangé, une livre de paille d'avoine et une livre de carottes ou de rutabagas par chaque cent livres de poids de l'animal. Deux semaines avant de remettre les chevaux au travail sur la ferme au printemps, la ration a été graduellement augmentée et ramenée à la quantité normale. On ne donnait que deux repas par jour pendant l'hiver et les chevaux, qui étaient tenus dans des box-stalls n'ont fait aucun travail à l'exception de quelques courses à pas modéré, et tous étaient en bon état pour commencer à travailler en mai. L'augmentation moyenne de poids a été de 28 livres et elle n'a pas coûté cher. Signalons ici cependant, que si les chevaux sont maigres en automne, il faut les remettre en bon état avant de commencer à réduire leur nourriture. Disons aussi, que si l'on n'a pas de box-stalls où ils peuvent se mouvoir, il faut leur donner de l'exercice quand le temps le permet, et peut-être un peu plus de nourriture. Les animaux nerveux, agités, exigent naturellement une ration un peu plus forte que les animaux calmes et paisibles. Dans tous les cas, les réductions et les augmentations dans la ration doivent toujours se faire graduellement.

LES SEMIS A L'AUTOMNE

On nous demande souvent, au cours des mois de septembre et d'octobre, si les nouveaux semis de graminées et de trèfle peuvent être pâturés. Lorsque la saison de végétation est favorable, la croissance de ces nouveaux semis, surtout ceux de trèfle rouge et de luzerne, peut être suffisante pour fournir une excellente pâture; et si la nourriture d'hiver paraît devoir être rare, la tentation est forte de profiter de ces nouveaux pâturages disponibles en y mettant le bétail pendant quelques semaines. Au cours des premiers mois de l'automne, il se peut que la chose n'endommage pas sérieusement la recette subséquente. Mais si l'on fait paître à la fin de l'automne, il s'ensuit presque toujours une faillite partielle ou même totale de la récolte de l'année suivante. Il est beaucoup plus sûs de couper haut les nouveaux semis à l'aide d'une faucheuse au début de l'automne, si la croissance paraît excessive, au lieu de hasarder le pâturage. A cette saison de l'année, le plus sûr est de laisser tels quels les nouveaux semis.

LA VALEUR DE LA CIRE

La cire est un produit utile de la ruche qu'on laisse trop souvent se perdre dans bien des ruchers. Livre pour livre la cire d'abeilles est plus utile que le miel et la demande pour ce produit dépasse la quantité offerte. Il est donc dans l'intérêt de l'apiculteur de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute perte de cire.

Les abeilles produisent de la cire au moyen de certaines glandes de l'organisme; elles s'en servent pour construire les rayons et pour operculer les cellules du couvain et du miel; tous les morceaux de rayon que l'on enlève des ruches et tous les opercules que l'on sépare des rayons au moment de l'extraction, contiennent donc une grande quantité de cire. Dans les grands ruchers, et surtout dans ceux qui sont en partie exploités pour le miel extrait, l'accumulation d'opercules, de rayons cassés ou rejetés, de rayons adventices et de grattures de cadres des ruches, peut rapporter plusieurs centaines de livres de cire; la quantité n'est pas aussi forte dans les petits ruchers et cependant elle vaut bien la peine d'être conservée.

Pendant l'été, lorsqu'on examine les abeilles tous les neuf ou dix jours surtout, lorsque la rentrée du miel est forte, il peut être nécessaire d'enlever dans la ruche de petits morceaux de rayons inutiles. On les jette généralement ainsi qu'un gaspillage. Si l'on avait un extracteur solaire à cire dans un coin du laboratoire ou tout autre contenant, on pourrait y déposer ces petits morceaux de cire jusqu'à ce qu'on ait le temps de les fondre et ils augmenteraient ainsi d'autant le rapport du rucher. Tous les rayons cassés ou rejetés et les opercules — si petite qu'en soit la quantité — paieront pour l'extraction. Le prix auquel se vend actuellement la fondation d'un rayon seul devrait être un argument suffisant pour encourager tous les apiculteurs à conserver toutes les parcelles de cire du rucher.

LA VACHE DU PRESIDENT

Comment une délégation voulut acheter sa laitière au Président autrichien.

VIENNE, 18. — Le président de la République autrichienne allait récemment visiter le pays. On lui présenta les délégués de neuf villages.

Sans se laisser intimider, le premier demanda au président:

—Il paraît que vous avez une belle vache?

—C'est vrai.

—Elle donne beaucoup de lait?

—Trente litres par jour.

—Je vous l'achèterais bien; combien en voulez-vous?

Cinq autres délégués lui firent des offres de nature semblable. C'est ainsi qu'ils comprenaient la politique.

Permettez au Nouvel Automatique

DELCO-LIGHT

d'abréger vos longues soirées cet hiver

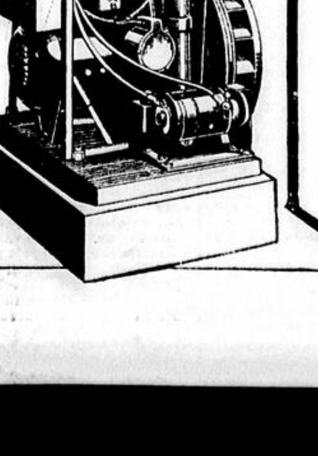

L'HIVER avec ses longues soirées... la saison des grands loisirs chez le cultivateur... est arrivé. Abrégez en les ensoleillant d'une lumière électrique sûre et brillante ces longues soirées. A cette fin, le nouvel automatique Delco-Light vous servira au coût de seulement quelques sous par jour.

La seule batterie de ce Delco-Light pleinement automatique en est une du genre automobile qui sert au démarrage de l'appareil lorsque vous désirez de l'électricité. Ce nouveau modèle part, marche et arrête seul dès qu'un interrupteur électrique de lumière ou de force motrice est mis ou enlevé.

Pour chaque besoin, il y a un genre et grosseur de Delco-Light, fabriqués par la Compagnie Delco-Light, les plus grands manufacturiers d'appareils électriques du monde. Ecrivez dès aujourd'hui demandant plus de détails ainsi que les bas prix et les termes faciles de ce nouvel automatique Delco-Light.

Delco-Light Company of Canada Ltd.
Affiliée à General Motors Corporation.
3715, Avenue du Parc

UNE TAXE LOCATIVE EST JUSTE MAIS LA TAXE SUR LE CAPITAL MOBILIER SERAIT PREFERABLE

C'est l'opinion de Me Victor Morin, émise devant la commission chargée d'enquêter sur la situation des écoles catholiques de Montréal.

NOUS MANQUONS DE CULTURE

Le témoignage de M. Victor Morin, devant la commission chargée d'enquêter sur l'administration de la commission des écoles catholiques de Montréal, hier après-midi, se résume dans les points suivants: une taxe locative sur tous ceux qui occupent un logis, est juste et devrait être appliquée sur le principe de la taxe d'eau; une taxe sur le capital mobilier ou du moins une partie de ce capital, soit les obligations sur corporations et leurs coupons, perçus indirectement, serait préférable à l'autre; les enfants de 5 et 6 ans devraient être placés dans des classes spéciales dites enfantines ou maternelles et les classes de 7, 8, 9 et 10ième années ne devraient être établies que pour la spécialisation des élèves.

La commission siégeait au complet, hier après-midi, sous la présidence de Sir Lomer Gouin. M. Victor Morin fut le seul témoin entendu au cours de cette séance.

M. VICTOR MORIN

M. Victor Morin est interrogé par M. Gaspard DeSerres, après avoir décliné ses titres et qualités, savoir notaire public, ancien président de la Société S.-Jean-Baptiste.

—Vous êtes père de famille?

—Oui, Monsieur, père de 11 enfants.

—Avez-vous des moyens à suggérer pour créer de nouveaux revenus ou croyez-vous que la taxe foncière est telle qu'il faille chercher ailleurs une nouvelle source de revenu?

—La propriété est aussi grevée qu'elle peut et doit l'être. Il doit y avoir moyen de s'adresser au capital mobilier. Il y a deux sortes de capital, le capital immobilier et le capital mobilier.

—Le capital immobilier est celui qui s'étale au soleil. Il est déjà suffisamment grevé. C'est le revenu qui devrait être taxé et non le capital. Le propriétaire d'une maison quelconque, sur la valeur de sa propriété doit dès le début déduire 2 pour cent pour la dépréciation, puis 4 pour cent pour le paiement des taxes municipales, scolaires et autres. Il fixera aussi un montant de un pour cent pour les réparations courantes, peinture et autres.

Tout propriétaire doit aussi calculer les pertes sur le loyer qui sont assez fréquentes de nos jours et vu la surabondance des logis. Cette perte peut être calculée à 1 pour cent. Le propriétaire réduira donc immédiatement de son capital mobilier 6 pour cent.

Dans les propriétés qui rapportent, l'expérience nous dit que le rendement est de dix pour cent; tandis que dans celles de 2ème et 3ème classes il sera de 11 à 12 pour cent. Et si l'on déduit le 6 pour cent mentionné puis haut, le propriétaire retire cinq pour cent de son capital.

Il faut aussi dire que dans la plupart des cas, la moitié de la propriété ne lui appartient pas mais est couverte par les hypothèques. Cependant les charges sont sur la totalité de la propriété. Si la propriété est de $5,000 et qu'il faut déduire 6 pour cent soit $300 en paiement de taxes, intérêts et dépréciation. Et avec un rendement de 10 pour cent, si l'on a $500 et que l'on retranche le $300, le propriétaire a donc un rendement net de $200 sur une propriété de $5,000.

Et si le propriétaire est obligé de faire appel aux services d'un agent d'affaires, il faut encore déduire 5 p.c. du revenu pour le paiement de cet agent. Ceci s'applique surtout à la maison de rapport. Car il est convenu que l'autre propriétaire paye les taxes et ne retire rien de sa propriété; c'est une perte sèche.

La ville de Montréal est dans une situation assez embarassante; elle possède un grand nombre de lots qui sont une charge pour elle et elle est obligée de payer des taxes scolaires. Cependant elle ne doit pas se faire faute de charger cette taxe quelque peu sur l'évaluation de la propriété.

CAPITAL MOBILIER

Le capital mobilier consiste en obligations ,en débentures nominatives ou au porteur. Les premières sont faciles à atteindre, les autres sont très difficiles.

Il est reconnu que la taxe indirecte est la moins odieuse qui puisse être imposée. Il serait donc possible au gouvernement d'établir une taxe sur les valeurs, les obligations des corporations.

La taxe indirecte est celle qui n'atteint pas directement le propriétaire de la chose taxée. Il s'agirait donc de taxer les coupons des obligations.

—Et que pensez-vous de la taxe sur les profits?

—Son application serait plus difficile.

—Et la taxe sur les profits dans les banques?

—Elle pourrait assez facilement se faire, mais ne donnerait pas autant que celle sur les obligations et leurs coupons.

Revenant à la propriété immobilière, M. Victor Morin déclare que la position la plus odieuse est celle du propriétaire de terrains sur lesquels il est obligé de payer des taxes et qui ne lui rapportent aucun revenu.

M. L.-A. Lavillée interroge à son tour.

Il demande à M. Morin s'il ne serait pas possible de taxer les créanciers hypothécaires.

M. Morin dit qu'il y a dans les contrats une clause concernant cette taxe possible et que le coût de cette taxe retomberait nécessairement sur le propriétaire.

LE LOYER

M. Morin dit aussi que le prix du loyer est le fait de l'offre et de la demande. Il existe un sophisme dans le public et qui veut que le propriétaire calcule sur le prix du loyer qu'il chargera à son futur locataire, le montant de la taxe qu'il a à payer sur sa maison.

C'est une grande erreur, dit M. Morin. Le propriétaire fixe le prix d'après les demandes qu'il a. Il a cependant calculé ce que sa propriété lui coûte. M. Morin dit aussi que le capital est abondant et que les compagnies recherchent avidement les prêts sur hypothèque, parce que ce sont les plus payants. L'argent est avancé à mesure que la construction progresse, jusqu'à concurrence de 75 et 80 pour cent. Mais il arrivera un temps où ces compagnies reprendront leurs propriétés parce que leurs propriétaires ne pourront plus payer.

Il se trouve aussi que certains propriétaires de terrains se débarrasseront de leur lot à cause des obligations qu'il porte, par un échange avantageux pour certaines compagnies dont la spécialité est de construire. Les propriétaires dans ce cas reçoivent un petit montant qui couvre approximativement le coût des taxes et autres, imposées sur ce terrain vacant.

M. Lavallée demande: Si le gouvernement décrétait une taxe sur le créancier hypothécaire, sans charge pour le débiteur, la loi serait-elle respectée?

M. Morin dit qu'il est toujours facile d'éluder la loi. Et il en revient au système préconisé déjà, la taxation de la propriété mobilière. Le notaire Morin est d'avis que le loyer est une indication du revenu du locataire, quand il s'agit du logement privé, mais non quand il est question de la maison d'affaires. Et M. Morin dit que 80 pour cent de la population a la sagesse de ne jamais louer un logis qu'elle ne peut payer. M. Morin dit que la taxe locative imposée sur le même principe que celle de l'eau, serait juste si elle était appliquée également sur les propriétaires et les locataires et si une remise est faite aux pauvres qui ne sont pas en mesure de payer.

LES ENGANTS DE 5 ANS

M. Victor Morin est père de 11 enfants qui ont tous fréquenté la petite école. Il croit qu'il est cruel, anti-hygiénique et anti-social d'astreindre les enfants de 5 et 6 ans à fréquenter l'école et avoir des livres pour étudier. Cette obligation aura pour résultat de faire tort à leur santé et les rendre débiles.

M. Maroin comprendrait que les enfants de 5 et 6 ans soient placés dans des classes spéciales, soit maternelles soit enfantines, avec un enseignement rudimentaire et plus spécialisé par l'image. Il faut aussi à ces enfants des institutrices spécialés.

Le témoin dit qu'il a étudié les écoles maternelles d'Allemagne et les conclusions de son étude ont été que l'école maternelle doit être une maison au soleil, avec de nombreuses classes, des institutrices plus entraînées aux soins à donner à l'enfant qu'à l'enseignement. Et cet enseignement lui-même se donnerait par l'image.

M. Morin dit qu'il ne croit pas que le cours primaire tel qu'il existe aujourd'hui soit différent de ce qu'il était jadis.

SPECIALISATION

Cependant il est en faveur des classes de 7, 8, 9 et 10ème années à condition qu'elles soient destinées à faire une sélection et à spécialiser les élèves. Le cours primaire terminé, un enfant doit savoir lire, écrire et compter. A ce moment, le directeur de l'école et les parents doivent connaître suffisamment l'enfant pour pouvoir le diriger vers un enseignement conforme à ses goûts. Et c'est là que commence le rôle des classes complémentaires. Elles doivent être organisées suivant les goûts des enfants.

M. Morin dit que l'étude de la syntaxe en 7 et 8ème années est inutile pour l'enfant s'il ne doit pas se livrer à la carrière des lettres. Et dans les classes de 9è et 10è années, c'est encore la spécialisation et la sélection qui doit être faite. Les classes de 7, 8, 9 et 10è années ne créent pas des élites. L'enfant n'a pas d'aptitude, dès sa sixième année il se dirigera vers les usines. Si au contraire, il manifeste des aptitudes, il faudra intervenir pour lui faire choisir une carrière et quand les parents auront le moyen de payer ils devront faire instruire leurs enfants. Si les parents sont trop pauvres, le gouvernement paiera.

Mgr Deschamps interroge M. Morin et lui demande s'il est d'avis qu'à l'âge de 12 ou 13 ans, lorsqu'il a terminé son cours primaire, l'enfant est en mesure de faire un choix pour le reste de sa vie.

M. Morin croit que c'est possible parce que c'est à ce moment que commence le cours classique.

Mgr Deschamps dit que c'est la minorité qui choisira le cours classique, mais il insiste auprès du témoin sur ce qui est du commerce et de l'industrie.

NOTRE CULTURE

M. Morin dit que l'enfant à 13 ou 14 ans a l'intelligence très développée et s'adapte facilement toutes les sciences. Ce qui manque chez nous, continue M. Morin, c'est la culture. On remarque ce défaut chez les adultes même. On ne lit pas assez, on n'étudie pas assez. Le vocabulaire est très pauvre. Et c'est dans les bureaux que ce fait se remarque le plus. Quand il faut sortir de la routine ordinaire, les mots font défaut, l'orthographe est pauvre.

Et ce fait s'explique de la manière suivante: Chez l'enfant qui doit quitter l'école après la sixième année et qui se destine au travail manuel, la culture intellectuelle n'aura aucune emprise. Et c'est ainsi que pour lui le cours primaire est la fin de tout. M. Morin croit cependant qu'un enfant d'un talent ordinaire, assidu et attentif en classe, pourra écrire convenablement une lettre, après sa sixième année.

M. Victor Doré questionne: Ne croyez-vous pas que la pauvreté du vocabulaire dont vous parliez tout à l'heure serait un argument favorable à la continuation des classes du cours primaire?

Non, répond le témoin, parce que l'enseignement, dans les classes plus élevées évolue seulement dans un certain cercle.

Sir Lomer Gouin interrage M. Morin à son tour et lui demande s'il administre quelques biens?

LES PROPRIETAIRES

Oui, Monsieur, j'administre des propriétés, des successions et autres.

Etes-vous certain que les propriétaires ne chargent pas sur leurs loyers le montant de leurs taxes?

Oui Monsieur. C'est un sophisme qui a quelque crédit par le temps qui court.

Et pourtant les locataires prétendent que ces taxes sont chargés sur leur loyer.

Taxeriez-vous les salaires?

Non je n'irais pas jusque là pour le moment. Je me contenterais d'une taxe sur les obligations des compagnies d'utilité publique pour le moment.

Vous êtes d'avis que dans les classes de 7, 8, 9 et 10è années, quand les parents ne pourraient pas payer pour l'instruction de leurs enfants, le gouvernement devrait le faire?

—Oui.

Croyez-vous qu'il devrait y avoir des classes de préparatoire dans les écoles pour placer les enfants dans la possibilité de les faire entrer dans les écoles Technique, Polytechnique et Hautes Etudes?

—Oui.

C'est la fin du témoignage de M. Morin et les commissaires croient qu'il est trop tard pour commencer l'interrogatoire d'un nouveau témoin.

CENSURE POUR LE GOUVERNEUR DE L'IRLANDE

Pour avoir déclaré que l'opposition républicaine le réjouissait.

DUBLIN, Irlande, 17. — Le gouverneur-général Timothy Healey a été sévèrement critiqué par le "Dail Eireann" hier parce qu'il aurait déclaré dans un récent discours, que plus les républicains boycotteraient le "Dail", plus il en serait content.

Thomas Johnson, chef travailliste, souleva une question de privilège et affirma que le discours du gouverneur-général accusait une forte tendance partisanne et constituait une violation de la tradition depuis longtemps établie en Grande-Bretagne et dans les Dominions que le Roi et ses gouverneurs doivent s'abstenir de prononcer des discours politiques. Il prétendit alors que M. Healey avait violé la constitution.

Le président Cosgrave, en réponse, dit qu'il partageait le point de vue de Johnson et que le conseil exécutif ne prenait pas la responsabilité du discours du gouverneur-général. Le gouverneur-général, dit-il, doit accepter les avis des partis au pouvoir, quels qu'ils soient.

Un vif débat s'ensuivit et tous les députés conclurent que le discours tel que rapporté, était hors d'ordre.

Le rapatriement des Canadiens en août

OTTAWA, 17. — (Du correspondant de la "Patrie".) — Dans les neufs premiers mois de l'année, de janvier à septembre 1926, il est venu 112,835 immigrants au Canada comparé à 67,878 pendant la même période l'an dernier dont 41,-419 d'Angleterre, 16,776 des Etats-Unis et 54,640 de pays divers. Pendant le mois d'août le rapatriement des Canadiens des Etats-Unis a été 6,281 et en septembre de 4,221.

La commission d'enquête

(Suite de la 1ère page)

du travail du département, le ministère ne peut pas s'occuper de tous les cas, les saisies s'élevant non seulement à des centaines mais à des milliers chaque année. C'est pour cela que le statut a été amendé, le ministère ne s'occupant que des saisies au-delà de $200, faisant disparaître l'usage de la signature "automatique" (rubberstamp). M. Calder fait ensuite l'historique de la contrebande des automobiles et autres à Montréal et ailleurs, tel qu'entendu à l'enquête du comité parlementaire.

M. G.-W. TAYLOR

M. G.-W. Taylor, sous-ministre suppléant des Douanes, dit qu'il a 38 ans de services dans le ministère. Ce premier témoin donne surtout des renseignements sur le personnel qu'il a sous son administration et sur la façon dont le travail est divisé entre les différents départements.

M. Taylor dit que toute entrée de douane au Canada dans quelque partie que ce soit, doit être envoyée à Ottawa. Le ministère s'occupe des douanes de l'accise, de la perception de l'impôt sur le revenu, de la perception de la taxe de vente et des opérations du traité avec les Etats-Unis contre la contrebande.

M. Percy Sparks, président de la Société de protection des Manufacturiers et l'un des principaux témoins au comité parlementaire, l'auteur de l'enquête par ses accusations était présent, ce matin, et a suivi toute la procédure avec beaucoup d'intérêt.

La commission terminera son travail à Ottawa à la fin de la semaine probablement vendredi et partira ensuite pour la côte du Pacifique. A son retour de l'ouest, il y aura d'autres séances dans la capitale.

M. Paul Mercier, député de S.-Henri de Montréal qui était le président du comité parlementaire d'enquête sur les douanes, est de passage à Ottawa aujourd'hui. M. Mercier est ici pour affaires départementales et n'a pas assisté à la reprise de l'enquête qui a été déclanchée par le rapport de son comité.

LA CULTURE FEMININE

BACHELIERES ET CUISINIERES

Conférence intéressant au plus haut point notre élite féminine, par le R. P. Lamarche, O.P.

La femme est appelée à être épouse et mère, c'est entendu; mais, avant cela, elle a droit à son plein développement intellectuel, tout comme les hommes. Un titre de B. A. n'empêche pas nécessairement la femme d'être un excellent cordon bleu et on voit d'excellentes cuisinières qui sont bachelières. Donc, la femme, comme être humain, a droit au même degré d'instruction que l'homme, car la femme instruite est la compagne idéale de l'homme et son guide le plus sûr.

Voilà, en raccourci, l'opinion du R. P. Lamarche, o.p., sur la culture féminine, dans une conférence qu'il donna, hier soir, à la salle Saint-Dominique de Snowdon. La soirée était sous la présidence de l'hon. Athanase David, secrétaire de la province. Le conférencier fut présenté par Me Horace Gagné, c.r.

Le R. P. Lamarche a fait d'abord une distinction entre la culture et les aptitudes féminines, après avoir expliqué les motifs du choix de sa conférence.

Si la culture féminine est en retard de plusieurs siècles, dit-il, la faute en est à ceux qui, dans le passé, ont refusé d'accorder à la femme une instruction plus profonde, plus étendue, plus rationnelle. Parmi les laïques, Montaigne, Molière ne toléraient pas que la femme sache distinguer autre chose qu'un pourpoint d'un haut-de-chausse ou un blanc de poulet d'un pâté aux écrevisses. Et, bien avant, la femme sortie des harems et ergastules devait borner son art à bien manipuler son mari. Ces opinions ne s'harmonisent guère avec le féminisme chrétien défendu par Henri Marion, Henri Joly, Madame Léontine Zanta et Mme Léon Daudet, deux femmes de lettres françaises.

Le R. P. LAMARCHE, o.p.

Quant aux aptitudes, disons que les femmes sont aussi intelligentes que les hommes, dans tout ordre de recherches où il s'agit de comprendre ce qui est, plutôt que de découvrir ce qui n'est pas. Ainsi, il est reconnu que la femme dépasse l'homme dans l'art épistolaire, la chronique et le journal intime; mais, elle manque d'imagination créatrice et de génie inventif. Pour donner un exemple concret à cette vérité, on a constaté que sur 5,000 brevets d'invention accordés en France, 5 seulement revenaient aux femmes. Mais, cette infériorité dans la création scientifique n'est-elle pas due au retard dans l'instruction accordée aux femmes? Les misogynes répondront peut-être que, dans tous les arts de même inférieure est la femme. Voyez la musique: la femme exécute, mais de compositeurs point, sauf de rares exceptions, comme Chaminade et Madame Augusta Holmès. La composition musicale étant à base mathématique on répondra que la femme pourrait y arriver, tout comme Rosa Bonheur dans la peinture. Mais non, ce n'est pas la raison: la femme a un cerveau intuitif, l'homme le génie déductif.

Pour prouver l'équivalence des deux sexes au point de vue culture générale, le conférencier ne veut prendre pour exemple que les comparaisons qu'il a eu le loisir d'établir comme professeur de théodicée à l'Université de Montréal. A ces cours il rencontre en nombre égal des jeunes filles et des jeunes gens dont il a pu juger l'intelligence par leurs compositions. Il avait donné comme dissertation philosophique la thèse appelée "Les Saintes Voies de Saint-Thomas". Le meilleur manuscrit fut adressé par une soeur de la congrégation de la Sainte-Croix. Ensuite venaient les manuscrits de deux jeunes gens, puis celui d'une jeune fille, et ainsi de suite. Ce qui prouve l'équivalence entre les deux sexes au point de vue instruction.

Si les manuscrits féminins avaient moins d'originalité que ceux des hommes, par contre ils révélaient une méthode de travail plus docile et un attachement plus servile au texte et au vocabulaire.

Mais, il y a une chose que l'on constate, c'est qu'à l'époque de puberté, les jeunes filles dépassent les hommes et se montrent plus précoces. J'en conclus donc qu'il faut pousser les jeunes filles vers les études sérieuses, sans limite conventionnelle. La nature se charge du reste.

Il peut y avoir des empêchements aux études supérieures féminines. Les deux principaux sont l'économie de santé et le devoir d'état. Si le travail intellectuel offre aux hommes un élément de bien-être physique, les études trop tendues peuvent affecter la constitution physiologique de la femme; mais tout cela est relatif.

Le deuxième empêchement est le devoir d'état. Pour bien des jeunes filles se pose le cas d'aider leur famille dans la maison ou au dehors. Il y a encore le mariage, la maternité, la gestion ménagère, qui impliquent inévitablement la privation ou l'interruption des études intellectuelles, ce qui veut dire que pour une femme qui se marie à la sortie du couvent voit ses études s'arrêter là. Elles se sont bornées à son temps de couvent.

Mais, ces limites posées, ces empêchements expliqués, doit-on fermer aux jeunes filles l'accès aux grandes écoles où se façonne l'élite. En vertu de quels préjugés voudrait-on se priver de l'élite féminine ! Nous avons besoin d'une élite enseignante et ce n'est pas au pensionnat qu'on la trouvera. Le mariage n'épuise pas toutes les énergies et la femme peut encore se dévouer sur le terrain social et économique. Les connaissances qu'elle aura acquises du droit civique, du droit commercial, de la comptabilité de l'art ménager, peuvent lui épargner bien des faux pas. C'est l'opinion de M. Henri Joly qui dit que l'enseignement supérieur est nécessaire aux femmes du monde.

Il y a quelque chose de plus utile encore dans ces études supérieures et cela touche à la morale. Ainsi, toutes celles qui ont étudié ont avoué que ces études leur ont servi à affirmer leur foi religieuse. Il faut donc accorder aux femmes une science religieuse plus étendue, plus profonde, sans préjudice aux raisons du coeur. En ce XXe siècle, siècle de fer et d'or où rien ne compte que ce que l'on compte, où rien n'existe que ce que l'on voit ou que l'on touche, où le problème de la subsistance s'offre comme une hantise, on est porté à se demander: est-il besoin d'étudier?

Mais, la fin de l'homme est-elle changée pour cela! C'est ce que la femme est appelée à faire comprendre à l'homme. C'est à vous, mères de famille à protéger cette foi religieuse, car le jour où la foi désertera le coeur des mères, la religion n'aura plus besoin que d'un linceul! Soyez donc savantes en religion, dans un monde soumis à toutes les compromissions, à toutes les violences!

Le conférencier a fini la première partie de sa conférence.

"Des hauteurs où nous nous sommes élevés, dit-il, atterrissons maintenant à la cuisine", en caressant la marguerite", comme disent les aviateurs!"

C'est à ce sujet que le R. Père Lamarche a dit des vérités, que tous les Canadiens devraient apprendre et dont ils devraient se souvenir plus souvent.

"Les Canadiens, dit-il, s'exterminent à manger mal et notre réputation à l'étranger a souffert de notre insuffisance gastronomique.

Et si les Canadiens mangent mal et mangent trop vite, c'est à cause du manque de variété dans les menus. Les neuf-dixièmes de nos cordons bleus ignorent l'ordre successif des mets, le secret d'utiliser les reliefs et d'aménager des plats à bon marché. On est encore loin des plats esthétiques à la Brillat-Savarin qui préservent de la gloutonnerie!

C'est l'épicier, le charcutier, le chinois et la modiste qui profitent de notre façon idiote de manger!

Pour pallier ce défaut, le ministère de l'agriculture vota en 1902 un subside à l'école ménagère de Saint-Pascal et, vingt ans plus tard, le gouvernement provincial est venu ajouter le sien. Mais, en dehors de ces écoles pour qui l'hygiène sociale fut le vrai motif de ces subventions, les parents doivent permettre à leur jeune fille de se renseigner sur l'art culinaire et l'art ménager.

En terminant, le conférencier dit que la femme comme tout être humain, a droit au même degré d'instruction que l'homme, parce que la femme instruite est la compagne idéale de l'homme et son guide. Ce mot guide n'a jamais offusqué le philosophe ou l'écrivain.

Car la femme, si l'on regarde plus haut, ne voyons-nous pas dominant les âges chrétiens, ce symbôle: la Dame agrafant de ses mains l'armure du chevalier !

En remerciant le conférencier, l'hon. Athanase David fit remarquer que dans la province de Québec, où l'on prêche la nécessité de s'instruire, il ne faudrait pas dire à la jeune fille de s'arrêter en chemin dans son éducation, sous prétexte que le domaine des hautes sphères intellectuelles appartient aux hommes. Les femmes ont une qualité : la constance dans l'effort et c'est par elles que nous atteindrons la supériorité intellectuelle.

La soirée fut agrémentée par un charmant programme de chant et de monologues auquel prirent part Miles Léonide Letourneux et Fernande Bissonnette, MM. Miville Belleau et Gaston Saint-Jacques. Au piano, Mme Belleau et Mlle Gertrude Letourneux.

DROITS EXCLUSIFS A SES BILLOTS SUR LA RIVIERE MACAMIC

La Commission des Services Publics a continué à entendre ce matin une cause qu'elle avait commencée hier après-midi. Il s'agit d'une demande de la Abitibi Power & Paper Co. Ltd., qui voudrait se faire accorder des droits de transport exclusifs pour ses billots sur la rivière Macamic, depuis la fonte des glaces jusqu'au 28 mai. Un grand nombre de compagnies et de particuliers sont intéressés dans cette demande entre autres la Pontiac Lumber Co., la Lois River Pulp & Lumber, la Liberté Lumber Co., A. Bourbeau, J.-B. Chartre et Adolphus Duguay, de Macamic.

La commission a entendu de nombreux témoins et la cause se continue.

SEMAILLES EN RETARD CHEZ NOUS

Par suite des pluies et du froid. – Les récoltes plus satisfaisantes.

LES CEREALES

QUEBEC, 18. — Voici un dernier état des récoltes d'après les rapports fournis au Bureau des Statistiques, par les agronomes officiels.

Bas de la province. — Malgré le retard causé aux semailles par le froid et les pluies quasi continuelles du printemps dernier, les récoltes, en général, ont été plus satisfaisantes que l'on prévoyait. Le foin a donné un rendement égal, en quantité, à celui de l'an dernier, mais supérieur en qualité. Parmi les céréales l'avoine a souffert de la rouille et du retard de maturation causant une diminution de 10 à 15 pour cent sur le rendement de 1925. Les légumes, les plantes-racines et surtout les pommes de terre ont donné des récoltes supérieures à celles de l'an dernier. La totalité de la récolte générale de 1926 est de 90 pour cent de celle de 1925.

District de Québec. — Les semailles, retardées par le froid, la pluie, une saison de végétation très courte et des récoltes difficiles à faire à cause des fortes pluies, ont été les causes principales de la diminution dans le rendement général de 1926 qui est de 10 à 15 pour cent inférieur à celui de 1925. L'on rapporte cependant une légère augmentation, dans les comtés de Champlain et de Richmond, sur le rendement de 1925. Le foin, aussi abondant que l'an dernier, est de meilleure qualité. Les légumes, les plantes-racines et les pommes de terre ont donné un rendement très bon, malgré les dommages, par la pourriture, de 10 à 40 pour cent, causés à ces dernières. Les céréales semblent avoir subi des dommages sérieux, et dans une même proportion, par la rouille et le manque de maturation. Les pluies et la gelées intermittentes ont endommagé les prairies d'une manière appréciable en certains endroits.

District de Montréal. — Comme partout ailleurs dans la province, les semailles ont été retardées par les pluies, le froid et le printemps tardif. L'avoine et le blé ont subi des dommages, de 15 à 40 pour cent, causés par la rouille et le charbon. Le sarrazin et le blé d'Inde à grains ont subi des dommages de 10 à 20 pour cent par les pluies torrentielles et le manque d'insolation. Les pommes de terre ont été atteintes de pourriture dans les terres fortes, ce qui a occasionné une diminution de 10 à 20 pour cent. Les pluies froides et la gelée ont aussi été la cause de la diminution de la récolte des légumes. Le foin a été fait en excellente condition et la quantité récoltée en est normale. La récolte générale des terres en culture varie de 5 à 20 pour cent en moins que celle de l'an dernier.

Cantons de l'Est. — Le rendement général est bon et légèrement supérieur à celui de l'an dernier, surtout sur les plantes-racines et les pommes de terre. Dans quelques rares localités l'on a cependant constaté une diminution de 10 à 30 pour cent de la récolte des pommes de terre, causée par la pourriture et les vers blancs. La moisson des céréales n'a pas été endommagée et est supérieure à celle de 1925. Le foin a été fait en bonne condition.

Nord de la province. — C'est cette section de la province qui a subi les plus forts dommages à ses récoltes, surtout dans la partie nord-est. Toutes les céréales ont été endommagées: l'avoine de 20 à 60 pour cent par la rouille, les pluies et le froid; le blé, de 5 à 95 pour cent et l'orge de 5 à 20 pour cent par le charbon. La récolte des pommes de terre a aussi été réduite de 50 pour cent jusqu'à 80 pour cent par la mauvaise température. Les légumes et les plantes-racines ont donné une récolte d'à peu près 75 pour cent de celle de l'an dernier. Le foin a été fait en bonne condition et a donné de 85 à 125 pour cent de la récolte de 1925. La récolte générale varie entre 55 et 90 pour cent de celle de l'an dernier.

CORK, Irlande, 15. — Le sergent Fitzsimmons, chargé des casernes de police de Saint-Luke, une section résidentielle très populeuse de Cork a été assassiné dans la soirée par une troupe d'hommes armés. Trois autres casernes de police de la ville ont été de même attaquées, et les rumeurs courent que d'autres attaques analogues ont eu lieu dans le comté de Cork et que des masses de documents ont été volées.

La ville de Cork est en émoi après ces incidents. Des soldats et des policiers patrouillent les rues et interrogent les piétons et les occupants d'automobiles.

UN RAPPORT DES SEMENCES DANS LE PAYS

La superficie des terres ensemencées est moins grande en 1927.

DANS QUEBEC

OTTAWA, 17. — (Presse canadienne). — La superficie totale du Canada, ensemencée de blé d'automne au 31 octobre dernier, pour la saison 1927, non compris la Colombie britannique, est de 807,900 acres, à comparer avec 992,600 acres de superficie ensemencés en 1925 pour l'année 1926. La superficie totale ensemencée cette année, suivant un rapport des récoltes publié aujourd'hui, représente donc une diminution de 184,700 acres, soit 19 p.c.

L'estimé préliminaire de la récolte totale des pommes de terre en 1926, est de 50,646,000 quintaux, sur une superficie de 545,172 acres, ou 92.9 quintaux par acre, à comparer aevc 42,379,900 quintaux, sur 545,891 acres, ou 77.6 quintaux par acre en 1925. Pour les trois années 1922-24, les estimés étaient de 55,-963,433 quintaux sur une superficie de 602,055 acres, ou 93. quintaux par acre.

La valeur totale de la récolte des pommes de terre pour l'année 1926 est évaluée à $74,194,000 comparée à $84,614,800 pour l'année 1925, le prix aproximatif par quintal étant de $1.45, contre $1.97 en 1925.

La superficie totale des récoltes de pommes de terre, des fourrages et des céréales au Canada en 1926 est d'enviorn 12,294,554 acres, comparée à 12,187,413 acres en 1925, et la valeur totale se chiffre à $316,-850,000 en 1926, comparée à $315,-940,500 en 1925.

Vu les conditions défavorables de la température et le retard subi par le battage du blé, la superficie des terres labourées à la fin d'octobre était plutôt restreinte. Dans tout le Canada, la superficie des terres labourées au 31 octobre 1926 pour les récoltes de l'an prochain était de 20 p.c. à comparer avec 26 p.c. l'an dernier et de 32 p.c. en 1924.

Les proportions de terres ensemencés en 1926 dans toutes les provinces du Canada étaient les suivantes, avec les pourcentages correspondants placés entre parenthèses:

Ile du Prince-Edouard	21	(38)
Nouvelle-Ecosse	6	(23)
Nouveau-Brunswick	18	(33)
Québec	32	(23)
Ontario	32	(46)
Manitoba	25	(37)
Saskatchewan	13	(14)
Alberta	10	(10)

Les estimés de la récolte d'avoine dans la Saskatchewan, en 1926, qui avaient été mentionnés comme étant de 109,655,000 boisseaux le 11 novembre dernier ont été revisés à 137,069,000 boisseaux.

LE COL. BIGGAR DEMISSIONNERAIT

Il retournerait à l'exercice de sa profession.

OTTAWA, 17. (Presse Canadienne).—La rumeur veut que le colonel O.-M. Biggar, directeur-général des Elections, donne sa démission au gouvernement et une déclaration officielle à cet effet sera faite dès le retour du premier ministre King. Le colonel Biggar accepterait une position très rémunératrice dans une grosse maison financière. Le salaire annuel du directeur des élections est de $12,000 par année et le colonel Biggar a accepté cette position en 1920.

Le colonel Biggar à qui on a demandé de confirmer la nouvelle, a répondu qu'il n'avait pas démissionné: "J'ai déjà considéré l'opportunité de retourner à la pratique du droit, dit-il, mais cette question devra être décidée par le parlement. Il n'y aura pas de décision prise avant la convocation du parlement.

Le colonel Biggar, comme directeur des élections, a été nommé par projet de loi et n'est responsable qu'au parlement et non au gouvernement. Le projet de loi spécifie formellement que le directeur des élections doit se consacrer exclusivement au "service public". Dans les intervalles suivant les élections, le colonel Biggar s'est occupé de travail légal pour le compte du gouvernement.

"NAPOLEON" A L'ECRAN

Film qui a coûté 12.000.000 de francs et requis 4.000 soldats.

LA GRANDE REVUE

PARIS, 17. — (Presse Associée.) — Le "petit caporal" aura les honneurs de l'Opéra de Paris dans le film le plus grandiose que l'on ait produit en France. "Napoléon" est une pellicule qui a coûté 12,-000,000 de francs et requis la présence de 4,000 soldats et matelots français actuellement en service actif.

La scène de la grande revue reconstituée d'après le tableau de Meissonier montrant l'empereur à cheval devant sa garde, est l'une des plus impressionnantes du film.

Pour la reproduction de l'un des épisodes, le port de Toulon fut littéralement reconstitué tel qu'il était il y a cent ans pour la répétition du fameux siège.

RESPONSABLES DE CE MEURTRE

Albert et Raoul Gosselin seront accusés du meurtre de Hora.

A WOODRIDGE

WINNIPEG, 17. — (Presse Associée). — Albert et Raoul Gosselin, de Woodridge, Manitoba, sont tenus responsables de la mort d'Andrew Hora, du même district, par un verdict rendu par le jury du coroner, hier.

Les deux frères ont été arrêtés et seront accusés de meurtre.

Hora mourut dans un hôpital de Winnipeg de blessures reçues dans une querelle à Woodridge, le 31 octobre, après une danse à la salle Community. Des témoins ont déclaré avoir vu les deux frères battre Hora sur la tête avec des bouteilles d'eaux gazeuses.

Les déclarations des accusés furent lues. On y lit que Hora tenta de les attaquer avec une hache et qu'ils étaient en cas de légitime défense.

ABSORBINE
TRADE MARK REG.U.S.PAT.OF
Réduit les chevilles foulées, enflées, lymphangites, occipu blessé, fistules, furoncles, enflures; arrête la boiterie et soulage les douleurs. Guérit les plaies coupures, ampoules et échauffements. C'est un ANTISEPTIQUE ET GERMICIDE. Ne donne pas d'ampoules et ne fait pas tomber les poils et le cheval peut travailler. D'un usage agréable. Décrivez votre cas pour instructions spéciales et le Livre 5 R gratuit.
ABSORBINE, JR., liniment antiseptique pour les personnes, pour entorses, veines douloureuses et nouées, jambe de lait. Concentré—quelques gouttes par application. Prix $1.25 la bouteille chez les marchands ou livrée.
W. F. YOUNG, Inc. 150 Edifice Lymans. Montréal, Can.

AGENTS DEMANDES
AGENTS—Nous offrons une position permanente avec retour hebdomadaire dans la vente de nos marchandises, comprenant variétés exclusives d'arbres rustiques, arrachés à la commande du client, racines et entier. Equipement attrayant fourni gratuitement. Conseils personnels. Une bonne chance pour gagner de l'argent. S'adresser LUKE FRERES, LIMITEE, MONTREAL.

FEMMES DEMANDEES
DAMES demandées pour couture facile et légère. Travail de loisir ou permanent. Bons salaires. Travail envoyé n'importe quel endroit frais payés. Timbres pour détails. National Manufacturing Co., Montréal. 10 fs.

A VENDRE
MOULIN à scie à vendre complet, engin à vapeur, 50 forces, condition facile, En face de la gare de Terrebonne. Pour plus d'informations, s'adresser William Clark, Terrebonne. 52-5

TABAC Canadien en feuilles et haché, ainsi que cigares au plus bas prix possibles. Demandez ma liste de prix. J. A. Pilon, S.-Roch l'Achigan, Co. l'Assomption, Qué. 224-3

BREVETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION
364 rue Université, Montréal.

CANADA
AVIS A CEUX QUI FONT USAGE D'UN APPAREIL DE RADIO
Tout détenteur d'un appareil récepteur doit posséder une licence, sous peine, sur conviction par voie sommaire, d'une amende n'excédant pas $50.00
La licence coûte $1.00 par année
Elle est valable jusqu'au 31 mars 1927. Pour obtenir une licence, s'adresser:
Aux bureaux de poste, aux vendeurs d'appareils de radio; aux Inspecteurs du Service Radioélectrique ou au Ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa.
A. JOHNSTON, Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

BALANCES POUR MEUNIERS ET MARCHANDS DE GRAINS

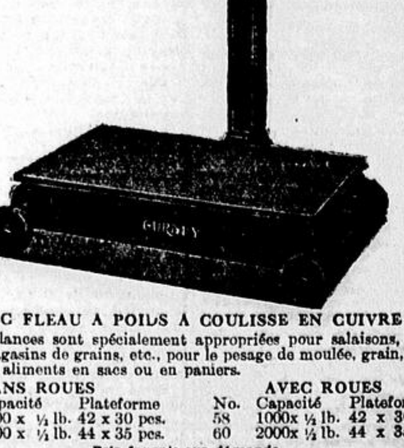

AVEC FLEAU A POIDS A COULISSE EN CUIVRE
Ces balances sont spécialement appropriées pour salaisons, minoteries, magasins de grains, etc., pour le pesage de moulée, grain, farine et autres aliments en sacs ou en paniers.

SANS ROUES No.	Capacité	Plateforme	AVEC ROUES No.	Capacité	Plateforme
62	1000 x ½ lb.	42 x 30 pcs.	58	1000x ½ lb.	42 x 30 pcs.
64	2000 x ½ lb.	44 x 35 pcs.	60	2000x ½ lb.	44 x 35 pcs.

Prix fournis sur demande.
GURNEY SCALE CO., LIMITED
UPtown 6532. 767, rue St-Jacques. Montréal.

LA CONSOLIDATED EXPORTERS MELEE A UNE AFFAIRE DE CONTREBANDE

OUBLIS DANS L'EMISSION DES TIMBRES HISTORIQUES

A propos du congrès des philatélistes à New-York. – Les collectionneurs attendent. – D'Arcy McGee, mais pas Cartier.

LE DERNIER PROJET

OTTAWA 18 (Du correspondant de la "Patrie").—Le Congrès des philatélistes et l'exposition internationale des timbres-poste tenus récemment à New-York remettent à l'actualité l'émission des timbres-poste historiques du Canada. Les collectionneurs attendent l'émission de ces timbres avec impatience, mais le projet est loin d'être réalisé et la "Patrie" en a déjà donné les raisons. C'est l'honorable Charles Murphy qui a commencé l'exécution de ce projet en faisant graver les plaques nécessaires, travail qui a été exécuté à New-York, pour un timbre de 20 cents, rouge, portant les portraits de Baldwin et de Lafontaine; un timbre de 12 cents, vert pâle, portant les portraits de sir Wilfrid Laurier et de sir John-A. Macdonald et un timbre de 5 cents, violet, portant le portrait de l'honorable D'Arcy McGee.

Pour quelles raisons avoir ignoré sir Georges-Etienne Cartier et sir Robert Borden, surtout le premier, dans cette série de timbres-postes historiques ? Bien avant le départ de l'honorable Charles Murphy du cabinet, le gouvernement hésitait à donner sa sanction finale au projet. Le gouvernement Meighen a catégoriquement déclaré que la série des timbres historiques ne sera pas publiée sans le timbre Cartier et depuis l'avènement du gouvernement actuel la question n'a pas été mise à l'étude. L'honorable M. Veniot le fera au retour des honorables MacKenzie King et Lapointe, mais il est douteux que l'on permette le timbre McGee en laissant de côté le timbre Cartier.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que l'honorable J.-A. Calder, sénateur et ancien ministre, était au nombre des principaux collectionneurs qui ont pris part au congrès de New-York.

Des commandes pour plus de $6,000 ont déjà été reçues par le ministère des Postes pour les nouveaux timbres historiques du Canada.

Projet de timbres historiques du Canada à l'étude depuis un an et dans lequel on a oublié d'honorer le grand homme d'Etat que fut sir Georges-Etienne Cartier.

CE DONT A BESOIN LE CANADA

Il lui faut du capital et des hommes, dit Lord Willingdon.

SON EPOUSE

TORONTO, 18. — Parlant aux membres du Canadian Club et de l'Empire Club, hier, Lord Willingdon, gouverneur-général du Canada, a fait appel à la coopération au sein de l'empire. Il a déclaré que les réunions périodiques des principaux hommes d'état de la mère-patrie et des Dominions avaient eu les résultats les plus satisfaisants et il espère que la conférence impériale de Londres aurait pour effet d'activer cette coopération. Son Excellence a aussi insisté sur le besoin de coopération internationale, principalement avec les Etats-Unis.

Lord Willingdon, qui en était à sa première visite officielle dans cette ville, a parlé de l'esprit optimiste du peuple canadien. Cet esprit s'est développé depuis l'an dernier. "J'en suis moi-même inoculé", dit-il.

Le gouverneur-général fit une intéressante allusion à la question constitutionnelle, qui fut l'une des principales questions débattues au cours des dernières élections fédérales. Après avoir fait allusion à ses débuts dans la carrière diplomatique, alors qu'il avait le loisir de discuter les questions politiques à mesure qu'elles arrivaient sur le tapis, Lord Willingdon a ajouté : "Mais, maintenant, dans ma position officielle, je dois me tenir distant de toute discussion politique. J'ai l'intention, croyez-moi, pendant mon séjour ici, de suivre l'étroit sentier de la vertu sur ce sujet, mais si, à cause de mes expériences antérieures, je m'écarte du droit chemin, j'espère que l'on me témoignera de la sympathie et qu'on prendra en considération les difficultés que l'on éprouve parfois à se défaire de vieilles habitudes.

Faisant allusion au développement du Canada, Lord Willingdon a dit:

"Je suis ici depuis assez longtemps pour savoir qu'il y a des gens qui ont ou qui ont eu des idées noires sur l'avenir du pays, par suite du fait qu'une bonne partie de son développement a été aidée par le capital américain. J'espère qu'on ne dira pas que je m'éloigne du sentier que je me suis tracé si c'est la première impression que j'ai eue. Nous voulons développer nos grands projets industriels. Nous serons donc heureux de voir ce développement se faire grâce aux cerveaux et aux esprits entreprenants de l'empire britannique; mais si ces apports économiques ne nous viennent pas maintenant, j'ai vécu ici assez longtemps pour être en état de dire avec confiance que je ne prévois pas d'effets désastreux du fait que nos amis, les Américains, veulent promouvoir ici ces industries rémunératrices. C'est ce qui donne du travail à nos gens, développe l'industrie et augmente la prospérité dans toutes les sphères commerciales du pays, ce qui bénéficie à toutes les classes de la société.

"Et la dernière de mes premières impressions est une conviction qui est commune à nous tous. Nous voulons du capital, nous voulons des citoyens. Vous avez au Canada des ressources naturelles non exploitées de toutes sortes qui sont incalculables. Vous avez une population de jeunes gens et de jeunes femmes avec du courage et de la détermination qui sont appelés à réussir dans la vie. J'espère sincèrement que mes compatriotes saisiront cette occasion pour examiner toutes ces choses et en faire profiter le Canada et l'empire."

LADY WILLINGDON

Toronto, 16.—Au cours d'une causerie qu'elle faisait aux organisations féminines de Toronto, Lady Willingdon, l'épouse du gouverneur-général, fit cette confidence :

"Je me suis mariée très jeune ; je n'avais que seize ans et je puis vous dire que j'ai rendu la vie dure à mon mari par mon énergie et mon sens du devoir. Aujourd'hui, c'est lui qui vous envoie ce message. Avant de venir ici, mon mari m'a dit: "Dites aux dames de Toronto que je les supplie de vous tenir occupée, très occupée, afin que moi qui suis un homme épuisé, je puisse un peu me reposer !"

"Prenez cette leçon. Gravez-la dans vos coeurs. Faites-le loyalement et ainsi vous nous ferez plaisir à tous deux."

Six individus sont arrêtés à Los-Angeles et à San-Francisco, dont un riche marchand de la Colombie-Anglaise.

50,000 CAISSES DE SPIRITUEUX

SAN-FRANCISCO, 18. (Presse associée.) — Les agents fédéraux détiennent ici et à Los-Angeles, aujourd'hui, six individus que le gouvernement accuse de faire la contrebande des spiritueux en navire sur la côte du Pacifique. Ils seraient les organisateurs d'une association de contrebande sans égale sur la côte du Pacifique.

Trois de ces individus, Joe Parente, notoire dans les annales de la contrebande à San-Francisco, J. W. Neard, riche marchand de spiritueux de la Colombie-Anglaise, et M. F. R. Forsyth, courtier maritime de Los-Angeles, seraient, d'après les agents fédéraux, les hommes les plus puissants qui aient jamais été mêlés à la contrebande.

Tous les inculpés auraient des attaches avec la "Consolidated Exporters Limited", de Vancouver.

Les autres sont:

B. L. Tait, un Canadien qui est supposé être l'agent à San-Francisco de la "Consolidated Exporters", le capitaine George Ford, ancien commandant du fameux navire de contrebande "Quadra", et M. Frank Baker, de San-Francisco.

Forsyth est accusé d'avoir machiné le débarquement dans le sud de la Californie de 50,000 caisses de spiritueux de contrebande. D'autres arrestations sont imminentes, disent les autorités.

L'INCENDIE DE STE-ANNE EST L'OEUVRE D'UN CRIMINEL

C'est ce que semble révéler une enquête sérieuse faite par les RR. Pères Rédemptoristes. – Une arrestation prochaine.

LA CHAPELLE TEMPORAIRE

QUEBEC 18. (Du correspondant de la "Patrie"). — On est de plus en plus convaincu que le dernier incendie de Sainte-Anne de Beaupré est l'oeuvre d'une main criminelle, et nous apprenons qu'une arrestation sera probablement faite aujourd'hui ou demain. Depuis la destruction de l'église temporaire lundi dernier, une enquête sérieuse a été conduite par les autorités religieuses de Sainte-Anne. Malgré la discrétion que l'on observe encore, nous tenons de source autorisée que l'enquête a mis les Pères Rédemptoristes en possession de renseignements très graves, qui les justifieraient de porter plainte contre l'auteur présumé de cet incendie criminel.

Hier, les paroissiens de Ste-Anne sont allés aux offices religieux dans l'ancien hôtel Lachance que l'on a converti en chapelle temporaire. Comme la "Patrie" le disait le jour même du désastre, les RR. PP. Rédemptoristes ont décidé de faire terminer la crypte au cours de l'hiver afin de s'en servir pour la prochaine saison de pèlerinage et jusqu'à ce que la nouvelle basilique soit prête pour occupation.

La tempête les empêche de quitter ces navires

QUEBEC, 15. — (Du correspondant de la "Patrie"). — A cause d'une violente tempête qui a fait rage pendant deux jours dans le bas du fleuve, et qui n'a pas permis au bateau de la station de pilotage d'aller les chercher, quatre pilotes, qui avaient conduit des navires jusqu'à la Pointe-au-Père, n'ont pu descendre à cet endroit, et ont du faire un voyage forcé jusqu'aux côtes de l'Atlantique. Ces quatre pilotes sont MM. J. Lachance, qui pilotait le "Daghild", C. Pouliot, en charge du "Talarolite", J. H. Cloutier, du "Ryburn" et Ed. Bouffard, en charge du "Manchester Civilian". Le "Chicago Tribune" dut aussi attendre plusieurs heures avant de pouvoir laisser son pilote, M. F. Bouffard. Les quatre pilotes seront laissés par leur navire à Sydney, N.-E. et devront revenir ici par chemin de fer.

Le pilote J.-A. Bernier, président de la Corporation des Pilotes, a déclaré que si l'ancienne station de pilotage qui éxistait au Bic était rétablie par le département de la Marine et des Pêcheries, ces ennuis pourraient être évités. L'ile du Bic offre toute la protection voulue contre les tempêtes et les navires seraient certains de pouvoir y laisser leur pilote en tout temps.

M. Lionel Leroux élu président général de l A. C. J. C.

M. Jean Guérin, président général de l'A-C.J.C., ayant démissionné pour cause de maladie, est remplacé par M. Lionel Leroux, notaire.

Les membres du Comité central ont, vendredi dernier, procédé à la réorganisation des cadres.

MM. Hector Lalonde, avocat, Léon Lortie, étudiant, deviennent vice-présidents; M. Armand Gratton, étudiant, secrétaire, M. Télesphore Beaudin, gérant de banque, trésorier, MM. Lionel Lemaître-Auger instituteur Rodolphe Laplante, vendeur, Joseph Boileau, chef d'industrie, secrétaire-correspondants: M. Maurice Gervais, employé de banque et Philippe Montpetit, étudiant, membres du Comité.

1,182,500 CHOMEURS EN RUSSIE

MOSCOU, Russie, 15. — Il y a 1,182,500 ouvriers sans travail qui font partie des Unions Ouvrières Soviétiques, déclare le président Tomski, de l'Union Ouvrière Internationale.

"Malgré les progrès accomplis dans l'industrie et les autres branches de l'économie nationale", ajouta-t-il, "le chômage, l'an dernier, a augmenté de 19 pour cent".

Ces chiffres ne comprennent pas les ouvriers sans-travail qui ne font pas partie des unions et qui sont beaucoup plus nombreux, dit-on, que les ouvriers unionistes.

Lord et lady Willingdon à Québec

QUEBEC, 15. — (Presse Canadienne). — Son Excellence le vicomte Willingdon, gouverneur-général du Canada, et lady Willingdon, visiteront l'ancienne captiale, le mois prochain. La nouvelle a été annoncée, ce matin, par le lieutenant-colonel D.-B. Papineau, aide de camp du lieutenant gouverneur de la province de Québec, l'hon. Narcisse Pérodeau. Leurs Excellences arriveront à Québec le 14 décembre et y passeront trois jours. Elles retourneront à Ottawa le 17 décembre. Pendant leur séjour à Québec, lord et lady Willingdon seront les hôtes du lieutenant gouverneur et de Mme McKenna, à Spencerwood.

Mussolini instrument de la Providence

OSTIA, Italie, 16. — Mussolini a été désigné par la Divine Providence pour aider au relèvement de la paix sociale et religieuse, a déclaré le cardinal Vannutelli, doyen du Sacré-Collège, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'inspection des travaux de la Basilique "Reine de la Paix". Le cardinal, qui était accompagné du ministre de la Justice, M. Rocco, a dit: "Les fidèles de ce temple n'oublieront pas de prier pour le relèvement de la paix sociale et religieuse du monde et pour l'heureux accomplissement dans notre chère Italie, du travail ardu qu'a fait ce noble fils de Romanaga, qui a été manifestement désigné par la Divine Providence pour accomplir son oeuvre en ce sens dans la période historique que nous traversons".

BEBE TUE DANS UN ACCIDENT D'AUTO

La voiture dérape et frappe un auto. — La mère est blessée.

QUEBEC 18 (Du correspondant de la "Patrie").—Un bébé de huit mois a été tué et une femme blessée au cours d'un accident d'automobile hier après-midi. L'accident s'est produit à la petite Rivière au même endroit où un jeune homme, Lévi Bourassa, fut tué au cours de l'été dernier.

M. et madame Donat Carreau, de la rue Bagot passaient en automobile avec leur bébé et une couple d'amis lorsque, dans une courbe du chemin la machine dévia et alla donner contre un poteau. L'enfant fut tué du coup et sa mère, Mme Carreau, se fractura un bras et s'infligea en outre d'autre contusions graves. Les autres occupants s'en tirèrent sans blessures.

Le coroner Jolicoeur a fait enquête, ce matin, sur la mort de l'enfant, et un verdict de mort accidentelle a été rendu.

Paris, 16. — On mande de Madrid que le républicain Leroux a été remis en liberté.

LE FOYER DE

La Patrie

(Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs est

LA PATRIE HEBDOMADAIRE (Le Cultivateur)

Publiée tous les jeudis par La Cie de Publication de la Patrie Limitée

Angle de la rue Ste-Catherine et de l'Avenue de l'Hôtel de Ville, Montréal, Canada.

Abonnement — Pour le Canada, Un an, $1.50; six mois, 75c; pour les Etats-Unis, $2.00 par année; six mois, $1.00. Strictement payable d'avance.

AUX LECTEURS

"LA PATRIE" HEBDOMADAIRE est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquement dans tous les domaines de l'agriculture moderne et qui se fait une règle invariable de ne traiter toutes les questions qu'elle aborde qu'au strict point de vue de l'actualité et des besoins réels de la classe rurale.

"LA PATRIE" HEBDOMADAIRE s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve qui lui commande le respect des opinions individuelles; son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui provoque un profond intérêt. D'autre part, ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

AIDEZ A LA DIFFUSION DE "LA PATRIE" HEBDOMADAIRE en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins et vos amis.

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue.

La Cie de Publication de "La Patrie," Limitée, MONTREAL, Canada

LES OEUVRES SOCIALES A S.-HYACINTHE

Une assemblée ouvrière convoquée par M. l'abbé C.-E. Hétu.

TRAVAIL ET GREVE

S.-HYACINTHE, 18. —(Du correspondant de la "Patrie"). — Lundi soir dans les salles du Marché Centre de cette ville, une nombreuse assemblée ouvrière était convoquée par Monsieur l'abbé Charles-Emile Hétu, organisateur des oeuvres sociales dans le diocèse.

A cette réunion, composée d'hommes, de femmes et de jeunes gens des deux sexes, plusieurs orateurs ont pris la parole, tout particulièrement MM. les abbés Charles-Emile Hétu et Armand Perrier, de Montréal, aumônier de la Fédération Catholique des Imprimeurs, J. Comeau, de Montréal, agent d'affaires du Syndicat Catholique des Imprimeurs. Osias Filion, également de Montréal, président de la Fédération du Bâtiment.

Monsieur l'abbé Napoléon Desmarais, curé de la cathédrale présidait.

A cette assemblée, les orateurs ont expliqué le but des syndicats ouvriers catholiques, leur opportunité dans tous les corps de métier, leur organisation et leur fonctionnement.

La salle ne pouvant contenir tout le monde, les orateurs ont été obligés de parler un à un, en deux endroits différents.

Ils ont appuyé sur la nécessité de l'organisation professionnelle, qui a pour but d'améliorer la condition matérielle des ouvriers, en ne lésant pas les droits et les intérêts des patrons.

Ils insistèrent sur l'inutilité des grèves en général, faisant ressortir qu'elles font le plus souvent plus de tort à l'ouvrier que de bien, et que ces derniers obtiennent beaucoup plus par une entente à l'amiable avec les patrons que par des méthodes arbitraires.

Les syndicats sont dirigés par des aumôniers, hommes instruits, spécialistes dans les questions sociales, qui dirigent les syndiqués et les aident de leurs conseils.

Les syndicats n'ont pas pour but de prendre les patrons à la gorge et de les terroriser, mais d'obtenir aux ouvriers un salaire que chacun mérite selon son travail, pour que cela lui permette de vivre convenablement.

Les auditeurs ont donné leur adhésion aux syndicats et l'organisation de ces syndicats commencera incessamment.

Un accident grave à Saint-Maurice

S.-MAURICE, 15. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences tragiques est arrivé à M. Théodule St-Arneault, de Champlain. Il était à donner des instructions à M. Henry Gagnon, sur un engin à gazoline qui était en marche, lorsque son paletot prit dans un engrenage. Il perdit l'équilibre et fit deux tours avec la roue. Grâce à son sang-froid, il se cramponna à la terre gelée et de tout son poids, il résista à l'engin meurtrier. Son paletot fut déchiré en aiguillettes. Il s'en tira avec des blessures à la tête.

LA CITE DE QUEBEC A SOUSCRIT $50,000

Pour la construction du nouvel hôpital du Saint-Sacrement.

QUEBEC, 18 (Du correspondant de la "Patrie"). — La ville de Québec a souscrit hier une somme de $50,000 payable en annuités de $5000 pour la construction du nouvel hôpital du Saint-Sacrement. La décision a été prise par le comité des amendements à la charte à qui le doyen de la faculté de médecine, le docteur Arthur Rousseau avait demandé, il y a quinze jours, une contribution de $200,000 payable en vingt ans. Sa Grandeur Mgr Rouleau avait adressé à Mgr Gariépy, vice-président du syndicat de l'hôpital une lettre approuvant fortement le projet et le recommandant à la générosité de tous ceux qui peuvent aider à sa réalisation. Cette lettre fut lue au comité.

Mme SPRAGUE VA SUBIR UN AUTRE PROCES

L'appel de Bigaouette sera soumis à la Cour Suprême.

AUTRES DECISIONS

QUEBEC 18 (Du correspondant de la Patrie.)—La Cour d'Appel a maintenu samedi l'appel de Emily Sprague, condamnée à la potence pour le meurtre de son mari, et a accordée à l'accusée un nouveau procès, mais elle a rejeté celui d'Eugène Bigaouette, qui doit être exécuté le 15 décembre pour le meurtre de sa mère. Me Ephraim Bédard, procureur de Bigaouette, a annoncé son intention de porter la cause de son client à la Cour Suprême.

Les cinq juges de la Cour d'Appel se sont prononcés en faveur d'un nouveau procès pour la femme Sprague en maintenant la prétention des procureurs de l'accusée que la charge du juge était illégale et qu'il n'aurait pas donné aux jurés une direction complète.

Dans le cas de Bigaouette, la charge du juge était aussi attaquée sur plusieurs points mais la cour a renvoyé les objections faites. Les honorables juges Allard et Flynn furent dissidents. Le premier jugement a été prononcé par le juge Hall et le second, par le juge Greenshields.

La cour a aussi rejeté les appels dans la cause de l'ex-maire J. Samson, qui vulait faire casser la disqualification prononcée contre lui par la cour supérieure. Il y avait deux appels, dans cette cause; fait assez singulier, les deux parties demandaient la révision du jugement, M. Samson pour en obtenir l'annulation, et les requérants pour faire déclarer l'ex-maire coupable d'illégalités au cours de l'élection à la mairie de 1924. Dans chaque cas, la Cour d'Appel a renvoyé l'appel, et confirmé le jugement de la cour supérieure. La disqualification prononcée pour cinq ans est donc maintenue. Il y aura probablement appel à la Cour suprême.

Un autre jugement important de la Cour d'Appel est celui qui a été prononcé dans la cause de Caufield, qui avait été trouvé coupable de vol de grand chemin et condamné à dix ans de pénitencier. La cour a annulé la sentence et libéré l'accusé. Caufield avait été trouvé coupable sur une déclaration écrite de l'accusateur, qui est disparu depuis de Québec, et en dépit du témoignage d'un détenu du pénitencier de S.-Vincent de Paul, impliqué dans cette affaire, et qui affirma que l'appelant n'avait rien eu à faire dans ce vol mais que lui seul l'avait commis. La cour a mis de côté la preuve faite sur la déclaration écrite du plaignant, et a décrété la libération sur la preuve de la défense.

La cour a rendu en tout quatorze jugements. Les juges se sont contentés de faire connaître de façon sommaire leurs décisions en annonçant que des copies complètes des jugements seront à la disposition des procureurs des parties intéressées.

SUPPRESSION DE L'AVIATION

Suggérée par sir Philip Baker dans l'intérêt de la paix.

BOMBARDEMENT

LONDRES 18 (Presse canadienne). — Les remarques du professeur Philip Baker, de l'université de Londres, au cours d'une allocution à la conférence de paix à York, samedi, à propos des paroles prêtées à sir Hugh Trenchard, le commissaire de l'aéronautique, ont suscité un vif intérêt. Le commissaire aurait déclaré qu'il serait en faveur de l'abolition de l'aviation civile et militaire parce qu'il est convaincu que ses maux sont beaucoup plus considérables que tous les avantages qu'elle peut apporter.

Les observations du professeur Baker portaient sur les paroles qu'aurait prononcées le chef de la commission aéronautique en 1925, à l'université de Cambridge, alors qu'il affirmait que tout l'avantage de l'aviation commerciale ne compenserait pas pour le règne de la terreur et la dévastation pratiquée par l'aéroplane en temps de guerre, alors que les aéroplanes lanceront de grandes quantités de gaz sur les villes.

"L'aviation peut avoir plus d'avantage à offrir à notre empire qu'à aucun autre pays du monde, aurait dit sir Hugh à cette occasion, mais je crois que le bien qu'elle peut faire dans la vie civile ne peut équilibrer le tort qu'elle peut faire en temps de guerre et si j'avais un vote prépondérant à déposer, j'abolirais la guerre aérienne."

L'hon. M. Taschereau reviendra le 11 ou 12

QUEBEC 18 (Du correspondant de la "Patrie"). — Un câblogramme reçu au parlement annonce que le premier ministre s'embarquera le 4 décembre à Naples pour revenir au pays. L'hon. M. Taschereau est actuellement en France. Il visitera les champs de bataille des Flandres, et se rendra ensuite en Italie. Il aura une audience avec Sa Sainteté Pie XI durant son séjour à Rome. Il est attendu ici vers le 11 ou le 12 décembre.

CE MARIAGE N'EST PAS ANNULE, MAIS DECLARE NUL

Ce que déclare un théologien au sujet du mariage Marlborough-Vanderbilt

LA ROTE

Un théologien en vue rencontré ce matin par notre représentant qui lui demandait son opinion sur la controverse qui se poursuit actuellement dans la presse américaine au sujet du mariage du duc de Marlborough avec Mlle Vanderbilt a déclaré ce qui suit: "Il est assez difficile de se prononcer sur cette affaire, vu que les seuls détails qui nous son parvenus l'ont été par l'entremise de la "Presse associée". Cette agence de nouvelles qui est protestante, commet quelques erreurs à ce sujet, qu'il est bon de rectifier tout de suite.

"On parle d'annulation de mariage. L'Eglise n'annule pas un mariage. Elle le déclare nul. Il y a là toute une différence. L'Eglise ne dit pas à deux parties, comme on semble vouloir le faire croire: "Vous n'êtes plus mariés", mais: "Vous n'avez jamais été mariés".

"Si l'Eglise annulait un mariage, ce serait ni plus ni moins que reconnaître le divorce, et elle ne le reconnaîtra jamais. Si l'Eglise avait voulu reconnaître le divorce, elle l'aurait fait avant aujourd'hui. L'occasion était trop belle au temps de Henri VIII. Si l'Eglise avait voulu se rendre aux caprices de ce souverain, l'Angleterre serait encore catholique et les Etats-Unis fondés par l'Angleterre le seraient aussi. Mais l'Eglise n'a pas voulu sacrifier l'indissolubilité du mariage établie par son divin fondateur. Elle ne veut pas désunir ce que Dieu a uni.

L'Eglise a cependant établi certains empêchements au mariage tels que le défaut de consentement et la parenté ou l'affinité. Lorsque ces empêchements existent le mariage est nul ab initio. L'Eglise ne fait pas autre chose que de se prononcer sur cette nullité. Elle ne fait pas autre chose que les tribunaux civils lorsqu'ils déclarent un mariage nul. On ne pourrait dire que les tribunaux annulent un mariage, puisque le divorce est inconnu dans la loi civile de la province de Québec.

Dans le cas actuel, s'il faut en croire les dépêches, puisque ce sont jusqu'ici notre seule source de renseignements, il y aurait eu défaut de consentement. Le mariage serait donc nul à son origine.

"Voilà certaines précisions qu'il était bon de faire." "Certains esprits diront peut-être que l'Eglise a été poussée à agir ainsi parce qu'il s'agissait de puissants. L'exemple d'Henri VIII que je vous citais tout-à-l'heure est la meilleure réfutation. Tous les enfants de l'Eglise sont égaux devant elle."

LA CONFERENCE TURCO-RUSSE

Le communiqué reste dans les considérations générales.

A ODESSA

ODESSA, Ukraine, 15. — Georges Tchitcherine et Tewfik Rushdi Bey, les ministres des Affaires étrangères de la Russie Soviétique et de la Turquie, qui ont eu une conférence ici pour discuter de questions d'intérêt mutuel, ont publié un communiqué collectif pour expliquer l'objet de cette réunion.

Après avoir déclaré que M. Tchitcherine était dans l'impossibilité d'accepter l'invitation de Ruhdi Bey pour visiter la Turquie, et qu'il avait été décidé d'un accord mutuel que les deux ministres devaient se rencontrer à Odessa, le communiqué ajoute:

"Tewfik Ruhdi Bey et M. Tchitcherine, après avoir étudié ensemble les questions intéressant les deux gouvernements, après en être venu à la conclusion qu'il n'y a aucune question pendante devant amener un changement dans la politique des deux Etats et troubler les relations actuelles; qu'il est désirable à tous les points de vue que ces relations soient plus intimes et plus cordiales et que la consolidation de ces relations est de la plus haute importance pour le maintien de la paix mondiale."

DECES

BOYER — A Montréal, le 11 courant à l'âge de 77 ans est décédé M. A. B. Boyer.

BERNIER — A Montréal, le 12 courant à l'âge de 16 ans est décédée Marie-Rose Bernier, fille bien-aimée de Guillaume Bernier, No. 51 rue St-Philippe.

BOURASSA — A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 9 mois est décédée Gisèle Bourassa, enfant de M J. L. Bourassa.

BAZINET — A Montréal, le 8 courant à l'âge de 90 ans, est décédée Mme J. L. Bazinet.

BRANCHAUD — A Montréal, le 8 courant, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Eusèbe Branchaud.

CARDIN — A Upton le 11 courant à l'âge de 83 ans 10 mois est décédé Cyrille Cardin, bourgeois, époux de feu Cécina Foisy, autrefois de Varennes.

CYR — A Montréal, le 8 novembre 1926, à l'âge de 57 ans, 8 mois, est décédé Edmond Cyr, époux bien-aimé de Philomène Raymond.

COUTURE — A Montréal, le 11 courant à l'âge de 42 ans est décédée Madame Ovide Couture.

CHAREST — A Montréal, le 15 courant, à l'âge de 10 mois est décédé J. R. Charest, enfant de Raoul Charest.

DUMAIS — A Montréal, le 12 courant est décédée Mme David Dumais.

DECES

DION — A Ville-Emard, le 15 courant à l'âge de 77 ans est décédée Louise Marceau, épouse de Zéphirin Dion, No. 204 rue Jolicoeur.

DUCHARME — Dame Marie Roy dit Desjardins, épouse de Alfred Ducharme, décédée le 8 novembre à l'âge de 69 ans, 6 mois.

FOURNIER — A Montréal, le 13 courant à l'âge de 33 ans, est décédé Léonard Fournier.

FAVRE — A Longueuil, le 12 novembre 1926, à l'âge de 65 ans, 11 mois, est décédé Louis Favre, époux de Rose-Anna Ste-Marie.

GOSSELIN — A Côte-des-Neiges le 11 courant à l'âge de 29 ans 2 mois 28 jours est décédée C. Sanscartier épouse de E. Gosselin, No 704 Côtes-des-Neiges. Avis des funérailles plus tard.

GINGRAS—A Montréal, le 10 nov. 1926, décédée Mme veuve Notaire Isaïe Gingras, No 2022 Amherst.

HURTUBISE — A Montréal, le 14 courant à l'âge de 13 mois est décédée Françoise Hurtubise, enfant de M. Arthur Hurtubise.

JANELLE— A Saint-Germain de Grantham, le 14 novembre 1926, est décédée Dame Rose-de-Lima Dufresne, épouse d'Emilien Janelle.

LAFRANCE — Les Cèdres, 8 novembre 1926, à l'âge de 34 ans, est décédé Georges Lafrance, fils de feu Maxime Lafrance et de Justine Péladeau.

LAUZEAU—A Montréal, le 10 courant à l'âge de 27 ans, est décédé Paul-Emile Lauzeau.

LAUZEAU—A Montréal, le 10 courant à l'âge de 27 ans, est décédé Paul Emile Lauzeau.

LAMOUREUX—A Montréal, le 9 novembre 1926, âgé de 47 ans, 10 mois, est décédé Pierre Lamoureux, époux de Ozina Paquette.

LABELLE—A S.-Martin, le 11 novembre 1926 à l'âge de 21 ans, 10 mois est décédée Adélia, fille bien-aimée de M. Alexis Labelle et d'Emélia Clermont.

LEVERT — A Verdun, le 14 courant à l'âge de 69 ans, est décédée Malvina Perier épouse de Antoine Levert.

LEVERT—A Verdun, le 14 novembre 1926, à l'âge de 69 ans, est décédée Melvina Perrier, épouse d'Anthime Levert.

LAGARDE — A Montréal, le 15 courant à l'âge de 62 ans est décédée Antoinette Lagarde.

LABELLE — A St-Martin, le 11 courant à l'âge de 21 ans 10 mois est décédée Adélia Labelle, fille bien-aimée de M. Alexis Labelle et de Emélia Clermont.

LORTIE—A Montréal, le 9 novembre 1926, à l'âge de 28 ans, est décédé M. Ernest Lortie, époux d'Emélia Maisonneuve.

LAMOUCHE — A Montréal, le 8 novembre 1926, à l'âge de 14 ans et 10 mois et 5 jours est décédé Rosario Lamouche, fils de Wilfrid Lamouche et de Rosalba Turcotte.

MICHAUD—A Montréal, le 9 courant, est décédée Mme Michaud, 1668 rue Champlain.

MELOCHE — A Montréal, le 8 novembre 1926, à l'âge de 75 ans, 10 mois et 18 jours, est décédée Mme Grégoire Meloche (née Caroline Leduc).

PAGE—A Montréal, le 12 courant à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Z. Pagé.

PIDGEON—Le 10 novembre 1926, à la résidence de sa fille Mme J.-D. Smith au No 1823 Jeanne-Mance, est décédée Egnes Grace Sheridan, veuve de feu Dr J.-A. Pidgeon, de Percé, Qué. Les funérailles auront lieu à Percé.

POPULUS — A Montréal, le 14 courant à l'âge de 40 ans, est décédé Adélard Populus époux de Claudia Payette.

PELISSIER — A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 32 ans, est décédée Gilberte Pelissier.

PELLETIER — A Verdun le 11 courant à l'âge de 34 ans est décédé David Pelletier.

QUENNEVILLE — A Montréal, le 7 novembre 1926, à l'âge de 18 ans, est décédée accidentellement, Antoinette, fille bien-aimée de M. Alex. Quenneville.

RIEL — A Montréal, le 11 courant, à l'âge de 18 mois, est décédée Rita Riel, enfant bien-aimée de Henri Riel.

ROBERT — A Montréal, le 12 courant, à l'âge de 40 ans, est décédé E. Noël, époux de Arsène Robert.

RIVET—A Ste-Cunégonde, le 9 novembre 1926, est décédée au No 377 Workman, Rose-de-Lima Hébert, épouse de Joseph Rivet, âgée de 83 ans, 9 mois.

RIEL—A Montréal, le 11 courant à l'âge de 18 mois, est décédée Rita Riel, enfant de M. Henri Riel.

ROUSSEAU—A Lachine, le 14 nov. 1926, à l'âge de 49 ans, 5 mois, est décédé Zotique Rousseau, époux de Fabiola Meloche.

ROSCONI—A Montréal, le 15 nov. 1926, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Francis Rosconi, née Antoinette Lagarde.

ROUSSEAU—A Lachine, le 14 courant à l'âge de 49 ans, 5 mois, est décédé Zotique Rousseau, époux de Fabiola Meloche.

RIVET — A Ste-Cunégonde, le 9 nov. 1926 est décédée au No 377 Workman, Rose-de-Lima Hébert, épouse de Joseph Rivet, âgée de 83 ans, 9 mois.

RIVET—A Montréal, le 9 courant, à l'âge de 83 ans est décédée Rose de Lima Hébert épouse de feu Joseph Rivet.

S.-AMOUR—A Montréal, le 14 courant à l'âge de 68 ans, est décédé Edouard S.-Amour.

TOOHEY—A Montréal, le 9 courant est décédée Mlle A. Toohey.

TESSIER—A Trois-Rivières, le 9 nov. 1926, à l'âge de 85 ans, 6 mois, est décédé Pierre Tessier, rentier, époux de Georgine Durand.

VACHON — A Ville Lasalle le 11 courant à l'âge de 3 ans 9 mois est décédé Léo Vachon enfant de L. Vachon, échevin et de Marie Elise Masson. Funérailles privées.

VOYER—A Outremont, le 11 novembre 1926, à l'âge de 77 ans, est décédé Antoine-Benjamin Voyer, époux de feu Joséphine Courville.

VAILLANT — A Montréal, le 13 courant, à l'âge de 60 ans, est décédé Gustave Vaillant. Avis des funérailles plus tard.

VERVAIS dit ST-AMOUR LAMOUREUX. — A Montréal, le 14 courant à l'âge de 69 ans 4 mois 2 jours est décédé Edouard Vervais dit Saint-Amour Lamoureux, époux de Georgiana Désautels.

La Patrie

Le Journal du Peuple

—Publié par—

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA "PATRIE" Limitée.

Hon D.-O Lespérance .... Président
J.-H Fortier .. .. Vice-Président
J.-N.-A. Ferrault: Secrétaire-trésorier

MONTREAL

Téléphone: Lancaster 3121.
Les dimanches et jours de fête et le soir: Lancaster 5650, pour l'administration, les annonces et la circulation; pour la rédaction: Lancaster 5740.

—Siège social— Immeuble de la "Patrie", 120 Est, rue Sainte-Catherine.